1 Slavery — West Indies, French
2 [illegible] 1790





CRI DES COLONS.

CRI DES COLONS

CONTRE UN OUVRAGE

DE

M. L'EVÊQUE ET SENATEUR

GRÉGOIRE,

AYANT POUR TITRE DE LA LITTÉRATURE DES NÈGRES,

OU

RÉFUTATION des inculpations calomnieuses faites aux Colons par l'auteur, et par les autres philosophes négrophiles, tels que Raynal, Valmont de Bomare, *etc.*

Conduite atroce des Nègres et des Mulâtres qui ont joué les premiers rôles dans les scènes tragiques de S. Domingue, et dont l'évêque Grégoire préconise les qualités morales et sociales.

DISSERTATION SUR L'ESCLAVAGE.

Devoit-on ? pouvoit-on affranchir tous les Nègres dans un jour ? L'évêque Grégoire n'a point eu pour but, dans son ouvrage, de prouver la Littérature des Nègres.

A PARIS,

CHEZ DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galeries de Bois.

1810.

CRI DES COLONS

CONTRE UN OUVRAGE

DE

M. L'EVÊQUE ET SÉNATEUR

GRÉGOIRE,

AYANT POUR TITRE DE LA LITTÉRATURE DES NÈGRES,

OU

RÉFUTATION des inculpations calomnieuses faites aux Colons par l'auteur, et par les autres philosophes négrophiles, tels que Raynal, Valmont de Bomare, *etc.*

Conduite atroce des Nègres et des Mulâtres qui ont joué les premiers rôles dans les scènes tragiques de S. Domingue, et dont l'évêque Grégoire préconise les qualités morales et sociales.

DISSERTATION SUR L'ESCLAVAGE.

Devoit-on? pouvoit-on affranchir tous les Nègres dans un jour? L'évêque Grégoire n'a point eu pour but, dans son ouvrage, de prouver la Littérature des Nègres.

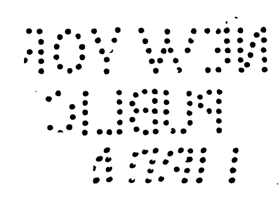
A PARIS,

CHEZ DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galeries de Bois.

1810.

scélératesse de ses agens dans les colonies. Nous allons rapporter mot pour mot l'article du journal, pour ne pas le dénaturer ni l'affoiblir.

« Le Directoire, obligé de s'en rapporter aux déclarations de ses agens dans les colonies, est trompé, comme l'ont été les trois législatures qui ont précédé la constitution de 1795. Des agens de l'Angleterre, des ennemis implacables de la classe la plus industrieuse des colonies, occupent toutes les places dans le Nouveau-Monde ; et c'est sur le rapport de pareils hommes que le Corps Législatif prononceroit sur la situation politique et commerciale des colonies : sur le rapport des bourreaux on prononceroit sur le sort des victimes ! Non, le Directoire a été surpris ; il ne confondra pas long-temps l'imposture avec la vé-

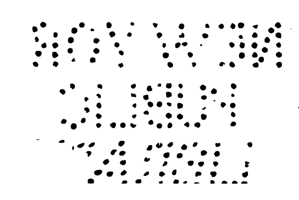


rité; les traîtres qui ont perdu les colonies, avec ceux qui, après les avoir défendues au prix de leur sang et de leur fortune, demandent justice ou la mort. Ce rapport n'est pas du Directoire, des sentimens plus justes l'eussent dicté; protecteur de l'égalité, il n'eût pas laissé dans l'oubli la classe blanche, classe respectable par ses malheurs, pour n'occuper le Corps législatif que des brigands qui ont dévasté cet infortuné pays, que des scélérats qui, après les avoir mis en mouvement, surprennent sans cesse la religion, et trompent la confiance du Directoire. Puisque le Directoire ne peut se rapporter qu'à la correspondance de ses agens, nous croirions trahir les intérêts de la France et de ses colonies, si nous n'observions pas combien il seroit dangereux de ne pas remonter plus haut.

« Quand les colonies fleurissoient;

quand la France jouissoit de la prépondérance dans le commerce du monde entier, les propriétés étoient respectées, la sûreté individuelle n'étoit pas une chimère, la classe blanche animoit tout par la supériorité des moyens que la nature et l'éducation lui donnoient sur les autres classes; l'installation du Directoire eût dû être le retour aux principes de justice et de cette égalité que ses agens méprisent et rejettent dans les colonies de la manière la plus outrageante pour le nom françois. Est-ce la persécution, est-ce la nullité des blancs qui doit constituer l'égalité des hommes libres dans les colonies ? Voilà pourtant l'infamie, l'injustice qu'on voudroit faire consacrer au Corps législatif.

« On ne peut lire sans éprouver une foule de sentimens contradictoires les uns aux autres; on ne peut lire sans



gémir, le passage suivant de ce message :

« L'article XV de la déclaration des droits, assure à jamais à la République toute la population noire des colonies. Cet article, il est vrai, contrarie les habitans et l'intérêt de quelques anciens propriétaires ; de là les haines contre les agens, qui cependant ne doivent être considérés que comme chargés de faire exécuter le vœu du peuple françois. »

« Par quel abus de mots on en impose sans cesse au Peuple françois, au Corps législatif et au Directoire, qui, dans ce moment, par une confiance immodérée, consacre dans ce paragraphe l'assassinat des colons blancs et l'incendie des propriétés[1] ! Il ne reste plus qu'à faire égorger les restes de cette triste population, qu'à incendier les vestiges mêmes de cette colonie (cela est

[1] L'événement n'a que trop justifié cette assertion.

arrivé), à qui toutes les villes maritimes de la France ont dû leur élévation, et dont les puissances étrangères seront éternellement jalouses, si le gouvernement redevient juste envers les colons.

« Connoît-on en France, le Directoire même connoît-il cette population que l'article XV de la déclaration des droits *assure*, dit-il, à la République? Aveugle crédulité des François, opiniâtreté à ne point entendre les colons, vous fûtes (et vous êtes encore) la source de tous nos maux! Qui détruira votre funeste influence? le Directoire. Les François savent-ils qu'avec une misérable bouteille de taffia (eau-de-vie de sucre) il n'est peut-être pas un nègre qu'on ne rende François le matin, Anglois à midi, et Espagnol le soir[1]. C'est l'armée noire

[1] En voici la preuve la plus convainquante. Quand les Anglois se sont emparés des quartiers de S.-Marc, du

de Sonthonax qui répondoit à la République de la sûreté du Port-au-Prince et des quarante-huit bâtimens de commerce qui étoient dans la rade. Les Anglois s'en sont emparés sans coup férir (plusieurs de nous étoient témoins), et on affecte d'oublier que le général Montbrun, présent à l'attaque, a déclaré, a imprimé que Sonthonax avoit livré cette ville aux Anglois [1]. Accusera-t-on les blancs ? il n'y en avoit plus ; chassés, égorgés, déportés ou emprisonnés, tous

Port-au-Prince et Jérémie, ils ont formé des régimens de nègres, commandés par des blancs; ces nègres se battoient contre les républicains qui vouloient leur donner la liberté, et tuoient leurs frères nègres, parce qu'ils vouloient être libres.

[1] Ce qui vient à l'appui de cette inculpation, c'est que quand les Anglois eurent pris possession de la ville du Port-au-Prince, des habitans dirent au général anglois que Sonthonax étoit parti de la ville avec plusieurs mulets chargés d'argent; qu'il n'étoit pas encore bien loin, et qu'il seroit facile de le joindre. Le général anglois répondit qu'il falloit le laisser aller.

avoient disparu. Étoit-ce là l'esprit de la constitution ? Étoit-ce là le vœu du peuple françois ? Et quand a-t-il manifesté le désir, la volonté de faire égorger par les agens du gouvernement, ses amis, ses parens, ses frères ? Le peuple françois connoissoit à peine l'état des colonies ; que pouvoit-il vouloir ? quel vœu pouvoit-il former ? il vouloit l'égalité, mais ordonna-t-il à ses constitués le massacre et l'incendie des colonies ? Peuple françois, réponds enfin au cri des colons... Le sang qui a coulé dans les colonies n'est-il pas le sang qui circule dans tes veines ? et est-il un François qui n'ait pas perdu à S.-Domingue un parent, ou un ami ? et ce sont les plaintes des colons, leur regrets, qu'on appelle résistance à la loi ! Falloit-il tendre la gorge aux couteaux africains ? falloit-il encore baiser la main qui dirigeoit les torches et

les poignards ? pense-t-on enfin que le tropique ait altéré chez les colons le caractère françois ? Que le François des colonies ne soit pas sensible à l'injustice et aux outrages ? il abhorre la tyrannie, et celle qu'on lui reproche, et qui étoit plutôt une surveillance aussi indispensable qu'utile à la métropole, à l'humanité même, fut toujours exagérée pour servir de prétexte à la destruction des colonies et aux projets de l'Angleterre.

« Nos propriétés sont détruites, notre sûreté fut mille fois compromise ; nos familles sont dispersées, en proie à la misère, après avoir été exposées au mépris national, après avoir échappé à la mort dans les deux hémisphères : tel fut (et tel est encore aujourd'hui) le sort des colons ; le sort du plus infortuné propriétaire européen est-il comparable à celui du propriétaire de

S.-Domingue? Nous en appelons à tous les peuples sensibles témoins de nos malheurs ».

Quæ regio in terris nostri non plena laboris.

Qui donc aura pitié de nous; qui versera sur nos plaies, que le temps n'a pu cicatriser, un baume salutaire? L'enfant prodigue, malgré ses fautes, fut reçu dans le sein de sa famille, et y trouva secours et consolation; nos malheurs ne sont pas (quoiqu'on en dise) l'effet de notre inconduite; pourtant au lieu de secours et de consolations que nous avions droit d'espérer en rentrant dans notre ancienne patrie, la coupe de larmes et de fiel dont nous sommes abreuvés depuis long-temps, vient d'être remplie de nouveau; et par qui? Nous laissons à une plume plus exercée que la nôtre, le soin de le faire connoître:

« Un athlète courageux , dit M. de Lanjuinais, descend de nouveau dans l'arêne, avec les armes qui lui sont depuis long-temps familières, celles de la raison, de la religion, du sentiment et de l'érudition la plus étonnante; on aime, dit-il, à voir s'avancer dans cette noble carrière, un membre distingué du Sénat conservateur et de l'Institut national, un évêque illustre, un écrivain courageux, que rien n'a pu détacher des idées religieuses et libérales; qui s'est montré constamment le patron des opprimés (*noirs*) ».

Nous eussions peut-être pensé comme M. de Lanjuinais, en 1790, (à quelques modifications près. . . Mais depuis que les *prétendus* opprimés sont devenus les oppresseurs, depuis que foulant aux pieds tous les sentimens de la nature et de la raison, ils ont assassiné les blancs,

leurs maîtres, de la manière la plus atroce et la plus outrageante ; depuis qu'ils ont poussé l'excès de dégradation humaine jusques à porter leurs mains sacriléges sur les blancs mêmes, qui, après leur avoir donné la liberté, combattoient encore avec eux pour la leur conserver[1]; depuis qu'ils ont trempé leurs mains parricides dans le sang de leurs propres enfans, les hommes de couleur et nègres libres; depuis que ne pouvant plus assouvir leur rage sanguinaire sur les blancs et sur les mulâtres, ils s'entre-détruisent eux-mêmes ;

[1] Ils ont chassé de Saint-Domingue Sonthonax, qu'ils appeloient leur père au commencement de la révolution, et ils l'auroient détruit s'il eût resté. Ils ont détenu pendant neuf mois le commissaire Roume, qui étoit tout pour eux, dans une prison étroite, au dondon, où il seroit mort de faim, si les blancs, plus charitables qu'ils ne devoient l'être à l'égard des émissaires la République, ne lui eussent fait passer des vivres. Ils ont horriblement traité le général Vincent, qui n'a jamais cessé, même après les mauvais traitemens qu'il en a reçus, de plaider leur cause.....

et qu'ils ont réduit à l'esclavage le plus misérable ceux de leurs frères qui ne sont pas en état de porter les armes pour eux; depuis.... n'en avons-nous pas assez dit? nous en appelons au tribunal de la raison, de la saine politique, de la religion même; pourra-t-on croire? la postérité croira-t-elle qu'une caste, telle que nous venons de la peindre? que disons-nous, dont nous venons d'esquisser le tableau, a trouvé un célèbre panégyriste. C'est selon lui la race primitive, le type du genre humain. C'est à cette race que nous devons toutes les sciences même l'art de parler et d'écrire... au moins l'auteur conviendra-t-il qu'il n'a pas été heureux dans le choix des circonstances, pour faire paroître ce panégyrique:

Non erat his locus.....

D'après la lecture de l'ouvrage de l'é-

vêque Grégoire, d'après celle de l'article du journaliste de la marine et des colonies, nous laissons à la saine partie des François à porter son jugement ; les colonies sont perdues par l'opinion de l'un, elles eussent été sauvées si l'on eût écouté l'autre.

Recevez l'hommage de notre reconnoissance, vertueux et courageux François, malheureusement pour la France, malheureusement pour nous, malheureusement pour les nègres eux-mêmes, vous avez prêché dans le désert ; l'astre pur de la vérité pouvoit-il faire briller ses feux au travers des nuages épais de toutes les passions déchaînées.

AVANT-PROPOS.

COUCHÉS nonchalamment sur les sombres bords du fleuve d'oubli, où nous essayons vainement, depuis bien des années, de noyer le triste souvenir de nos malheurs, nous contemplions avec surprise le nombre presque incalculable de productions éphémères dont ce fleuve étoit couvert, et qui livrées à la rapidité de son courant, arrivent dans peu de temps dans cette mer sans fond où elles s'engloutissent pour jamais. Une de ces productions peu éloignée du rivage, nous permit d'en lire le titre (*de la Littérature des Nègres*). En notre qualité de colons, ce titre étoit de nature

à piquer notre curiosité, nous fîmes donc tous nos efforts pour la retirer du fleuve, et nous y réussîmes. Après la lecture de cet ouvrage qui excita notre juste indignation, nous mîmes en délibération si nous rejetterions dans le fleuve cette compilation ridicule de calomnies invraisemblables, et de faits, qui dans la supposition même que quelques-uns fussent vrais, ne prouveroient pas plus contre la généralité des colons que le caractère féroce de Robespierre et de quelques autres monstres de la révolution, prouve contre la nation françoise.

Nous mettrons-nous en devoir de confondre l'auteur? la lutte ne seroit pas égale. M. de Lanjuinais nous apprend[1]

[1] Voy. la notice de l'ouvrage de M. l'évêque et sénateur Grégoire, par J. D. Lanjuinais, pag. 6.

que nous avons affaire à un athlète vigoureux, habitué de longue main à manier les armes triomphantes de l'érudition la plus étonnante ; tandis que nous, malheureux colons, n'avons pas eu même assez de connoissance en littérature pour soupçonner celle des nègres ; et notre intelligence est si bornée, que nous ne l'avons pas plus connue après la lecture de l'ouvrage de l'évêque Grégoire.

Peut-être devrions-nous nous borner à interposer entre l'auteur et nous la barrière du mépris : nous avions déjà pris ce parti, relativement à ses anciennes opinions, parce qu'elles furent énoncées dans un temps où l'exaltation générale, ayant fait dévier le génie et taire la raison, ne permettoit peut-être pas d'apercevoir dans l'avenir les conséquences funestes, et pour les blancs et pour les

nègres eux-mêmes, que ces opinions, au moins irréfléchies, pouvoient et devoient infailliblement avoir, et qu'elles ont eues malheureusement ; mais depuis que la raison, ayant repris son empire, a rendu aux François leur forme naturelle, et a posé des digues insurmontables aux laves dévorantes que vomissoit un impur cratère; depuis que l'expérience, contre laquelle échouent toutes les théories et tous les raisonnemens, a démontré à l'univers que la race actuelle des nègres, qui n'a rien de commun que la couleur avec quelques individus nègres dont parle l'évêque Grégoire; que cette race, disons-nous, étoit incapable de jouir de la liberté sans y avoir été préparée de longue main; l'évêque Grégoire ose remuer des cendres encore fumantes, et ne craint pas d'exciter de nouveau un embrasement qui pourra consumer le

reste des colonies. L'expérience du passé n'est rien pour lui ; le massacre presque général des colons, la destruction presqu'entière des hommes de couleur ; l'anéantissement des deux tiers de la population noire ; la misère affreuse de leurs vieillards, des infirmes, des orphelins, hors d'état de pourvoir à leur subsistance, et qui n'ont sorti de l'esclavage moral, que pour tomber dans celui de la nécessité, le pire de tous, la guerre sanglante qu'ils se font entr'eux, toutes ces considérations sont nulles aux yeux de l'auteur.

Notre silence ne seroit-il pas coupable, lorsque la sécurité des colonies encore intactes et l'existence des colons échappés aux premiers désastres est de nouveau compromise ? Qu'on ne s'attende pas à trouver dans notre ouvrage

ni pureté de style, ni érudition, ni littérature; des cultivateurs ne sont point des savans: nous cédons à nos nègres la prééminence que leur accorde, sur ce point et sur bien d'autres, l'évêque Grégoire.

CRI DES COLONS

CONTRE UN OUVRAGE

DE

M. L'ÉVÊQUE ET SÉNATEUR

GRÉGOIRE,

AYANT POUR TITRE DE LA LITTÉRATURE DES NEGRES.

CHAPITRE PREMIER.

ANALYSE DE LA DÉDICACE DE L'AUTEUR.

Ridiculum acre fortiùs et meliùs magnas plerumque secat res.

Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de rien;
Onc on ne vit mémoire si féconde !

Qui ne sera pas surpris avec nous de la prodigieuse mémoire de l'évêque Grégoire, qui a pu se rappeler les noms (dont plusieurs sont, à la vérité, très-mémorables) de soixante-onze philantropes françois et une Françoise; de vingt-deux Américains; de

neuf Nègres ou sang mêlé ; de sept Allemands et une Allemande; de huit Danois; de huit Suédois ; de six Hollandois et une Hollandoise ; de quatre Italiens; d'un Espagnol; de cent trente-sept Anglois et neuf Angloises ; mais n'y auroit-il pas un peu d'anglomanie dans le fait de l'auteur? Quoi, la nation angloise l'auroit emporté en philantropie sur la françoise! Au reste, nous sommes sur ce point un peu de son avis; car, en cherchant à améliorer le sort des nègres, les négrophiles anglois n'ont point à se reprocher d'avoir fait sacrifier les blancs; et parmi cent quarante-six noms d'Anglois que cite l'évêque Grégoire, il n'en est pas un seul connu pour devoir être effacé des fastes de la vertu : de l'aveu même de l'auteur, il n'en est pas ainsi de quelques noms de François qu'il a cités, et auxquels il a fait hommage de son ouvrage. Ne serions-nous pas fondés à faire à l'évêque Grégoire le reproche d'avoir confondu les noms des uns et des autres dans la même citation? N'est-ce pas nous exposer à des incertitudes, à des méprises fâcheuses, et peut être à exagérer le nombre des individus qui se trouvent dans la malheureuse hypothèse ?

L'esprit de l'homme est si enclin à mal penser ; d'ailleurs, nous étions à dix-huit cents lieues de la France, et d'après la conduite atroce, à notre égard, des négrophiles qui nous étoient venus de ce pays là, n'étions-nous pas un peu fondés à porter un jugement défavorable sur le compte de ceux dont ils se disoient les envoyés ? Cependant la connoissance que nous avons acquise de plusieurs d'entr'eux, à notre arrivée en France, nous a pleinement convaincus de la pureté de leurs intentions ; ils vouloient un plan d'affranchissement basé sur la certitude morale, que l'existence physique des colons ne seroit en aucune manière compromise.

Revenons à la dédicace de l'évêque Grégoire. Il ne cite que vingt-deux Américains ; comment ce prélat a-t-il oublié de donner les noms de tous les quakers ? cette liste vraiment honorable auroit figuré merveilleusement dans sa dédicace ; nous croyons deviner la cause de cet oubli ; la conduite raisonnée de ces véritables philantropes, à l'égard des nègres, auroit été la critique la plus forte de celle des négrophiles françois. Les quakers cherchent à faire instruire et à ci-

viliser les nègres, afin de les mettre dans le cas de pouvoir jouir d'un bienfait dont il faut savoir apprécier l'étendue avec assez de discernement, pour ne pas chercher à en reculer les limites d'une manière dangereuse pour la société, et pour soi-même.

Qu'est-il arrivé en France, lorsque le mot liberté a été prononcé parmi un peuple que l'on devoit croire civilisé? et les négrophiles n'ont pu prévoir ce qui pouvoit arriver parmi des sauvages! ou, s'ils l'ont prévu, que penser d'une pareille philantropie? Allemagne, Danemarck, Suède, Hollande, Italie, il eût été préférable pour vous que l'évêque Grégoire vous eût oubliés, la postérité auroit au moins ignoré que, dans cinq royaumes, il ne s'est trouvé que trente-six négrophiles. Mais! nous tromperions-nous? l'évêque Grégoire ne cite que huit nègres, ou sang mêlé; seroit-il possible, que dans le grand nombre de littérateurs qu'il promet de nous faire connoître, il se soit trouvé si peu de nègres et de mulâtres qui aient employé leurs talens littéraires à plaider la cause de leurs frères et la leur? Peut-on avoir de meilleur avocat que soi-même? d'ailleurs il en

coûte moins, car il faut payer les commettans et les avocats. A Dieu ne plaise que nous ayons l'intention de donner à entendre que l'évêque Grégoire ait jamais rien reçu des nègres ou mulâtres; nous avons appris de lui-même qu'il en a été soupçonné, mais nous lui rendons la justice qu'il mérite, et sommes bien persuadés qu'il n'a soutenu la cause des nègres, que par amour pour l'espèce humaine, noire! nous disons noire, parce que, dans des temps qu'il est douloureux de rappeler, quelques classes de la société blanche, ayant été plus qu'opprimées, il ne nous est parvenu, à Saint-Domingue, aucun ouvrage de l'évêque Grégoire, qui eût pour but de prouver que les individus de ces classes étoient des hommes comme les autres, et qu'il falloit les traiter en frères.

Heureux Avendano! votre nom inscrit seul dans les fastes de la philantropie africaine, deviendra à jamais célèbre; qu'eût pensé la postérité de la nation espagnole et portugaise, si l'évêque Grégoire ne lui eût appris que si vous vous êtes mis seul en frais de prouver à l'univers que les nègres appartiennent à la grande famille du genre humain, et non à celle des singes, c'est qu'au-delà des Pyré-

nées les droits des nègres ne furent jamais problématiques: nous vous avouerons franchement que cette assertion est un vrai problême pour nous; car si les Espagnols et les Portugais étoient bien convaincus que les nègres sont en tout leurs égaux et ont les mêmes droits qu'eux, maintiendroient ils l'esclavage dans leurs colonies? Ils font donc comme beaucoup d'autres, ils pensent et écrivent très-bien, et agissent fort mal. Que l'évêque Grégoire ne croye pas excuser cette inconséquence, en avançant que, dans leurs établissemens, les Portugais et les Espagnols envisagent les nègres comme des frères d'une teinte différente; si, au lieu de borner ses voyages à faire le tour de son cabinet, et avant de vouloir donner l'histoire des nègres, des colonies et des colons qu'il ne connoît pas, il eût eu l'occasion de voir par ses propres yeux, il auroit su que les nègres esclaves, loin d'être traités en frères dans les colonies espagnoles et portugaises, ne parlent jamais, à leurs maîtres, qu'ayant un genou en terre; jamais ils n'ont été soumis à ce degré d'humiliation, dans les colonies françoises. Les Espagnols ne se servent pas, à la vérité, de fouet pour les châtier,

mais ils employent une manchette, (espèce de sabre) avec laquelle, dans un mouvement de colère, ils peuvent les blesser, et cela n'arrive que trop souvent; et lorsqu'un nègre récidive, ou à voler ou à aller marron, on lui coupe le jarret, avec cet instrument, ou plutôt, cette arme; cela vaut bien les coups de fouet qu'on donne dans les mêmes circonstances, dans les colonies françoises.

Ce que nous ne pouvons contester, c'est que, dans les colonies espagnoles et portugaises, il existe une bien plus grande quantité d'affranchis que dans les colonies françoises, et que les lois constitutionnelles leur sont beaucoup plus favorables; nous allons en donner la raison, qu'il ne faut chercher, ni dans l'humanité, ni dans la fraternité que l'auteur Grégoire suppose exister entre les maîtres et les esclaves espagnols et portugais. Peu habitués à la médisance, presqu'inconnue dans nos pays, il nous en coûte de révéler que la source de ces affranchissemens n'est pas aussi pure que l'évêque Grégoire a bien voulu le persuader au public. Les besoins physiques, plus pressans sous la zône torride, portent presqu'invinciblement un sexe à rechercher l'autre; l'amour ne con-

noît point de différence entre les états ni entre les couleurs; lorsque, cédant à ce maître du monde, les colons espagnols ou portugais ont eu quelque liaison intime avec une beauté africaine, et que cette liaison a eu des suites, les lois du pays obligent les deux amans à devenir époux; de ces mariages très-fréquens, résulte la liberté de la mère négresse et de tous les enfans qui en proviennent; de là une grande quantité de négresses affranchies et un nombre encore plus considérable de mulâtres, qui, quoiqu'ils n'aient ni la couleur de leur père blanc, ni celle de leur mère négresse, n'en sont pas moins légitimes et libres; et par une loi dictée, d'une part par la nature, de l'autre, par l'orgueil, peut-être par une sage politique, ils jouissent du rang et des prérogatives des citoyens blancs; ils peuvent, comme eux, prétendre à toutes les places, lorsqu'ils ont acquis par l'éducation le degré d'instruction nécesaire pour en remplir les devoirs: on en voit d'avocats, de procureurs, de notaires et, même, de prêtres. Comme il est bon d'égayer, de temps à autre les lecteurs, nous rapporterons que quelques-uns de nous voyageant dans la partie espagnole de S.-Do-

mingue, avant qu'elle eût été cédée à la France, nous assistâmes à une grand'messe célébrée par un prêtre nègre, ou noir, ou africain, ou éthiopien, peut-être maure; et malgré que nous fussions entourés d'espagnols, qui ne sont pas très-tolérans dans les églises, il nous fut impossible de nous empêcher de rire, lorsque le célébrant, avec ce ton d'assurance que donne une foi vive, entonna d'une voix de Stentor: *Asperges me, domine, hysopo, et mundabor, lavabis me, et super nivem dealbabor.*; il faudra bien du savon, nous dîmes-nous à l'oreille les uns aux autres, pour que tu deviennes plus blanc que la neige. Nous ignorions, à cette époque, ce que l'évêque Grégoire nous a appris dans son ouvrage; qu'un nègre pouvoit devenir blanc, et qu'il ne falloit que quatre mille ans pour ce changement.

Il est clair, d'après ce que nous venons de dire, que ce n'est point par la belle porte qu'indique l'évêque Grégoire, que les frères noirs entrent dans la famille des frères blancs espagnols ou portugais: ce qui vient encore à l'appui de ce que nous avançons, c'est que il est presque sans exemple qu'une femme espagnole blanche se marie à un esclave noir.

Selon l'évêque Grégoire, chez les Portugais et chez les Espagnols, les droits des nègres ne sont point problématiques, et ces deux nations sont les premières de l'Europe qui aient acheté des Africains pour en faire des esclaves. Ne sont-ce pas les Espagnols, qui, sous le règne de la reine Anne, passèrent un contrat avec les Anglois, contrat connu sous le nom d'*assiento*, par lequel ces derniers s'engageoient à leur vendre la quantité d'esclaves nécessaire à l'exploitation de leurs colonies? N'est-ce pas un des Espagnols, le plus célèbre par son humanité, Las-Casas, qui, outré de la barbarie de ses concitoyens envers les naturels du Nouveau-Monde, proposa de leur substituer des esclaves africains, ce qui fut accepté et exécuté?

Avant de terminer nos réflexions sur la dédicace de l'évêque Grégoire, qu'il nous permette de lui témoigner notre surprise. Quels patrons a-t-il choisis! quelles autorités à citer, que des hommes dont, d'après son propre aveu, les noms ne peuvent pas être inscrits dans les fastes de la vertu! De quel œil les gens honnêtes, dont l'opinion, dictée par le cœur (dont trop souvent l'esprit est

dupe), verront-ils leurs noms inscrits sur la même ligne que ceux des * * * * dont l'existence physique et morale pourroit être regardée comme un tort de la nature et des lois. Heureux, pour quelques-uns, si leurs noms pouvoient être oubliés comme leurs ouvrages; car si, comme le dit l'évêque Grégoire, il est des auteurs qui ne valent pas leurs livres, il est aussi des livres qui ne valent pas mieux que leurs auteurs; et l'un et l'autre méritent de tomber dans le fleuve d'oubli.

CHAPITRE II.

Ce qu'on entend par le mot nègre. Disparité d'opinion sur leur origine. Unité du type primitif de la race humaine.

Si nous avons admiré dans la dédicace de l'ouvrage de l'évêque Grégoire, la prodigieuse mémoire dont la nature a doué ce prélat, nous ne sommes pas moins étonnés de l'immensité des recherches qu'il lui a fallu faire, pour nous apprendre les différens noms qu'ont portés, autrefois, les nègres. « Les « Grecs les appeloient Éthiopiens, et cette « assertion s'appuye sur des passages de la « Bible des septante, d'Hérodote, de Théo- « phraste, de Pausanias, d'Athenée, d'Hé- « liodore, d'Eusèbe, de Flavius-Joseph, de « Pline l'ancien et de Térence. A Rome, on « les appeloit Africains, mais la dénomina- « tion d'Éthiopiens leur étoit donnée en « Orient, parce qu'ils y arrivoient par l'Éthio- « pie. » Cela nous paroît concluant; cependant l'auteur nous apprend que la dénomination d'Africain prévaut actuellement, malgré

qu'il y ait des noirs asiatiques ; plus loin, il nous parle de nègres pasteurs ; ce seront donc des noirs, si l'on veut ; des nègres, si on l'aime mieux ; des Éthiopiens, si on le préfère ; des Africains, selon d'autres ; des maures, même, selon quelques-uns ; mais l'auteur ne nous dit pas à laquelle de ces dénominations il s'est fixé ; quoique cela importe fort peu pour ce qui semble être l'objet de son ouvrage, nous eussions été bien aises de le savoir, afin de ne pas nous servir de dénominations choquantes. Dans le principe de la révolution de S.-Domingue, les Africains ne vouloient plus qu'on les appelât nègres, mais noirs ; ensuite ils se donnèrent entr'eux les noms de Monsieur, Madame et Mademoiselle ; et ils donnoient aux blancs celui de Citoyen et Citoyenne ; ils prétendoient n'être plus ni nègres ni noirs. Ils ne croyoient pas, à cette époque, que la couleur noire étoit la couleur primitive. Cependant, Sonthonax leur avoit déjà dit : « Cette couleur noire étant, « selon l'auteur, le caractère le plus marqué « qui sépare des blancs une partie de l'espèce « humaine, on a été moins attentif aux dif- « férences de conformation, qui, entre les « noirs eux-mêmes, établissent des variétés. »

Il existe donc, d'après M. Grégoire, des variétés parmi les nègres? Mais, n'y auroit-il pas plus loin d'un blanc à un nègre, que d'un nègre à un autre nègre? et s'il existe plusieurs variétés dans l'espèce d'hommes, ne peut-il pas exister plusieurs espèces dans le genre? Les Asiatiques que l'auteur appelle noirs, n'ont autre chose, qui les distingue des blancs, que la couleur; tandis que les Africains qu'il nomme nègres, ont les os des joues proéminens, l'os nazal si court, qu'il est presque oblitéré, le coccis très-allongé, de la laine sur la tête, au lieu de cheveux: si, comme le pensoit l'illustre Buffon, la couleur noire étoit l'effet du climat, on pourroit croire que les Asiatiques étoient originairement blancs; mais la différence de conformation dans une grande partie des Africains, ne laisse pas, selon nous, de doute, qu'ils ne soient une espèce particulière d'hommes qui diffèrent autant des Asiatiques que des Européens. Au reste, que les nègres soient une espèce, une variété, ou une race identique avec la blanche, nous les avons toujours reconnus, quoi qu'en disent les négrophiles, pour de véritables hommes, et la majeure partie de nous les traitoit en conséquence,

soit par humanité, soit par intérêt; car, quand nous les eussions mis au rang des bêtes de somme, peu d'hommes sont assez insensés pour acheter des bœufs ou des chevaux, et ne pas les nourrir, les assommer du matin au soir, et les faire mettre tout vivans dans un four; ces sortes de fantaisies coûtent trop cher. Mais cette digression nous éloigne de notre sujet, et nous attendons avec impatience les chefs-d'œuvres de littérature que l'évêque Grégoire nous a annoncés, qui doivent prouver, sans réplique, que l'on ne doit pas juger des facultés intellectuelles d'un homme par sa couleur, ni par sa conformation. Il y auroit, comme le dit l'auteur, de quoi rire. Cependant, que ferons-nous de la doctrine du docteur Gall, qu'il cite avec vénération ? Ce docteur fameux, ne nous a-t-il pas démontré que chaque faculté intellectuelle avoit sa bosse particulière (ch. I, p. 6,)? « Le « caractère spécifique des peuples est permanent, tant que ce peuple est isolé, il s'affoi« blit et disparoît par le mélange; cela est in« contestable. » Ici, l'auteur paroît avoir oublié qu'il n'admettoit pas d'espèce dans le genre *homme*: c'est donc le caractère national, et non le spécifique qui change; il dit,

un peu plus bas, très-éloquemment, « que « les caractères nationaux sont presque mé- « connoissables au physique et au moral, de- « puis que les peuples de notre continent « sont *transvasés* les uns dans les autres. » L'expression de *transvaser* est riche, elle n'est cependant pas neuve. Nous nous rappelons que, dans notre enfance, qui, pour plusieurs de nous, date de très-loin, nos bonnes nous disoient que si l'on pouvoit faire une bouteille assez grande, on pourroit y transvaser Paris; si cela arrivoit, et qu'avec les Parisiens on transvasât tous les étrangers que les conquêtes de la France amènent à Paris, des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Allemands, des Russes, des Autrichiens, il n'y a pas de doute que la physionomie nationale ne changeât; les Parisiens moins François tiendroient un peu de l'Allemand, un peu de l'Espagnol, unpeu de l'Italien, un peu du Portugais, un peu de l'Autrichien, un peu du Russe. Oh, pour le coup, il y auroit de quoi rire de la bigarure des caractères physionomiques! Les cheveux plats des Espagnols, le teint jaune des Portugais, les grands nez à la romaine des Italiens, l'air sérieux des Allemands; quels charmans composés que ces minois *gallo*, *his-*

panico, *lusitanico*, *italico germaniques!* Que les Chinois sont sages! ils n'ont jamais voulu laisser transvaser aucun peuple étranger dans leur bouteille nationale! aussi ont-ils conservé sans altération leurs grands fronts majestueux, leurs petits yeux ovales, enfin tous leurs traits physionomiques primitifs; et ce qu'il y a de plus précieux, leurs lois et leurs mœurs.

Avant d'aborder la littérature des nègres, monseigneur Grégoire pense qu'il est nécessaire que nous apprenions « que (ch. I, p. 7) les « Grecs avoient des esclaves nègres, qu'un de « ces nègres étoit employé au service des « bains; mais on ne sait pas son nom (ce qui « eût été d'un très-grand intérêt), que Vis- « conti et Caylus ont publié plusieurs figures « de ces esclaves. Il nous apprend encore que « les Hébreux achetoient des esclaves noirs « et eunuques, malgré que la loi mosaïque « défendît de mutiler les hommes. *Ruit in « vetitum nefas gens hebraïca.* » Tout cela n'est pas encore bien concluant en faveur de la littérature nègre; mais ce qui le devient, c'est que Blumenbach, le plus fameux des crânomanes, et qui possède la plus belle collection de crânes humains, qui soit au monde,

sans en excepter celle du docteur Gall (ch. I, pag. 11), « prétend que la figure du nègre « se trouve dans la figure du sphinx ; on peut « s'en convaincre en examinant les sphinx « dessinés dans Caylus, dans Norden, dans « Niehbur et Cassas. Volney et Olivier, qui « ont aussi examiné le sphinx sur les lieux, « trouvent une ressemblance frappante avec « le nègre ; preuve incontestable que c'est à la « race noire, aujourd'hui esclave, que nous « devons les arts, les sciences, et jusqu'à « l'art de la parole. » Salut aux premiers artistes, aux premiers savans qui montrèrent aux humains à attacher des idées aux différentes modifications de l'air : Ce n'est pas tout : sans doute c'est à eux

Que nous devons encor cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Volney, qui nous assure que les nègres nous ont appris à parler, auroit bien dû nous dire quelle espèce de langue ils nous ont montrée ; car les savans blancs qui ont succédé aux nègres, ne sont point d'accord entr'eux, quand il s'agit de décider quelle a été la langue primitive : mais pourquoi, les nègres qui sont si savans dans l'art de la parole, n'ont-

ils pas montré à parler aux singes, qui, selon eux, sont des petits hommes fort adroits, mais fort paresseux, qui ne veulent pas apprendre à parler, pour qu'on ne les fasse pas travailler? Les nègres de Saint-Domingue, qui ont oublié leur langue primitive, disent, dans leur idiome d'aujourd'hui, *singes, ça ptit monde, qui malouc trop, ïo pas vle palé, pou que ïo pa fair travail.*

Mais, si les nègres ont été si savans, si grands littérateurs, comment ne reste-t-il d'eux aucun ouvrage qui puisse nous tirer de l'incertitude où nous sommes sur leur origine, sur la nature des grands événemens, qui, de la première nation du monde, en ont fait la dernière?

> Déplorable Africain qu'as-tu fait de ta gloire?
> . . . . de ton antique grandeur,
> Il ne nous reste, hélas! que la triste mémoire!

mais M. Grégoire vous console, en vous présageant les plus hautes destinées (chap. IX, pag. 283). « Peut-être, dit-il un jour, cette « vieille et orgueilleuse Europe deviendra « une colonie de l'Amérique, et alors, et « alors: » Quelle heureuse prédiction pour les Européens!

Ce qui prouve encore, selon M. Grégoire, que les sciences nous ont été transmises par les nègres, c'est que, même dans l'hypothèse où elles nous seroient venues de l'Inde, en Europe, elles auroient traversé l'Égypte; donc que les nègres ou Éthiopiens qui étoient alors en Égypte les ont prises au passage pour nous les transmettre; donc qu'ils ont été nos pères dans les sciences; cette vérité démontrée, augmente encore le désir que l'auteur a fait naître en nous d'admirer les chefs-d'œuvres de ces illustres nègres; mais ce n'est pas encore le moment, Monseigneur Grégoire veut essayer de nous apprendre pourquoi ces Africains sont noirs; seroit-ce l'effet du climat? seroit-ce parce qu'ils ont la membrane réticulaire noire? seroit-ce, enfin, parce que la couleur primitive de l'homme étoit noire? *adhuc sub judice lis est.* La question n'est pas facile à résoudre. Le climat peut, sans doute, changer la couleur de la peau jusqu'à un certain point; mais les blancs qui sont établis en Afrique, de temps immémorial, y sont devenus bruns, basanés, mais, non pas noirs; leur membrane réticulaire est restée blanche, et les noirs, qui, depuis plusieurs générations, ont habité l'Europe, n'y sont pas de-

venus blancs, et leur membrane réticulaire est toujours restée la même, cest-à-dire, très-noire. Monseigneur Grégoire ne pourroit-il pas nous dire s'il existe d'autre différence que la couleur entre la peau d'un nègre et celle d'un blanc? lui qui a vu, manié et observé tant de différentes peaux humaines, chez l'amateur Bonn; mais il ne les a observées qu'après avoir été tannées; il eût fallu aller chez l'écorcheur avant d'aller chez l'amateur..... Dans une peau tannée le système cutané est dénaturé, la membrane réticulaire, noire chez les nègres, et blanche chez les Européens, n'offre plus, dans l'une et dans l'autre peau, que les mêmes résultats. Il étoit donc indispensable, comme nous avons eu l'honneur de le dire à Monseigneur Grégoire, de se transporter chez l'écorcheur; là, il eût été possible d'observer les différens systèmes organiques qui composent le corps d'un blanc et celui d'un nègre; il eût pu voir si ces systèmes sont égaux en nombre, si l'harmonie, la concordance qui règnent entr'eux est la même; car c'est de cette harmonie, plus ou moins parfaite, que provient la différence qui existe entre les animaux; différence qui, selon le docteur Gall, est toujours annoncée par des dis-

parités dans les organes apparens. Mais si les peaux n'ont pu fournir à l'auteur Grégoire des caractères assez tranchans, que de bosses, ou protubérances, il a dû observer sur les crânes africains, chez Blumenbach, qui a la plus belle collection de crânes qui soit au monde (si, toutefois, on en excepte l'ancien charnier des Innocens)! Si chaque qualité morale que M. Grégoire donne aux nègres, et chaque défaut que leur attribue Valmont de Bomare (Voyez Valmont de Bomare, Dictionnaire d'histoire naturelle, article Nègre, édition in-4°.), ont leurs bosses particulières, quelques-uns de ces crânes ne doivent pas mal ressembler à une pomme de pin, d'autant qu'il y en a quelques-uns d'un peu pointus, à la Caraïbe; d'autres, plus arrondis, doivent avoir l'air de melons cantalous qui, comme on le sait, sont tout couverts de protubérances de différentes grosseurs. Les jardiniers nomment ces espèces de melons, melons de race, melons de qualité, sans doute par ce que toutes les bosses dont ils sont couverts sont des indices de qualités: ce n'est pas la seule analogie qui se trouve entre le règne animal et le végétal.

Pour mettre nos lecteurs à même de se faire

une idée de la grande quantité de protubérances bonnes ou mauvaises qui doivent couvrir les crânes des nègres, nous allons exposer, sous leurs yeux, deux tableaux fortement coloriés par deux grands maîtres: l'évêque Grégoire et Valmont de Bomare. Ces deux tableaux, opposés dans leur intention, sont un exemple frappant que, s'il faut de l'élévation pour porter l'imagination d'un peintre à la hauteur de son sujet, l'exaltation le porte toujours au-delà des bornes de la vraisemblance.

L'abbé Grégoire, après avoir accordé aux nègres les qualités morales les plus éminentes, passe à l'énumération de leurs qualités physiques, d'après des voyageurs, impartiaux sans doute, et très dans le cas d'en juger. (Chap. I., p. 29.) Il parle de la beauté sans égale des négresses de Juida, d'après Bauman (surnommé, à Nantes, Baumenteur, et qui avoit épousé une princesse noire en Afrique, non pour sa beauté, mais pour favoriser sa traite d'esclaves.) Il cite les négresses Jaloses d'après Leydar et Lucas, comme des modèles de perfection pour les formes. Lobo vante par-dessus tout la beauté des Abyssins: Adanson, celle des négresses du Sénégal: Cossi-

gny n'a rien vu de beau comme les nègres et négresses de Gorée. Ligon s'est extasié devant une négresse de S.-Yago, qui réunissoit la beauté et la majesté, à un point, qu'il n'avoit jamais vu rien de comparable. Robert Chasle, dans le *Voyage du Journal* de l'amiral Duquesne, n'a rien vu de beau comme les négresses des îles du cap Vert. Legnat, Ulloa et Izert assurent qu'ils n'ont rien vu de comparable en beauté aux négresses de Batavia, de l'Amérique et de Guinée. Osez donc encore, fiers Européens, vous enorgueillir du caractère de beauté et de supériorité que vous supposez imprimé sur vos fronts blancs. Faites un voyage en Afrique et en Amérique, et vous direz, avec tous les voyageurs que nous venons de citer, en voyant une de ces beautés africaines sans pareille, *nigra es, sed formosissima ; ideo*..... Voici donc la couleur noire reconnue pour type de la vraie beauté. Tremblez! tremblez! jeunes européennes, que la prédiction de l'abbé Grégoire ne s'accomplisse, et que l'Europe, devenant une colonie d'Afrique, les négresses, fières de leur beauté originale, ne viennent vous ravir vos jeunes époux et vos tendres amans, afin de régénérer la race blanche, et de lui rendre sa pri-

mitive beauté. Que je vous plains ! génération présente ! que je vous plains ! vous ne verrez pas s'opérer cette heureuse métamorphose ! M. Grégoire nous apprend qu'il faut cinq générations de race croisées, et qu'il se passera cent vingt-cinq ans avant l'époque heureuse où les enfans des Européens n'auront plus à rougir d'avoir reçu de leurs pères une preuve incontestable de leur dégénération, la couleur blanche; et alors, pour que l'harmonie soit complète, on fera venir de la Guinée, des chiens noirs, des chats noirs, des moutons noirs, des bœufs noirs, des chevaux noirs, des cochons noirs, des singes noirs, toute sortes d'oiseaux noirs; surtout des cygnes, des perroquets noirs, auxquels on apprendra à dire aux perroquets verts des autres pays, fi donc! fi donc! vilain vert-vert. Nous oublions des poules noires; c'est, dit-on, un trésor qu'une poule noire? Heureuse Guinée, pays digne d'envie, où tous les animaux raisonnables et autres ont conservé sans tache la couleur primitive qu'ils tiennent immédiatement du Créateur.

Nous venons d'exposer le tableau de la race nègre par l'abbé Grégoire, nous allons exposer, ci-dessous son pendant, par Valmont de

Bomare (article nègre, Dict. d'Hist. Nat., par Valmont de Bomare, édit. in-4°. t. V, p. 267).

« La laideur et l'irrégularité de la figure « caractérisent l'extérieur du nègre ; les né- « gresses ont les reins écrasés et une croupe « monstrueuse, ce qui donne à leur dos la « forme d'une selle de cheval. Les vices les « plus marqués semblent être l'apanage de « cette race ; la paresse, la perfidie, la ven- « geance, la cruauté, l'impudence, le vol, le « mensonge, l'irréligion, le libertinage, la « malpropreté et l'intempérance, semblent « avoir étouffé chez eux tous les principes « de la loi naturelle, et les remords de la « conscience ; les sentimens de compassion « leur sont presque inconnus ; seroient-ils « un exemple terrible de la corruption de « l'homme abandonné à lui-même ? l'on peut, « jusqu'à un certain point, regarder les races « des nègres comme des nations barbares, « dégénérées ou avilies ; leurs usages sont « quelquefois si bizarres, si extravagans, et si « déraisonnables, que leur conduite, jointe « à leur couleur, a fait douter, pendant « long-temps, s'ils étoient véritablement des « hommes issus du premier homme comme « nous, tant leur férocité et leur animalité

« les fait, en certaines circonstances, ressem-
« bler aux bêtes les plus sauvages. On a vu de
« ces peuples se nourrir de leurs frères, et
« dévorer leurs propres enfans. » Quel contraste avec le tableau de l'abbé Grégoire ! lequel des deux peintres a le plus approché de la vérité ? ni l'un ni l'autre ; chacun d'eux pouvoit s'appliquer le vers d'Horace :

Cur nescive, pudens prave, quam discere malo ?

Le savant professeur de Gœttingue, attribuant la couleur des nègres au climat, avance (chap. I., p. 16,) que « dans la Guinée, les
« hommes, les chiens, les chevaux, les bœufs,
« les oiseaux, et surtout les gallinacées, sont
« de couleur noire ». Cette assertion est absolument fausse, excepté pour les hommes, encore y a-t-il quelques familles d'hommes blancs établies, de temps immémorial en Guinée ; quant aux quadrupèdes, il n'y en a pas plus de noirs et moins que dans d'autres climats, car les poils noirs exposés à l'ardeur du soleil, deviennent roux ; cela arrive aux chevaux noirs qu'on transporte d'Europe dans les Antilles. Les oiseaux, en Guinée sont parés, comme dans presque tous les pays chauds, des couleurs les plus variées, les plus

vives et les plus brillantes : on peut seconvaincre de cette vérité, en observant la belle collection de perroquets et autres oiseaux d'Afrique, qui se trouve au muséum d'histoire naturelle à Paris. Il existe, à la vérité, parmi les gallinacées, une variété de poules dont la peau et les os sont noirs ; mais la majeure partie des autres poules est semblable à celles d'Europe ; nous pouvons le certifier, ayant observé les volailles que portoient les capitaines négriers qui venoient de Guinée. « La « couleur noire étant donc, selon Knigt, l'at- « tribut de la race primitive dans tous les « animaux, il est évident, selon lui, que le « nègre est le type original de l'espèce hu- « maine. » Il y a un instant nous recherchions la cause de la couleur noire des nègres ; il nous faut, actuellement chercher à découvrir comment des nègres ont produit des blancs :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

quant à nous, nous baissons pavillon ; la physiologie n'est pas de notre compétence. Salut à la race privilégiée, dont la couleur noire de la peau est une preuve incontestable de sa céleste origine ; nous doutons, cependant que le docteur Knigt puisse parvenir à persuader

à nos jolies européennes, qu'une peau noire et opaque doive l'emporter sur leur peau blanche et fine dont le tissu, délicat et transparent, laisseapercevoir les roses de la pudeur et ses nuances variées à l'infini, dont chacune, peignant un sentiment de l'ame, fait de leur physionomie un tableau magique et enchanteur.

Il nous semble qu'après avoir cité l'autorité de Knigt, l'auteur tient davantage à l'opinion de Buffon, de Camper, de Bonn, de Zimmermann, de Blumenbach, de Chardel, de Sommering, qui attribuent la couleur des nègres aux effets du climat. D'après cela, nous lui demanderons, si c'est dans le temps que les Africains étoient blancs, qu'ils étoient nos maîtres dans les sciences et dans les arts, ou si c'est depuis qu'ils sont devenus noirs? D'après Demanet et Imlay, les descendans des Portugais établis au Congo sont devenus noirs, mais ils ne nous disent pas si c'est l'effet du climat, ou de leurs alliances avec les négresses, (ce qui est plus que vraisemblable). Un Portugais aura épousé une Congo, il en sera provenu des mulâtres, qui, en se mariant à une négresse, auront fait des griffes, lesquels griffes, se mariant encore à une négresse, pour lors, les enfans, qu'on

nomme marabous, sont si noirs, qu'il faut être très-habitué dans le pays pour les distinguer d'avec les nègres: voilà comme les blancs peuvent devenir noirs, et les noirs, devenir blancs; en épousant des blanches, et en en faisant épouser à leurs enfans et petits-enfans.

Selon un auteur que cite M. Grégoire, il faut quatre mille ans pour qu'un nègre devienne blanc par l'effet du climat, et six cents ans seulement pour un Indien: ceci nous paroît un peu problématique. Quant à ce qu'il avance, que les changemens s'opèrent plus vîte chez les nègres, dans l'état de domesticité, pour le moral, cela est vrai; mais pour la couleur, mieux un nègre est nourri et à l'aise, plus il est noir; s'il est maigre, ou qu'il ait du chagrin, ou qu'il ne se porte pas bien, il devient couleur de bistre; nous pensons aussi que c'est à un certain état de maladie qu'il faut attribuer la couleur, non pas noire, mais très-brune, que prend la peau de certaines femmes pendant leur grossesse, ce qu'on appelle le masque. Nous ne conviendrons pas, pour cela, avec Hunter, que la race blanche soit une race dégénérée, au moins quant à la couleur (chap. I. p. 20). Il est vrai, comme l'assure le chimiste Beddoés,

« qu'on peut blanchir la peau d'un nègre, « avec de l'acide muriatique oxigéné. » Il n'est pas même besoin de cette dernière condition, tous les acides concentrés ont la propriété, en se combinant avec les corps gras, d'en altérer la nature et la couleur; le feu et les caustiques produisent le même effet sur la peau des nègres : ainsi, la compagnie de blanchisseurs qu'un journaliste, *grand ricaneur*, (dit l'évêque Grégoire, chap. I, p. 20) veut envoyer en Afrique, pourra employer plus d'un moyen; mais, si la race blanche, comme le pensent quelques-uns des savans que cite M. Grégoire, est une race dégénérée, abatardie, ne désirera-t-elle pas aussi une compagnie de noircisseurs? Nous pensons que cette dernière compagnie sera beaucoup plus facile à compléter que la première. La chimie, pendant la révolution, a fait des découvertes si importantes pour les teintures en noir, qu'on ne sera embarrassé que du choix des sujets; quant au chef de la compagnie, cette place sera dévolue de droit à ****; personne ne peut ni ne veut la lui contester : nous revenons à Monseigneur Grégoire; nous lui ferons une question à laquelle il ne sera sans doute pas embarrassé de ré-

pondre. ADAM et EVE étoient-ils noirs, ou blancs? L'opinion de l'auteur semble être prononcée en faveur de la couleur noire, puisqu'il cite l'autorité de Knight (chap. I, p. 16), qui pense que le nègre est le type original de l'espèce humaine. N'eût-il pas été plus exact de dire du genre humain, puisque l'auteur Grégoire ne suppose point d'espèce dans le genre homme? Plus loin, (chap. II, p. 18) il cite une autre autorité, T. Williams, qui dit que, pour amener les noirs à la couleur blanche, sans croisement de races, et, par la seule action du climat, il faut quatre mille ans. Nous ferons, d'après cela, une petite objection à M. Grégoire. A l'époque où vivoit Moïse, il n'y avoit que deux mille cinq cents ans que le monde étoit créé; Moïse et tous ceux qui existoient alors étoient donc nègres, et il n'a dû paroître d'hommes blancs que quinze cents ans après; *Credat judœus Appella!* Dans un autre endroit (chap. I, p. 7), l'évêque Grégoire cite l'autorité de Jahn, qui, dans son *Archéologie biblique*, assure que les rois des Hébreux achetoient des autres nations, des eunuques, et spécialement des noirs: il y avoit donc, à l'époque de Moïse, des hommes

blancs et des hommes noirs : qu'en conclure ? Ou qu'il ne faut pas quatre mille ans, pour blanchir un nègre, ou que la race primitive n'étoit pas noire, ou qu'il s'est passé quatre mille ans avant le déluge, ce qui feroit un anachronisme dans notre cosmogonie chrétienne. *Fiat lux.*

L'évêque Grégoire cite (chap. I, p. 26) Sommering, qui, tout en disant : « qu'il n'ose « décider si la race primitive de l'homme, « en quelque coin de la terre que l'on place « son berceau, s'est perfectionnée en Eu- « rope, ou altérée en Nigritie, affirme que « pour la force et l'adresse, la conformation « des nègres est aussi accomplie et, peut- « être plus que celle des Européens ». Voyez le Dictionnaire d'Histoire naturelle de Valmont de Bomare, article Nègre, édition in-quarto, t. V. p. 257, il vous donnera une idée de la belle conformation et des qualités éminentes des nègres d'Afrique. L'évèque Grégoire ne connoît pas sans doute cet ouvrage; il n'eût pas oublié de donner au tableau qu'il a fait des colons, un dernier coup de pinceau d'après le grand maître Valmont de Bomare ; « Les colons font (selon lui) deux ou trois « fois par an des visites dans les hôpitaux de

« leurs habitations, (des hôpitaux dans les habitations ! les négrophiles pourront-ils le croire ?) « N'allez pas vous imaginer, (dit Bomare) « que ce soit pour y porter les se-« cours que l'humanité et même leur inté-« rêt exigeroient ; ces barbares y vont avec « des pistolets, et tuent tous les nègres qui, « par vieillesse ou par des infirmités incura-« bles, sont hors d'état de rendre service à « l'habitation. » Eh bien, Monseigneur ! cela vaut bien les nègres cuisiniers jetés dans des fours, pour avoir manqué des plats de pâtisserie ? Admirez donc notre bonhomie et notre bonne-foi, vous aviez oublié, dans notre examen général, ce gros péché, nous le rappelons nous-mêmes à votre souvenir, mais aussi, nous espérons que d'après cette confession sincère ; nous obtiendrons de Votre Excellence, indulgence plénière et absolution finale. Nous venons de faire un grand pas vers le ciel, s'il est vrai, comme on nous l'a appris dans notre jeunesse, qu'il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, qu'à un chameau de passer par le chap d'une aiguille. Nous avons le plus grand espoir, il ne reste plus rien à la majeure partie de nous, et les François

nos frères, ont trop à cœur notre salut, pour chercher à nous remettre dans la voie de la perdition.

Revenons à votre peuple chéri. « Les nè-« gres, dites-vous, sont plus forts et plus « adroits que les Européens; » nous vous l'accorderons, si cela vous fait plaisir; mais le bœuf est aussi plus fort que l'homme, et le singe est plus adroit; qu'en concluerez-vous? « Les nègres, dites-vous, surpassent les « blancs par la finesse exquise de leurs sens, « surtout de l'odorat (chap. I, pag. 26). » Prenez bien garde, Monseigneur, les animaux les plus sauvages, les plus éloignés de l'état de domesticité, sont ceux que la nature favorise le plus du côté de la finesse des sens; il semble que cette bonne mère, aimant également tous ses enfans, a voulu dédommager, sous quelques rapports, ceux auxquels elle a moins accordé sous d'autres. Vous citez les nègres marrons de la Jamaïque, « comme des êtres doués d'un sens ex-« quis, avec une taille droite, une conte-« nance fière, et une vigueur qui indiquent « leur supériorité. » Nous oserons vous dire, Monseigneur, que vous les avez vus, avec votre lorgnette de cabinet, dont les verres,

en grossissant trop les objets, les dénaturent totalement.

Le tableau que nous allons faire de ces nègres est d'après nature ; nous l'avons fait sur les lieux même, dans les montagnes Bleues de la Jamaïque.

Qu'on se figure des hommes, dont les corps plus jaunes que noirs, décharnés, et couverts à demi de haillons, que les nègres esclaves n'oseroient pas porter, laissant leurs femmes, leurs enfans, leurs vieillards dans la misère la plus crapuleuse, parce qu'ils n'ont pas assez de courage pour cultiver les terres que le gouvernement anglois leur a accordées. Ils sont avilis, au point de livrer, pour quelques pièces de monnoie, les nègres esclaves qui viennent chez eux se réfugier, ou qu'ils vont chercher dans les bois, quand les Colons les font avertir qu'un d'eux a déserté. Leur moyen de vivre consiste principalement dans la chasse et la pêche ; mais quand par le mauvais temps, cette ressource leur manque, ils sont forcés de descendre dans les plaines, se louer à la journée parmi les esclaves. Voilà les hommes dont vous préconisez la supériorité. Nous les avons vus dans leurs huttes, car ils n'ont pas eu même le courage ni l'a-

dresse de se construire des logemens qui méritent le nom de cases. « Pourrez-vous nous « dire que ces nègres de la Montagne Bleue « ne peuvent s'organiser politiquement, « parce que les arts de la paix ne peuvent « être cultivés par une troupe fugitive, tou- « jours cachée dans les forêts, toujours oc- « cupée à se nourrir et à se défendre contre « ses oppresseurs ? » Mais les nègres dont nous parlons ne sont point dans cette hypothèse ; le gouvernement est en pleine paix avec eux ; ils ont des terres qu'ils peuvent cultiver tranquillement ; ils n'ont pas besoin de se défendre contre des oppresseurs ; ils sont indépendans : pourquoi donc ne s'organisent-ils pas en corps politique, et ne sont-ils qu'une association de lâches, de paresseux, qui deviendroit très-dangereuse, si la crapule honteuse dans laquelle ils vivent, n'étoient un obstacle à l'augmentation de leur population. Vous donnez encore pour preuve de leur supériorité, la manière dont ils communiquent entr'eux à des distances considérables par le moyen d'une corne. A vous entendre, nos télégraphes ne sont rien en comparaison. Vous ignorez que dans la partie de S. Domingue, qui a été cédée à la France

par les Espagnols, tous les pâtres font revenir leurs troupeaux par le moyen d'une corne, ou plus souvent un coquillage qu'on nomme *lomby*, dans lequel, en produisant certains sons plus ou moins forts, ou différemment modifiés, ils appellent ou leurs cochons, ou leurs chevaux, ou leurs troupeaux de chèvres, et jamais un troupeau ne vient dans la place d'un autre; d'après cela, quelle merveille que les nègres soient convenus entr'eux, que lorsqu'ils sonneront d'une certaine manière, ce sera tel ou tel nègre qu'ils voudront désigner. D'après ce que nous venons de vous dire des nègres de la Montagne Bleue de la Jamaïque, ne les citez pas comme exemple de la prééminence de la race nègre sur la blanche; vous prêteriez à rire à tous ceux qui les connoissent. Nous ne disconviendrons cependant pas qu'il n'y ait des nègres (non parmi eux) qui ont des qualités morales; nous dirons même, à la honte de la couleur blanche, que si beaucoup de nègres de S. Domingue n'avoient pas été meilleurs que les blancs de France, qui sont venus les révolutionner, il n'eût pas resté un seul colon pour répondre aux calomnies des négrophiles, et confondre leurs raisonnemens absurdes. Un

savant respectable, que vous avez désigné par son nom, pour avoir méconnu des qualités morales dans les nègres, et les avoir assimilés aux singes, nous autorise à vous dire que vous avez dénaturé totalement ce qu'il a dit des nègres. Mais, tout en convenant qu'ils sont des hommes, nous ne conviendrons pas pour cela qu'ils soient des hommes comme nous. La civilisation et l'éducation, qui en est la suite, ont mis entr'eux et nous, une distance immense, qu'ils ne pourront franchir que peu à peu, par la succession des temps, et des circonstances favorables, qui, malheureusement pour eux, sont bien plus éloignés que vous le pensez.

CHAPITRE III.

« Les systèmes qui supposent une différence essentielle entre les nègres et les blancs, ont été accueillis (ch. II, p. 30) « 1°. par ceux qui veulent à toute force matérialiser l'homme, et lui arracher des espérances chères à son cœur; 2°. par ceux qui, dans une diversité primitive de races humaines, cherchent un moyen de démentir le récit de Moïse; 3°. par ceux qui, intéressés aux cultures coloniales, voudroient, dans l'absence supposée des facultés morales du nègre, se faire un titre de plus, pour le traiter impunément comme des bêtes de somme. »

Abstraction faite de ce que nous enseigne la religion catholique, de la création de l'homme; dans la supposition (sans doute gratuite) que Dieu eût créé deux espèces d'hommes, l'une blanche et l'autre noire, ce que nous ne croyons pas contradictoire à sa toute-puissance qui est sans bornes, ne pouvoit-il pas avoir doué l'une et l'autre espèce

de ce souffle divin que nous appelons ame, et que nous regardons avec raison comme immortelle? La supposition de cette diversité primitive de races humaines, ne tend donc en aucune manière à matérialiser l'homme; si cela étoit, la race blanche se trouveroit dans la même hypothèse, et l'on auroit le même titre pour la traiter comme des bêtes de somme.

« L'opinion de l'infériorité des nègres n'est « pas nouvelle; la prétendue supériorité des « blancs, n'a pour défenseurs que des blancs « juges et parties, dont on pourroit d'abord « discuter la compétence, avant d'attaquer « leur décision (chap. II, pag. 35). »

M. Grégoire nous dit, d'une part, que l'opinion de l'infériorité des nègres n'est pas nouvelle; nous le savions déjà, et ils viennent d'en donner une preuve toute récente, par la manière dont ils se sont comportés en recevant la liberté. D'une autre part, il nous cite des autorités imposantes, qui nous assurent que ces mêmes nègres ont été nos pères et nos maîtres dans les sciences et dans les arts : cela ne nous paroît pas trop conséquent; ce qui ne l'est pas plus, c'est que, selon lui, les blancs ne peuvent pas s'ériger en défenseurs de leur

propre cause, pour prouver leur prétendue supérioritésur les nègres. L'évêque Grégoire, appelle-t-il être juge de sa cause, que d'en être l'avocat? C'est sans doute pour éviter que l'on ne fasse ce reproche aux nègres, qu'il s'est constitué leur défenseur officieux. Ce n'est qu'après avoir mis dans un creuset de comparaison les productions des blancs et celles des nègres, qu'on peut assigner le degré de supériorité des uns sur les autres; l'évêque Grégoire nous fera sans doute revenir de notre prévention, en nous mettant sous les yeux les chefs-d'œuvres de ces protégés; il peut être certain que nous serons justes. *Amicus Plato, magis amica veritas.* Nous demanderons, à M. Grégoire, si la citation de l'apologue du lion, qui, en voyant un tableau où l'on voyoit un lion terrassé par un homme, dit, les lions n'ont point de peintres, a bien le mérite de l'apropos? Les nègres, d'après son ouvrage, n'ont-ils pas des artistes et des savans?

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

L'évêque Grégoire cite des autorités respectables, pour avoir le plaisir de les confondre (chap. II, p. 36). « Hume, Jefferson, qui

« tous deux prétendent que la race blanche
« est la seule cultivée, que dans des circons-
« tances données les mêmes pour des blancs
« et des nègres, ceux-ci ne pouvoient jamais
« rivaliser avec ceux-là, que jamais on ne vit
« un nègre distingué par ses actions et par ses
« lumières. » Il cite encore Barré de S. Venant, à qui il fait dire, que si la nature promet aux nègres quelques combinaisons, qui les élèvent au-dessus des autres animaux, elle leur interdit les impressions profondes, et l'exercice continu de l'esprit, du génie et de la raison. Nous nous permettrons d'observer, à M. Grégoire, qu'il a dénaturé le passage de Barré de S. Venant, en n'en citant qu'une partie. Le voici tel qu'il est. « Dans la Guinée,
« une atmosphère embrasée, une chaleur cons-
« tante, affaisse le corps, porte la torpeur dans
« tous les membres, et éloigne l'homme de
« tout travail; le développement des forces
« physiques et morales y est sans cesse arrêté
« par je ne sais quelle action secrète, qui ôte
« toute énergie, et plonge l'homme (il ne dit
« pas seulement le nègre) dans une sorte de
« stupidité et d'engourdissement qui le ré-
« duit presque à l'état des brutes : si elle lui
« permet quelques petites combinaisons, qui

« l'élèvent au-dessus des autres animaux, elle « lui interdit les impressions profondes et « l'exercice continu de l'esprit, du génie et « de la raison. » C'est donc au climat et non à la qualité d'homme noir, que Barré de Saint-Venant attribue l'espèce d'abrutissement des hommes, de quelque couleur que vous les supposiez, qui habitent la zone torride. La preuve en deviendra évidente, par la citation suivante du même auteur (chap. I, pag. 5): « La nature repousseroit-elle la civilisation « dans les pays chauds? Il est impossible de « le croire; l'homme, dans tous les climats, « a reçu le même germe d'intelligence, qui « le rend partout également perfectible, le « nègre d'Afrique, est donc appelé, comme « le blanc d'Europe, à jouir de ce bienfait; « son organisation est la même, mais son « gouvernement est différent. » Il est évident que ce passage détruit absolument l'inculpation que l'auteur fait à Barré de S. Venant. Quand bien même Hume, Jefferson et Barré de S. Venant admettroient une différence entre l'homme nègre et l'homme blanc, quant aux facultés intellectuelles, qu'en concluroit-on? Ne remarque-t-on pas cette même différence d'individu à individu parmi

les blancs; de famille à famille; de département à département; de royaume à royaume? à plus forte raison peut-elle exister d'un climat à un climat tout à fait opposé; il n'y auroit donc rien d'étonnant que cette différence existât entre la race blanche et la nègre; l'auteur a même cité des autorités qui font pencher la balance du côté de cette dernière. En notre qualité de colons, nous avons eu occasion d'observer différentes nations nègres; nous avons trouvé, dans quelques-unes, des degrés d'intelligence, d'aptitude à l'instruction, de beaucoup supérieurs à ceux que nous rencontrions dans d'autres. Les Congos sont, de tous les nègres, les plus spirituels, les plus propres à faire des ouvriers, des domestiques; ils sont en général petits. Pour les travaux de la terre, on choisit de préférence les Sénégalais et les Aradas; ils ont moins d'intelligence que les Congos, mais ils sont plus laborieux. Les Aradas ont une aptitude ou un goût particulier pour la connoissance des plantes usuelles, même des vénéneuses; aussi trouve-t-on parmi eux beaucoup de *caprélatas*, ce qui signifie en françois des médecins; il y en a aussi de *macandals*, ce qui signifie empoisonneur, ensorcelleur. Les

Congos sont naturellement gais, railleurs, improviseurs de chansons qui ont toujours pour sujet de se moquer de quelqu'un, nègre ou blanc; quelquefois même de leurs maîtres. Les Mandingues ou Mondongues ont un caractère de stupidité qui va jusqu'à la férocité; ils sont, pour la plupart, anthropophages; peut être est-ce pour cela que dans leur pays on leur lime les dents en pointes : on est souvent forcé de les détruire sur les habitations, pour avoir dévoré un camarade, ou des enfans.

« Il faut, pour qu'un peuple soit taxé avec « raison d'absence totale de génie, qu'il ait « existé en corps de nation, aussi long-temps « que les Grecs, avant d'avoir un Homère; « les Romains, un Virgile; les François, un « Racine (chap. I, pag. 38). » Quel pompeux éloge l'évêque Grégoire fait de la race nègre, puisqu'avant cette époque, elle peut compter un nombre si considérable de savans distingués dans tous les genres, dont il promet de nous faire connoître les noms et les ouvrages. Genty a donc grand tort, lorsqu'il avance que le génie ne peut naître au sein de l'opprobre et de la misère, quand on n'entrevoit aucune récompense, aucun espoir de soulagement. Genty veut-il parler des nègres en Afrique, ou des

esclaves de S. Domingue? Ceux d'Afrique existent depuis long-temps en corps de nation; ils n'y ont pas été sans doute assez long-temps. Quant à ceux des Antilles et autres colonies de S. Domingue, nous ferons observer à M. Genty, que les deux mots opprobre et misère sont inconvenans. Le mot opprobre ne peut nullement s'appliquer aux esclaves honnêtes, qui, en remplissant les devoirs attachés à leur condition, qui n'est malheureuse que comparativement, sont tout aussi respectables, et s'estiment autant qu'une infinité de blancs qui, en se targuant du titre illusoire d'hommes libres, sont, sous plusieurs rapports, plus esclaves qu'eux, surtout sous celui de la misère, dont le nom seul est ignoré dans les Antilles; fille des besoins naturels multipliés sous les zones tempérées ou froides, elle n'a jamais dépassé les tropiques. Tout aussi vrais philantropes que quelques Européens, nous désirons, pour beaucoup d'individus, que nous avons sous les yeux, un sort pareil à celui des nègres esclaves bons sujets. Hélas! plus d'un tiers des Américains sont réduits en France à le désirer pour eux-mêmes. Selon le curé Sibire, nous en sommes bien dignes; pourtant nous ne l'avons pas.

« La religion chrétienne seroit sans doute
« un grand moyen de hâter et de maintenir
« la civilisation (ch. I, p. 41). »

Nous n'en pouvons disconvenir ; sa morale sublime devroit être un des moyens les plus puissans de rendre les hommes meilleurs ; mais hélas ! nous voyons avec peine que son effet n'est pas toujours infaillible ; le sang des ministres de cette sainte religion, ne fume-t-il pas encore ? ne crie-t-il pas vengeance contre ceux qui, en se décorant du nom pompeux de chrétien, se sont vautrés dans la fange, et se sont rendus coupables de tous les crimes de la barbarie la plus sauvage ? Ne se disoient-ils pas chrétiens, les émissaires qui nous sont venus de France aux Antilles, et qui ont souillé nos villes et nos campagnes, par des sacrifices de sang humain ? N'eût-il pas mieux vallu, pour nous servir des propres expressions de M. Grégoire, nous envoyer des serpens à sonnettes ? A Dieu ne plaise que nous en accusions la religion, si nous maintenons seulement qu'elle n'ait pas toujours un frein assez puissant pour la multitude, si un chef juste et ferme ne se réunit à elle pour faire respecter et exécuter ses lois.

« Barron (ch. I, p. 43) attribuela barba-

« rie actuelle de quelques contrées d'Afri-
« que, au commerce des esclaves. » Il seroit plus vrai de dire que le commerce des esclaves par les Européens, suscite peut-être plus de guerres en Afrique qu'il n'y en avoit autrefois; mais les souverains sont moins barbares depuis qu'ils trouvent à vendre leurs prisonniers, puisqu'alors ils les faisoient périr; et quoi qu'en disent les négrophiles, l'esclavage des Antilles est préférable à la mort; et la fausse idée que les Européens s'en sont fait, ne provient que de l'exaltation et de l'exagération des négrophiles qui dénaturent tout; ils veulent à toute force « que les esclaves
« n'entrevoient dans l'avenir aucun espoir
« de récompense, ni de soulagement. » Conviendront-ils qu'il y avoit dans les colonies beaucoup d'affranchis? D'où leur est venue cette liberté? N'étoit-elle pas la récompense des services rendus à l'habitation, au maître? Il n'y avoit presque pas d'exemple qu'un habitant mourût sans avoir, par son testament, légué la liberté à plusieurs de ses sujets, soit domestiques, soit cultivateurs; n'étoit-il pas d'usage de donner la liberté aux négresses qui avoient six enfans vivans; à celles qui avoient été nourrices des enfans du maître?

Mais, ne parlons pas des affranchissemens, qui ne pouvoient être la récompense que d'un petit nombre de nègres, la certitude pour tous d'être logés, vêtus, nourris, médicamentés depuis l'époque où ils cessent, par leur âge, de pouvoir rendre des services à l'habitation, jusqu'à leur mort, qui, quoi qu'en disent les négrophiles, arrive souvent à une époque très-reculée; cette certitude n'est-elle pas une récompense, un espoir de soulagement et de repos pour l'avenir? Vos journaliers, en Europe, et tous les hommes sans propriétés ou sans talens ont-ils ce même espoir? Du jour où il cessent d'être utiles à la société, commence leur misère; et leurs ressources finissent précisément à l'époque ou leurs besoins augmentent, quand la vieillesse et les infirmités qui l'accompagnent viennent les accabler. N'est-ce pas là l'esclavage de la nécessité, mille fois pire que celui dont, pour le malheur du plus grand nombre des nègres, les négrophiles ont demandé imprudemment l'abolition, dans un temps inconvenant, et de la manière la plus impolitique et la plus dangereuse.

« Homère assure que quand Jupiter con-
« damne un homme à l'esclavage, il lui ôte la
« moitié de son esprit (chap. I, pag. 44). »

N'admirez-vous pas en cela, Monseigneur, la bonté paternelle de Jupiter pour tous ses enfans. Si les esclaves avoient autant d'esprit et de connoissance que leur maître, ne seroient-ils pas doublement malheureux, de pouvoir faire la comparaison entre leur état et le sien? Donnez à des enfans de paysans et de journaliers la même éducation qu'aux enfans des riches qui sont destinés à remplir les premières places dans le gouvernement; renvoyez-les ensuite à leurs pères, pensez-vous qu'ils veuillent labourer ou bécher la terre? Et dans la supposition qu'ils soient forcés de le faire, ne souffriront-ils pas plus que ceux de leurs frères, qui, sans chercher à s'élever au-dessus de la profession de leurs pères, auront appris dès leur enfance à labourer et à bécher? Mais, nous direz-vous, on peut mettre dans des places les fils de paysans, lorsqu'ils ont reçu de l'éducation; on ne peut en disconvenir; mais, qui labourera? qui bèchera la terre? Peuplez la terre de savans, elle sera bien vite stérile. Remercions donc Jupiter de n'avoir pas prodigué cette arme si dangereuse, qui, dans des mains imprudentes, cause la plus grande partie des malheurs de la société, l'esprit...

« Quels sentimens de dignité, de respect pour eux-mêmes, peuvent concevoir des êtres considérés comme le bétail, et que des maîtres jouent quelquefois contre quelques barils de riz, ou d'autres marchandises? Que peuvent être des individus dégradés au-dessous des brutes, excédés de travail, couverts de haillons, dévorés par la faim, et pour la moindre faute, déchirés par le fouet sanglant d'un commandeur (chap. I, pag. 44). »

Les négrophiles veulent, à toute force, que les colons regardent leurs nègres comme un troupeau de bétail! nous le leur accordons pour un instant. Il paroît qu'ils ne sont pas au courant de ce qui se passe dans les campagnes chez les laboureurs d'Europe; qu'ils n'ont jamais observé les soins particuliers qu'ils prennent de leur bétail, qui fait leur principale fortune. Un bœuf est-il malade? rien n'est épargné pour avoir les médicamens nécessaires; on se lève dix fois dans la nuit, ou plutôt on ne se couche pas, pour être à même de lui porter tous les secours que demande son état: nous dirons, même à la honte de l'humanité que le paysan sera parcimonieux lorsqu'il s'agira d'acheter des

remèdes pour sa femme ou ses enfans, et qu'il ne regardera point à l'argent pour le soulagement de son bœuf. Nous avons été témoins, en France, qu'un laboureur, venant chez un curé de campagne, lui porter de l'argent pour faire dire une messe pour le rétablissement d'un de ses bœufs, et que, le curé lui ayant remontré qu'il devoit plutôt en faire dire pour sa femme, qui étoit au lit depuis trois mois, il lui répartit que si sa femme venoit à mourir, il ne lui faudroit pas d'argent pour en avoir une autre, mais qu'il n'en étoit pas ainsi de son bœuf. Un nègre, qui coûte mille écus, et souvent beaucoup plus lorsqu'il a des talens, n'excitera chez les colons ni le sentiment de l'humanité ni même celui de l'intérêt! Que doit-on penser de ceux qui ne supposent dans les colons ni l'un ni l'autre de ces mobiles? qu'ils nous prennent tous pour des fous ou des barbares. Mais y auroit-il existé des colons riches, en excédant de travail leurs nègres, et, ce qui est contradictoire, en les faisant mourir de faim, (comme si l'homme ou la brute qui ne mangent pas pouvoient travailler fortement) et en les déchirant par le fouet sanglant des commandeurs? Peut-on disconvenir que les

deux tiers des colons, non-seulement jouissoient de très-grandes fortunes, mais encore faisoient celle de tous les Européens qui étoient en relation avec eux ? Il seroit facile de démontrer cette vérité, démentie aujourd'hui par une partie des négocians de France, qui, ne pouvant plus sucer un sein tari par les circonstances, le déchirent à belles dents. Il en existe cependant encore un petit nombre d'honnêtes, qui, mêlant leurs larmes avec les nôtres, gémissent sur le malheur de leur patrie, de s'être laissée conduire par des esprits exaltés, de faux philosophes, dont les théories dangereuses ne tendant pas moins qu'à une anarchie universelle, ont détruit le plus beau pays du monde, S. Domingue.

« Les colons (dit l'auteur) jouoient, aux « cartes ou au billard, leurs esclaves contre « quelques barils de ris. » L'évêque Grégoire prouve bien par-là qu'il est dans l'ignorance du prix des marchandises animales et végétales des colonies. Combien il auroit fallu de barils de riz (qui, dans ce pays-là, est à un très-bas prix), pour équivaloir au prix d'un nègre que les François nous vendoient au poids de l'or. Nous ne dirons pas cependant, qu'on ne jouât pas quelquefois des

nègres; mais c'étoit de mauvais sujets que l'on jouoit pour s'en défaire, et plutôt à qui ne les auroit pas, qu'à qui les gagneroit; quoiqu'ils ne fussent pas regardés par nous comme des brutes, cependant, d'après leur qualité d'esclave, ils étoient vénals. Il paroît que, d'après les sentimens de pitié qu'ont excités dans l'ame sensible de l'évêque Grégoire, les chevaux de Paris, il ne vendroit pas même les siens, et qu'à plus forte raison, il ne les joueroit pas. Nous en trouvons cependant un exemple dans le clergé de France. Un très-digne prélat d'ailleurs, mais qui aimoit un peu le jeu, (les prélats sont hommes quelquefois) l'évêque de ******, passant près d'une maison qu'il connoissoit sans doute, dit à sa sœur qui étoit avec lui dans sa voiture, qu'il avoit affaire pour un instant dans cette maison, et qu'elle voulût bien l'attendre; Monseigneur perdit non-seulement tout l'argent qu'il avoit sur lui, mais joua sa voiture et ses chevaux et perdit tout; son vainqueur, impatient de jouir de sa nouvelle conquête offrit à Monseigneur de le conduire à son palais épiscopal, et descendit pour prendre possession de la voiture. Quel fut son étonnement, lorsqu'il aperçut, dedans,

une dame : Madame en est-elle aussi ? dit-il à Monseigneur.

Revenons à nos nègres; vous voyez que, quand bien même nous les mettrions au rang des brutes; nous en aurions, cependant, le soin que l'on a des brutes, quand on en veut tirer du travail; et qu'en les excédant, en ne les nourrissant pas, en ne les vêtissant pas, en les faisant déchirer à coups de fouet, nous n'irions pas à la fortune par cette voie impossible. Les Européens sont donc des imposteurs, et non pas les colons, comme le dit votre inestimable curé Sibire, à qui il paroît que les François rendent la justice qui lui est due. L'intérêt, Monseigneur! l'intérêt est le plus puissant de tous les mobiles; il commanderoit aux colons, si leur humanité se taisoit : nous ne pouvons cependant disconvenir qu'il se trouvât parmi eux quelques insensés (ne s'en trouve-t-il pas en Europe ?), qui sacrifioient, à leur brutal caractère, tous les sentimens d'humanité, même d'intérêt; mais le nombre en étoit si petit qu'il n'étoit qu'une exception; encore la faute doit-elle en être imputée aux commandans et aux magistrats qui sont chargés par le gouvernement de faire exécuter le code noir (ce code

est un édit rendu par Louis XIV, en 1685, touchant la police des îles françoises cultivées par des esclaves), dans lequel sont clairement et sagement énoncés les devoirs des esclaves envers leurs maîtres et les obligations des maîtres envers leurs esclaves; dans ce code est limitée l'étendue de leurs pouvoirs relativement aux châtimens des nègres. Quel homme sera assez injuste et assez impolitique, pour prétendre qu'il faut laisser le crime ou les fautes graves impunis, parmi les nègres, parce qu'ils ont le malheur d'être esclaves? Qu'arriveroit-il, dans les sociétés policées et libres, si la crainte du châtiment n'étoit un frein pour les méchans? Chaque habitation est l'image d'une petite république; supposez-la composée d'hommes sans défauts et sans vices, le fouet sera aussi étranger aux individus, que les punitions le sont aux blancs libres qui se comportent bien; car, encore une fois, on ne bat point son nègre, ni son bœuf, ni son cheval pour le plaisir de le battre; et si les chevaux de Paris, sur lesquels l'extrême sensibilité de l'évêque Grégoire, a laissé tomber des larmes de pitié, appartenoient aux charretiers qui les conduisent, ils ne les traiteroient pas avec barbarie comme

ils le font. A Dieu ne plaise que nous veuillons reprocher, à l'évêque Grégoire, son amour bien prononcé pour les nègres d'Afrique, pour les chevaux de Paris, et pour les oiseaux d'Italie. Nous connoissons des individus apathiques qui n'aiment ni les hommes, ni les bêtes, il y a donc un certain mérite à aimer une partie de l'espèce, qu'on nomme humaine (qui parfois ne l'est pas trop), ne fût-ce que l'espèce noire.

Nous sommes cependant forcés de faire un aveu vraiment fait pour apitoyer sur le sort des esclaves, mais auquel on peut remédier. Il reste, dans le cœur des blancs, nés dans les colonies, une étincelle d'amour pour leur ancienne patrie, la France; de cette source, qui paroît pure, jaillissent les causes les plus directes des malheurs des nègres, et même des blancs. Les colons, à peine sortis des mains de leurs nourrices tournent leurs premiers regards et leurs premières pensées vers la France (*inde mali labes*); tout ce qu'ils en entendent dire, par les François qui débarquent, exalte encore leur imagination, faute de connoître les véritables jouissances, celles de l'ame et celles de la nature; jouissances que l'homme sage

trouve partout, et peut-être plus facilement en Amérique que dans les autres climats, ils sont dans la fausse persuasion que l'homme riche ne peut et ne doit trouver qu'en France tous les moyens de satisfaire ses goûts et ses passions. Oh! trop funeste erreur! les colons sans expérience ignorent que ce métal, qui, selon l'usage que l'on en fait, procure également le bonheur et le malheur de ceux qui le possèdent, diminue des deux tiers en s'éloignant de la mine dont il est tiré, qu'il s'amincit à l'extrême, en passant par les filières des régisseurs et des négocians. Que s'ensuit-il delà? Le colon vient chercher en France un bonheur imaginaire, y dérange sa fortune; et ce qu'il y a de plus affligeant pour les véritables amis de l'humanité, c'est qu'abandonnant à des mains mercénaires ses malheureux esclaves, s'il n'a pas eu le bonheur de choisir un régisseur honnête, ils seront victimes de la cupidité de l'Européen, qui, ne les regardant pas comme sa propriété, les contraint à des travaux qui excèdent leurs forces, les exténue, et fait périr ceux dont le tempérament ne peut suffire aux grandes fatigues. Voici, Monseigneur, une des causes principales des mauvais traitemens des esclaves. Les

négrophiles en accusent les colons, qui n'en sont qu'une cause indirecte en s'absentant; mais doit-on les couvrir de l'opprobre des Européens ? Nous en revenons toujours à rejeter la faute sur les magistrats et commandans-inspecteurs des cultures, qui, dans l'absence des colons propriétaires, devroient regarder les nègres esclaves comme des orphelins confiés à leurs soins paternels et à leur humanité.

« L'estimable curé Sibire, qui après avoir
« missionné avec succès en Afrique, est ac-
« tuellement, comme tant de dignes prêtres,
« repoussé du ministère par des fanatiques;
« Sibire dit, en se moquant des colons, ils
« ont fait des descriptions si bizarres de la
« béatitude de leurs nègres, et sous des cou-
« leurs si riantes et si aimables, qu'en admirant
« leurs tableaux d'imagination, on regrette
« presque d'être libre, ou qu'il prend envie
« d'être esclave.... Je ne souhaiterois pas à ces
« colons esclaves un pareil bonheur dont ils
« ne sont que trop dignes (ch. II, pag. 45). »

Comme l'évêque Grégoire nous cite parfois des apologues, et qu'il nous a mis sous les yeux celui du lion, auquel on montroit un tableau représentant un lion terrassé par

un homme, nous allons aussi, à l'occasion du bon Sibire, lui rappeler l'apologue du lion mourant. *Tu quoque mi Sibire !* vous nous donnez aussi en passant une petite ruade, encore vous nous avertissez que c'est en vous moquant de nous ; nous sommes si bons, si bons, qu'en vérité nous ne l'eussions pas deviné ; mais nous sommes sans rancune, et nous pensons, comme l'évêque Grégoire, qu'un aussi digne ecclésiastique que vous, un missionneur aussi zélé, qui a missionné (1) en Afrique, avec tant de succès, ne devroit pas être repoussé du ministère, dans une circonstance surtout où l'on manque de prêtres ; ce ne peut-être, comme le dit très-bien l'évêque Grégoire, que l'effet du fanatisme. Comme nous étions dans l'erreur ! nous croyons ce monstre totalement terrassé en France ; eh ! contre qui ose-t-il encore lever sa tête altière ? La France n'a-t-elle pas à craindre, que le digne apôtre Sibire, secouant la poussière de ses souliers, ne retourne en

(1) Le mot *missionner* est nouveau sans doute ? nous ne le connoissions pas ; aussi avons-nous mis *missionneur* au lieu du vieux mot *missionnaire*.

Ita verborum vetus interit ætas.

Afrique? Avec quel plaisir ces chères brebis noires reverroient leur bon pasteur blanc; mais pourquoi n'iroit-il pas, à S. Domingue, affermir les nègres dans la doctrine qu'il leur a prêché?

« Les colons (ch. II, pag. 46), dit Sibire, « ont fait des descriptions si bizarres, de la « béatitude de leurs nègres, qu'ils feroient « presque désirer d'être esclave. »

Si vous étiez capable, homme de Dieu, de laisser tomber un regard de pitié sur les débris des malheureuses familles américaines, que vos écrits et votre opinion exaltée ont plongées dans l'abîme de la misère la plus affreuse, vous sauriez que plus des deux tiers se regarderoient comme très-heureux d'avoir le sort dont jouissoient leurs nègres bons sujets; et ce sort que vous leur souhaitez, par dérision, est mille fois à préférer à l'état précaire et malheureux de la majorité d'eux. Nous ne conviendrons pas, par exemple, que nous eussions autrefois changé notre sort avec celui de nos nègres, quoiqu'il ne fût pas malheureux; et c'est une grosse absurdité, de la part du curé Sibire, de nous avoir fait le reproche de ne l'avoir pas fait; cela ne prouve rien pour lui, et l'ironie n'est

pas heureuse ; car beaucoup de blancs en France sont heureux dans l'état de domesticité. Cependant il est sans exemple qu'un maître ait eu la fantaisie de changer son état avec son domestique, quoique souvent il fût, sous bien des rapports, plus malheureux que lui. Quand l'évêque Grégoire siégeoit sur le trône épiscopal, lui est-il jamais venu dans l'idée de changer de place avec un de ses chanoines ? Cependant, les chanoines (dans l'ancien régime) étoient si heureux, qu'on disoit trivialement : *heureux comme un chanoine.* Et vous, bon curé Sibire, vous est-il jamais venu dans l'idée de vous mettre à la place de votre sacristain, qui sans doute n'étoit pas malheureux ? ......

« Si par impossibilité, il existoit sur la terre « un homme nécessité à servir de proie à ses « semblables, il seroit un argument invincible « contre la providence (ch. II, pag. 46). »

L'évêque Grégoire n'est pas beaucoup plus habile que nous, quand il s'agit des décrets de la providence ; ils sont impénétrables aux foibles mortels. N'existe-t-il pas des anthropophages au physique et au moral ? l'homme qui sert de pâture ou de victime à un autre homme, n'a-t-il pas le droit de penser, que s'il n'a pas été créé pour cela, au moins

il n'étoit pas dans les décrets du Père commun de l'empêcher? L'homme pauvre n'est-il pas nécessité de servir le riche, de lui vendre sa liberté? le pauvre et le riche ne sont ils pas également les enfans du même Père commun? pourquoi donc ne sont-ils pas traités de la même manière? La timide brebis devient la proie du tigre féroce; le Créateur lui a refusé les moyens de se défendre, et a donné au tigre une gueule énorme garnie de dents déchirantes auxquelles elle ne peut opposer aucun moyen de résistance. La timide colombe, malgré son vol rapide, tombe entre les serres poignantes de l'épervier, qui en fait sa pâture. Un oiseau est pourvu d'un large bec, d'un gosier énorme, il engloutit dans un jour des milliers d'insectes. L'araignée est pourvue d'un réservoir rempli d'une substance glutineuse, qui, en se combinant avec l'air et la lumière, prend assez de consistance pour former des fils d'un diamètre infiniment petit, avec lesquels cet insecte tisserand forme des filets en forme de réseau, dans lesquels viennent se prendre des mouches de toutes espèces, destinées à lui servir de nourriture. Combien de genres de poissons ne vivent que d'autres poissons? L'homme omnivore fait servir à sa nourriture, quadru-

pèdes, oiseaux, poissons, végétaux, même ses semblables, et devient lui-même, après sa mort, quelquefois même pendant sa vie, la proie des insectes qui étoient l'objet de ses mépris; tout ce qui a reçu l'existence ne peut donc la prolonger que par la destruction des êtres vivans comme lui. Voilà sans doute des contradictions apparentes; mais n'est-ce pas de ces prétendues contradictions que naît l'ordre admirable qui maintient l'univers.

« Si les esclaves sont si heureux, pourquoi « enlevoit-on annuellement d'Afrique qua- « tre-vingt mille noirs, pour remplacer ceux « qui avoient succombé aux fatigues, à la « misère, au désespoir; car, de l'aveu des « planteurs, il en périt beaucoup dans les « premiers temps de leur séjour en Amérique « (chap. II, pag. 46). »

S'il arrivoit aux Antilles quatre-vingt mille nègres tous les ans, ce qui est exagéré, ce n'étoit pas tant pour remplacer les mortalités que pour augmenter les cultures, en faisant de nouveaux défrichemens; et s'il en périssoit une partie pendant les premières années de leur séjour, ce n'étoit ni par les fatigues, ni par la misère, ni par le désespoir. Les Européens de bonne foi, qui sont allés dans les colonies, attesteront que l'on avoit un soin tout par-

ticulier des nègres nouvellement arrivés, qu'on leur donnoit une nourriture saine et abondante, parce qu'ils n'avoient pas encore, comme les nègres anciens, des volailles, des cochons, un petit jardin particulier à fruits et à légumes; qu'on ne les faisoit travailler qu'autant qu'il falloit, pour que cela leur servît d'exercice. Ce ne sont donc pas, comme le disent les négrophiles, ni la faim, ni les fatigues qui causent la mort des nègres qui arrivent dans les colonies, mais les mêmes causes qui occasionnent la mort des Européens, quoiqu'ils n'éprouvent en arrivant ni misère ni fatigue, le changement de climat, de nourriture, et surtout les affections morales. Il y a des nègres assez bornés pour croire que les blancs les ont achetés pour les engraisser, les manger, et boire leur sang. Cette malheureuse prévention porte à se détruire, ceux d'entr'eux surtout, qui croient à la métempsycose (les mina sont surtout dans ce cas là); mais ces sortes de suïcides sont beaucoup moins communs que veulent le faire croire les négrophiles, et ils n'ont lieu que dans les premiers temps de l'arrivée des nègres dans les colonies, lorsqu'ils sont encore dans l'incertitude de leur sort. Ils avouent tous par la suite, qu'ils préfèrent leur nouvel état, au

sort incertain qu'ils avoient dans leur pays. Les prétendus élans d'allégresse que suppose l'évêque Grégoire, aux nègres, lorsqu'ils assistent aux funérailles de leurs camarades, ou de leurs parens, ne sont rien moins que la preuve qu'il sont bien aises de les voir délivrés de l'esclavage et de la misère. Chaque caste ou nation nègre a ses cérémonies particulières pour les funérailles de ses morts; mais nous avons observé que toutes s'accordent sur deux points principaux; toutes conduisent le mort à sa tombe, en pleurant, ou feignant de pleurer, et en chantant des airs lugubres; et toutes reviennent de la cérémonie en chantant des airs gaïs, que leur inspirent les libations abondantes de taffia qu'elles ont faites sur cette tombe; et les unes et les autres passent la nuit à boire et à danser.

« A Batavia (chap. II., p. 48.), d'après « Barrow, on s'abonne, à tant par année, « pour faire fouetter en masse les esclaves, « et, sur le champ, on prévient la gangrène « en couvrant les plaies de poivre et de sel ». Nous regardons cette assertion comme si invraisemblable que nous nous croyons en droit de la nier : pourtant, dans la supposition que les nègres de Batavia fussent de la

nature des sabots, qui ne tournent que lorsqu'on les fouette, pourquoi imputer aux colons de S.-Domingue, la cruauté des Hollandois, et supposer à nos esclaves les mêmes vices qu'aux leurs? Sommes-nous donc les boucs émissaires de tous les peuples? François, ne sommes-nous plus vos frères? Hélas! les pauvres n'ont plus de frères: nous sommes dépouillés, et par qui? par ceux même qui devoient nous garantir nos propriétés, puisqu'ils nous les avoient vendues (1).

Abandonnant pour un instant les colons, l'évêque Grégoire cite l'anecdote « d'un ca« pitaine négrier qui, manquant d'eau et

(1) Barrow a oublié, ou peut-être ne sait pas de quelle manière se fait cette flagellation en masse. L'entrepreneur, dit-on, a des mécaniques, des espèces de moulins; on prétend que deux cents nègres, en se présentant bien, ce qu'ils acquièrent par la grande habitude, peuvent recevoir le fouet en même temps. Vive les Hollandois pour l'invention! nous autres François nous ne sommes pas encore rendus à ce degré de perfection; aussi, pour faire fouetter nos nègres (car il faut que des nègres soient fouettés), on commence au chant du coq, et l'on n'a pas fini lorsque la nuit vient. C'est ce qu'assure l'évêque Grégoire, d'après Wimphen, qui écrivoit, dit-il, pendant la révolution; or, ce qui a été écrit à cette époque, doit être cru comme parole d'évangile.

« voyant la mortalité ravager sa cargaison,
« jetoit, *par centaines*, les nègres à la mer ».

Le capitaine n'en eût-il jeté que deux cents, engloutissoit dans les flots, une somme de quatre cent mille francs : à qui l'évêque Grégoire pourra-t-il faire croire qu'un homme, par un caprice barbare, se décide à perdre une pareille somme ? Si le fait est vrai, il ne peut être attribué qu'à la force des circonstances, et ne peut nullement être imputé au capitaine. La disette de vivres, par la longueur des traversées, a mis, plus d'une fois les capitaines dans la dure nécessité de sacrifier une partie des hommes de leur vaisseau pour conserver l'autre, lors même qu'il n'y avoit que des blancs à bord. Comment M. Grégoire, qui a tant lu, ne connoît-il pas ces anecdotes ? Si on lui disoit qu'il s'est trouvé des circonstances où l'on a tiré au sort, pour décider lequel des hommes d'un vaisseau serviroit de pâture aux autres. Nous pouvons citer un fait, dont il existe à Paris des témoins qui se sont trouvés dans une conjoncture où l'on a tiré au sort à qui seroit sauvé, ou à qui seroit noyé ; l'on ne pouvoit sauver que la moitié des individus, il falloit en passer par là ou périr tous..... Il n'y a donc que des

négrophiles exaltés qui puissent avancer qu'un capitaine a jeté par caprice ou par barbarie des nègres à la mer, et par centaines. S'il a été forcé par les circonstances, que signifie cette inculpation? en quoi consiste le crime du capitaine?

Suit l'anecdote d'un autre capitaine qui, « las d'entendre les cris de l'enfant d'une né-« gresse, l'arrache du sein de sa mère, et « le précipite dans les flots ».

En niant la possibilité de ce fait, nous nous permettons de rappeler à la charité chrétienne l'évêque Grégoire; son zèle l'emporte et fait tort à sa cause : qui dit trop, ne dit souvent rien. Que d'erreurs sont sujets à à commettre, les savans de cabinet, par le défaut de connoissances locales! erreurs d'autant plus funestes que la réputation, l'esprit et l'érudition de ceux qui les avancent, les font adopter presque sans examen. La chambre du capitaine est très-loin de l'entre-pont où l'on tient les nègres, et les négresses ne peuvent venir sur le gaillard de l'arrière, au bout duquel se trouve cette chambre, qu'autant que le capitaine le leur permet, et il est naturel que si l'enfant d'une négresse incommodoit le capitaine, il lui ordonneroit de l'emporter, car en le jetant à la mer, il ne remédieroit point

à l'incommodité d'entendre crier un enfant, puisqu'il s'en trouve toujours plusieurs dans une cargaison de nègres. Le capitaine auroit aussi jeté la mère (dit charitablement l'évêque Grégoire), s'il n'eût espéré en tirer parti. Monseigneur ignoroit qu'une négresse avec son enfant se vend plus cher de 2 à 300 l.

La troisième anecdote que cite l'évêque Grégoire n'est pas si dépourvue de vraisemblance.

« Un capitaine ayant apaisé une insurrec-
« tion de nègres dans son bâtiment, s'exer-
« çoit à chercher des genres de supplice,
« pour punir ce qu'il appeloit une révolte ».

Il ne faut jamais faire un métier à demi, puisque ce capitaine étoit marchand d'esclaves, ne devoit-il pas prendre tous les moyens possibles, soit pour apaiser cette révolte, soit pour empêcher qu'elle ne recommencât? cela est dans l'ordre et indispensable, si l'on veut éviter de tomber soi-même entre les mains des esclaves. C'est la loi du plus fort, ou du plus rusé, qui, presque toujours, est la meilleure; cette loi quoiqu'injuste en apparence, est dictée par la nature, puisqu'elle est établie même parmi les animaux irraisonnables. Mais, si les anecdotes que vient de

citer l'évêque Grégoire, d'après John Newton, sont vraies, pourquoi ne pas nommer les capitaines ? La médisance a quelquefois un bon côté, en faisant connoître des fautes, elle peut porter à se corriger, ou, au moins elle sert aux bons à se prémunir contre les pervers : mais, la calomnie! la calomnie!...

« Outre les coups de fouet, par lesquels « on déchire les nègres, à la Jamaïque, on les « musèle, pour les empêcher de sucer une « des cannes à sucre arrosées de leur sueur, « et l'instrument de fer, avec lequel on leur « comprime la bouche, empêche encore d'en- « tendre leurs cris lorsqu'on les fouette (cha- « pitre II., p. 50.) ».

Comme l'imagination des négrophiles est active quand il s'agit de calomnies contre les colons! Cette dernière est si outrée et si invraisemblable, qu'elle tombe d'elle-même. Les colons de la Jamaïque n'ont pas besoin d'y répondre. Plusieurs de nous avons habité assez long-temps cette colonie, même à l'époque que cite l'évêque Grégoire, et jamais nous n'avons vu, ni même entendu parler de l'instrument ridicule et barbare avec lequel, dit, impudemment un imposteur et, d'après lui, l'évêque Grégoire, on musèle les nègres

pour les empêcher de sucer les cannes à sucre, et qui sert, en outre, à leur comprimer la bouche, pour empêcher qu'on entende leurs cris lorsqu'on les fouette: cet instrument ne les empêcheroit-il pas aussi de respirer? Cela seroit peu de chose. Cette méchante inculpation est si fausse, que tous les nègres, quand ils coupent des cannes à sucre, non-seulement en sucent à discrétion, mais encore, en emportent à leur case pour leurs enfans et leurs vieillards. L'auteur d'une pareille imposture mériteroit bien qu'on lui comprimât la bouche avec l'instrument de son invention. Ce sont de semblables calomnies émises par les ennemis de la France, qui lui ont fait perdre ses colonies, et fait tarir la source principale de son commerce et de ses richesses. Les nègres, même, n'ont-ils pas été, et ne sont-ils pas encore victimes des maux incalculables sortis de la boîte infernale du négrophilisme, au fond de laquelle, il n'est pas même resté l'espoir.

« La crainte qu'inspirèrent les marrons « de la Jamaïque, en 1795, fit trembler les « planteurs; un colonel Quarrel offrit à l'as- « semblée coloniale d'aller à Cuba chercher « des chiens dévorateurs; sa proposition est

citer l'évêque Grégoire, d'après John Newton, sont vraies, pourquoi ne pas nommer les capitaines? La médisance a quelquefois un bon côté, en faisant connoître des fautes, elle peut porter à se corriger, ou, au moins elle sert aux bons à se prémunir contre les pervers: mais, la calomnie! la calomnie!....

« Outre les coups de fouet, par lesquels « on déchire les nègres, à la Jamaïque, on les « musèle, pour les empêcher de sucer une « des cannes à sucre arrosées de leur sueur, « et l'instrument de fer, avec lequel on leur « comprime la bouche, empêche encore d'en- « tendre leurs cris lorsqu'on les fouette (cha- « pitre II., p. 50.) ».

Comme l'imagination des négrophiles est active quand il s'agit de calomnies contre les colons! Cette dernière est si outrée et si invraisemblable, qu'elle tombe d'elle-même. Les colons de la Jamaïque n'ont pas besoin d'y répondre. Plusieurs de nous avons habité assez long-temps cette colonie, même à l'époque que cite l'évêque Grégoire, et jamais nous n'avons vu, ni même entendu parler de l'instrument ridicule et barbare avec lequel, dit, impudemment un imposteur et, d'après lui, l'évêque Grégoire, on musèle les nègres

« et anéantit tout sentiment moral ». Nous demanderons à l'évêque Grégoire, si le colonel Quarrel, qui a fait l'acquisition des chiens, est plus coupable que ceux qui les font dresser pour les vendre. Pour inspirer quelque confiance, il faut, au moins être juste, et surtout conséquent. Et Dallas que l'évêque Grégoire a cité plusieurs fois, comme une autorité authentique, n'est plus ici qu'un écrivain partial, pour avoir prétendu que la mesure que les Anglois avoient prise, de faire venir des chiens, étoit légitime, et qu'on pouvoit aussi bien les employer à la guerre, que des éléphans et des chevaux.

« Plut à Dieu, ajoute le sensible Grégoire, « que les flots eussent englouti ces meutes « antropophages, stylées et dressées par des « hommes, contre des hommes (chap. II, « pag. 53). »

Et ces hommes, comme nous l'avons dit plus haut, étoient des Espagnols, chez lesquels, dit l'évêque Grégoire les droits des nègres n'ont jamais été problématiques.

« J'ai ouï assurer, dit encore l'évêque Grégoire, plus bas, que lors de l'arrivée des « chiens de Cuba à S. Domingue, on leur « livra, par manière d'essai, le premier nègre

« qui se trouva sous la main ; la promptitude
« avec laquelle ils dévorèrent cette curée,
« réjouit des tigres blancs à figure humaine. »

Quant il s'agit de charger d'une nouvelle iniquité les malheureux colons, les négrophiles ne sont pas à un anachronisme près. Le fait que cite l'évêque Grégoire, dont nous avons aussi entendu parler, est arrivé à une époque, où, s'il existoit encore quelques colons à S. Domingue, ils étoient frappés de la nullité la plus absolue, et n'avoient aucune part à ce qui se passoit.

« Wimphen, qui écrivoit pendant la ré-
« volution, déclare, qu'à S. Domingue, les
« coups de fouet et les gémissemens rempla-
« çoient le chant du coq (chap. II, p. 53). »

Il n'y a qu'un mot à dire pour réfuter cette méchante inculpation. A l'époque où Wimphen écrivoit (pendant la révolution), les nègres étoient maîtres des blancs, comment en auroient-ils reçu le fouet ?

Ficta voluptatis causa sint proxima vovis.

A plus forte raison, comment auroient-ils souffert « qu'une femme eût fait jeter son
« cuisinier nègre dans un four, pour avoir
« manqué un plat de pâtisserie. Avant elle,

« dit le même Wimphen, un autre planteur
« en avoit fait autant. »

Plusieurs de nous avons habité S. Domingue pendant très-long-temps, plusieurs autres y sommes nés, et ne sommes sortis de cette île infortunée, qu'après l'arrivée des commissaires françois, époque trop mémorable de la perte de la colonie ; nous pouvons certifier, avec vérité, que nous n'avons jamais entendu parler de ces deux horribles forfaits. Quand bien même on pourroit en prouver l'existence : dans tous les temps et dans tous les pays, n'y a-t-il pas eu des fous et des barbares? Qu'en peut-on conclure contre la généralité des colons? Robespierre a existé en France ; qu'en concluera-t-on ? Nous avons déjà fait cette objection, et nous la répétons. Wimphen et l'évêque Grégoire peuvent-ils supposer, que si le planteur qu'ils accusent de ce crime, s'en est réellement rendu coupable, le gouvernement ne soit pas intervenu, et n'ait pas fait un exemple tellement frappant dans sa personne, qu'il eût effrayé l'américaine dont ils parlent, et l'eût certainement détournée de se couvrir d'une pareille infamie. Ces messieurs ignorent sans doute qu'un nègre cuisinier coûte dix à douze

mille francs, et que l'intérêt est un contre-poids bien puissant du caprice et de la barbarie.

« En lisant Robin (qui a voyagé à la Loui-
« siane et à la Floride), dit l'évêque Gré-
« goire, on voit que beaucoup de femmes
« créoles ont abjuré la pudeur et la douceur,
« qui sont l'héritage patrimonial de leur sexe.
« Avec quelle effronterie cynique elles vont
« dans les marchés visiter, acheter des nègres
« nus, et qu'on transporte dans les ateliers,
« sans leur donner de vêtemens pour se cou-
« vrir; ils sont réduits à se faire des cein-
« tures de mousse (chap. II, pag. 54). »

Nous ne sommes point allés à la Louisiane ni à la Floride; mais d'après ce que l'évêque Grégoire nous a dit de la nation espagnole, qu'elle n'avoit jamais mis en problème les droits des nègres, nous étions bien loin de soupçonner que les dames créoles de ces pays, qui sont presque toutes espagnoles, eussent abjuré la pudeur et la douceur, au point que le dit le voyageur Robin, et qu'elles aillent elles-mêmes visiter et acheter leurs frères d'une teinte différente; mais nous pouvons certifier, que dans les Antilles, quand les créoles n'ont ni mari, ni frères, elles envoient leur régisseur et leur chirurgien pour visiter

et acheter les nègres dont elles ont besoin pour les cultures. Ces nègres, comme le dit Robin, sont nus; mais pourrions-nous nous en rapporter à la bonne foi des capitaines négriers, qui, d'après l'assertion même de l'évêque Grégoire, ordonnent à leurs chirurgiens de donner aux nègres des remèdes pour répercuter les maladies cutanées qu'ils pourroient avoir, et qui feroient tort à leur vente? Ces mêmes nègres, s'ils étoient habillés, ne pourroient-ils pas, sous leurs vêtemens, cacher des vices naturels plus considérables que les maladies cutanées; nous payions les nègres deux mille francs, et plus quelquefois, cela valoit bien la peine de les visiter; et n'est-il pas des cas, en Europe, où l'on visite aussi les blancs libres? Il est également certain, dans les Antilles, qu'on ne mène les nègres, dans les ateliers, qu'après leur avoir donné une chemise et un pantalon.

Le même voyageur Robin, pour donner le dernier coup de pinceau au joli portrait qu'il vient de faire des créoles de la Floride et de la Louisiane, ajoute, qu'elles renchérissent encore sur la cruauté des hommes. Oh! M. Robin! ou vous n'aimiez pas les femmes, ou vous n'en étiez pas aimé; cependant nous ne dis-

conviendrons pas, que dans les Antilles même, il se soit trouvé quelques femmes qui aient sorti de ce caractère de douceur et d'humanité qui doit être l'apanage de leur sexe, en ordonnant parfois des châtimens trop sévères : nous même avons gémi sur cette bizarrerie de la nature, et avons essayé d'en chercher la cause, que nous croyons avoir trouvé dans l'extrême sensibilité des femmes ; cela paroît un paradoxe. N'importe, nous allons développer notre idée, s'il est possible. Chez les femmes, le système nerveux est beaucoup plus délicat, plus susceptible d'ébranlement ; de cette grande susceptibilité, il résulte sans doute quelques avantages, mais elle n'est pas exempte d'inconvéniens.

Nous avons observé les créoles, lorsqu'elles reviennent de France, où on avoit coutume de les envoyer très-jeunes, pour y recevoir une éducation plus soignée ; nous avons observé les Européennes qui viennent pour la première fois dans les colonies : les unes ni les autres ne pouvoient supporter même l'idée d'un nègre que l'on faisoit fouetter ; elles se seroient trouvé mal, si elles eussent été forcées d'assister à ce châtiment, qui, dans le vrai, ne devroit jamais être exécuté sous les yeux

d'une femme. Les nègres domestiques qui ont un tact particulier pour connoître le caractère des blancs, et qui savent parfaitement mettre à profit leurs foibles, ne manquent jamais d'abuser de la pitié naturelle des créoles et des européennes qui ne les connoissent pas encore; pendant quelques mois, ils le font impunément; on se plaint, on se fâche, mais cela ne va pas plus loin : après avoir pardonné plusieurs fois et que l'esclave tombe toujours dans la même faute, la patience se lasse, la pitié diminue, on veut se faire servir, on commence par menacer; les menaces sont toujoure comptées pour rien par les nègres; enfin, nos sensibles européennes, nos bonnes créoles sont forcées d'en venir à des châtimens qui n'auroient pas eu lieu si les nègres, qui s'étoient bien aperçus de leur foiblesse, n'eussent été dans la persuasion qu'ils pouvoient impunément manquer à leurs devoirs: et les châtimens qu'ordonnent, pour lors, ces dames détrompées, sont d'autant plus sévères que leur patience, poussée à bout, leur amour-propre, piqué d'avoir pardonné sans effet trop souvent, semblent trouver, dans ces châtimens, une petite vengeance d'avoir été trop long-temps leur dupe. La vengeance est, dit-

conviendrons pas, que dans les Antilles même, il se soit trouvé quelques femmes qui aient sorti de ce caractère de douceur et d'humanité qui doit être l'apanage de leur sexe, en ordonnant parfois des châtimens trop sévères : nous même avons gémi sur cette bizarrerie de la nature, et avons essayé d'en chercher la cause, que nous croyons avoir trouvé dans l'extrême sensibilité des femmes; cela paroît un paradoxe. N'importe, nous allons développer notre idée, s'il est possible. Chez les femmes, le systême nerveux est beaucoup plus délicat, plus susceptible d'ébranlement; de cette grande susceptibilité, il résulte sans doute quelques avantages, mais elle n'est pas exempte d'inconvéniens.

Nous avons observé les créoles, lorsqu'elles reviennent de France, où on avoit coutume de les envoyer très-jeunes, pour y recevoir une éducation plus soignée; nous avons observé les Européennes qui viennent pour la première fois dans les colonies : les unes ni les autres ne pouvoient supporter même l'idée d'un nègre que l'on faisoit fouetter; elles se seroient trouvé mal, si elles eussent été forcées d'assister à ce châtiment, qui, dans le vrai, ne devroit jamais être exécuté sous les yeux

« Les nègres condamnés au fouet, conti-
« nue Robin, sont attachés la face contre
« terre entre quatre piquets (ch. II, p. 54). »

Cela est vrai; mais on n'emploie ce moyen que dans les cas où un nègre a commis une faute grave, par exemple, pour le vol d'un bœuf, d'un cochon, soit à un maître, soit à des voisins, soit à des camarades. Mais nous demandons ce que l'on feroit en Europe, à un blanc libre, qui se seroit rendu coupable du même crime? Dans beaucoup de pays, il seroit condamné à la mort; dans d'autres, ce qui pourroit lui arriver de moindre, ce seroit d'être marqué avec un fer rouge sur l'épaule; et envoyé aux galères, après avoir été exposé attaché à un poteau sur un échafaud, la face découverte, et ostensible à tout un peuple, qui vient être témoin de son infamie. Avouez que cela équivaut bien à être attaché la face contre terre entre quatre piquets. Voudroit-on donc que le crime restât impuni, parce que c'est un nègre esclave qui l'a commis? Pourroit-il exister des colonies avec un pareil régime? mais ce n'est pas ce qui inquiète les négrophiles; nous nous rappelons encore de leur phrase : *périssent plutôt les colonies, qu'un seul de nos principes*. Com-

ment n'ont-ils pas ajouté, et les colons aussi; hélas! ils le pensoient, et cela est malheureusement arrivé. Tout a péri, colonies et colons.

« Les enfans blancs, d'après le même Ro-« bin, font leur aprentissage d'inhumanité, « en s'amusant à tourmenter les négrillons « (chap. II, pag. 55). »

Cela peut-être, chez les Espagnols, à la Louisiane et à la Floride, où a voyagé M. Robin; mais rien de semblable ne se voyoit dans les Antilles. Les petits négrillons s'amusoient avec les petits blancs, et se traitoient absolument comme camarades, jusqu'à ce que les uns et les autres fussent arrivés à un âge, où il étoit nécessaire de faire sentir au domestique, ou à l'esclave, la distance qui devoit exister entre lui et le maître; mais les petits blancs conservoient toujours une affection particulière pour eux, quelquefois leur donnoient le nom de frères, et il n'étoit pas rare que les pères et mères, en mourant, léguassent la liberté aux nègres enfans de la nourrice des leurs, qui avoient été élevés avec eux.

« Quoique le cri de l'humanité s'élève de « toutes parts contre les forfaits de la traite « et de l'esclavage, quoique le Danemarck, « l'Angleterre et les Etats-Unis repoussent

« l'un et l'autre, on ose en France, dit l'é-
« vêque Grégoire, en solliciter le rétablis-
« sement, malgré les décrets rendus, et ces
« mots de la proclamation du chef de la na-
« tion, aux nègres de S. Domingue : *Vous*
« *êtes tous égaux et libres devant Dieu et la*
« *république* (chap. II, pag. 55). »

Malgré cela, on ose, dit l'évêque Grégoire, solliciter encore le rétablissement de l'esclavage à S. Domingue, et la continuation de celui qui n'a cessé d'exister dans les autres colonies françoises.

Négrophiles exaltés, répondez-nous? qu'ont fait les nègres, au commencement de la révolution, après que Polverel et Sonthonax leur ont fait proclamer, par leurs maîtres mêmes, le funeste décret qui les rendoit libres? Nous disons funeste; il l'a été pour les nègres mêmes. Qu'ont-ils fait à une autre époque, lorsque le chef de la nation leur a adressé la proclamation que l'évêque Grégoire vient de citer, qui leur disoit : *Vous êtes tous égaux et libres devant Dieu et la république?* Ils ont égorgé leurs maîtres, même ceux qui avoient proclamé leur liberté, et qui avoient combattu avec eux pour la conserver. Les commissaires, eux-mêmes, s'ils n'eussent fui, auroient été les victimes de

leur imprudence, pour ne rien dire de plus. Et c'est après une pareille expérience, que l'évêque Grégoire sollicite, dans un nouvel ouvrage, l'affranchissement des nègres dans les autres colonies, et ose leur prédire de nouveau (voy. p. 281, ch. II), que bientôt le soleil n'éclairera plus que des hommes libres sur les rivages des Antilles.

Colons de S. Domingue! victimes malheureuses des faux systèmes, et de l'exaltation des négrophiles, votre sang, qui fume encore, celui de vos pères, de vos femmes, et de vos enfans, dont le sol de S. Domingue est encore rougi, n'est point un holocauste assez expiatoire, pour les prétendus crimes des colons envers leurs esclaves; il faut de nouvelles victimes, le négrophilisme les réclame, et c'est par la voix d'un ministre des autels!

Eh quoi! d'un prêtre est-ce là le langage?

Si au lieu d'employer son génie, sa prodigieuse mémoire, son étonnante érudition, sa raison, ses sentimens, sa religion, à composer des volumes, pour faire connoître de nouveau, et remettre sous les yeux des nègres les crimes vrais, ou prétendus des colons de tous les pays, l'évêque Grégoire eût employé

tous ses talens, à combiner sagement un plan, pour un affranchissement successif, raisonnable, possible enfin, sans compromettre, ni la vie des nègres, ni celle des colons, dont la majeure partie (quoi qu'en disent les négrophiles) n'a jamais mérité, sous aucun rapport, le sort malheureux qu'elle a eue ; il auroit eu des droits à la juste reconnoissance, et à l'estime des blancs et des nègres, les uns et les autres lui eussent érigé des autels. Mais non! les négrophiles ont détruit l'édifice avant d'avoir aucuns matériaux pour le reconstruire; et de quelle manière l'ont-ils renversé? en établissant dessous une mine, dont l'effet a été si subit et si terrible, que tous ceux qui étoient aux environs ont été ensevelis sous ses décombres.

« Mais, objecte l'évêque Grégoire, les « amis des noirs ne vouloient point un af- « franchissement subit et général. »

Qu'importe aux colons qu'ils ne le voulussent pas, lorsqu'ils ont effectué l'un et l'autre. Penser le bien et faire le mal, n'est-il pas le comble de la déraison?

« Les planteurs, continue l'évêque Gré- « goire, ont repoussé avec acharnement, les « décrets par lesquels l'assemblée consti-

« tuante vouloit graduellement amener des
« réformes salutaires. »

S'il étoit vrai que les colons eussent pu repousser les décrets de l'assemblée constituante, pour un affranchissement graduel, auroient-ils accepté le décret de l'affranchissement subit et général qu'ils ont proclamé eux-mêmes, par les ordres de Sonthonax, et qu'ils savoient bien devoir entraîner la perte de la colonie? Certes, s'il eût été à leur pouvoir de les repousser, ils l'auroient fait, et dans un autre temps, la France leur auroit voté des remercîmens, comme un malade guéri de la fièvre ardente, remercie ceux qui l'ont empêché de se précipiter par la fenêtre.

N'est-ce pas une dérision de nous citer l'Angleterre et les Etats-Unis, comme repoussant la traite et l'esclavage, lorsque ces deux nations ont des colonies cultivées par des esclaves, et que, de l'aveu même de M. Grégoire, ils font le commerce des nègres avec les autres îles, et vont, pour cet effet, à la côte d'Afrique pour en traiter?

« Ces pamphlétaires parlent sans cesse des
« malheureux colons, et jamais des malheu-
« reux noirs (chap. II, pag. 56). »

Puissions-nous dire de l'évêque Grégoire,

qu'il parle toujours des malheureux noirs, et jamais des malheureux colons !

« Les planteurs répètent que le sol des co-
« lonies a été arrosé de leurs sueurs, et jamais
« un mot sur la sueur des esclaves. »

L'évêque Grégoire prouve bien, qu'il connoît peu le caractère de l'esclave noir; s'il lui arrive de suer, c'est par la chaleur du climat, et jamais par le travail qu'il fait pour le maître; aussi rien de plus faux que le proverbe trivial, *travailler comme un nègre*. Un paysan fait dans un jour plus de travail que n'en feroient quatre nègres; aussi employoit-on dans les colonies deux cents nègres, pour cultiver un terrain, que trente vignerons auroient pu entretenir, si toutefois le climat permettoit aux blancs comme aux nègres d'Afrique, de braver les ardeurs du soleil.

« Les colons peignent, avec raison, comme
« des monstres, les nègres de S.-Domingue,
« qui, usant de coupables représailles, ont
« égorgé des blancs, et jamais ils ne disent
« que les blancs ont provoqué ces vengean-
« ces, en noyant des nègres, en les faisant
« dévorer par des chiens (chap. II, p. 56.). »

Il falloit encore un anachronisme, pour ex-

cuser la barbarie des nègres envers les colons de S.-Domingue; l'évêque Grégoire n'est pas à cela près, ce sont ses lieux communs: peut-il, cependant, ignorer que les premiers massacres des colons ont été exécutés plusieurs années avant les noyades de nègres, et avant que l'on eût fait venir des chiens, pour s'en servir contr'eux, dans la guerre qu'on a été forcé de leur faire, et les derniers massacres des blancs qui ont eu lieu à l'arrivée des François à S. Domingue, en 1802, ont été la cause et non l'effet des fusillades et des noyades des nègres, par les François arrivant, qui ont voulu venger la mort des colons leurs frères, dont les cadavres mutilés, jonchoient encore les grands chemins au moment de leur débarquement. Les massacres des blancs par les nègres ne sont donc pas des représailles : et quelles étoient les victimes dont le sang fumoit encore? Nous l'avons dit plus haut, ceux même qui après leur avoir donné la liberté, aveuglés par une malheureuse confiance, avoient eu l'imprudence de rester avec eux pendant la révolution, et de faire cause commune contre les ennemis de leur liberté; et ces montres d'ingratitude trouvent encore des panégyristes!

Ce dernier trait de leur férocité ne suffiroit-il pas pour, sinon légitimer, au moins excuser le sentiment de ceux qui veulent qu'on replonge dans l'esclavage cette nation barbare, qui n'est point encore parvenue au degré de civilisation nécessaire pour jouir de la liberté? La punition ne seroit-elle pas encore trop douce, ce seroit notre avis, si nous n'étions pas convaincus, que la totalité des nègres ne fût point coupable des crimes horribles que leurs scélérats chefs ont ordonné à quelques-uns d'eux, et qu'ils les ont forcés de commettre. Ne serions-nous pas nous-mêmes taxés, avec raison, de l'ingratitude la plus marquée, si nous ne publîions pas hautement que la majeure partie de nous, qui végétons encore sur cette terre de douleur, devons l'existence à des nègres, qui ont compromis leur vie pour sauver la nôtre? Ils ne haïssoient donc pas autant leurs maîtres que veulent le faire croire les négrophiles.

« L'érudition des colons est riche de cita-
« tions en faveur de la servitude, personne
« mieux qu'eux ne connoît la tactique du
« despotisme (chap. II, pag. 56). »

Ne diroit-on pas, à entendre l'évêque Grégoire, que ce sont les colons qui ont institué

l'esclavage? n'existoit-il pas long-temps avant la découverte du nouveau monde? n'auroit-il point, comme le dit Firmin, pour origine, la loi naturelle, qui est la loi du plus fort, et qui exista de tout temps? Un vainqueur, un conquérant, chez un peuple encore sauvage, fait des prisonniers, qu'en fera-t-il? S'il les renvoie, il aura toujours la guerre à recommencer; il les tue, quelquefois les mange; un commencement de civilisation, une population plus nombreuse, amènent un autre ordre de choses; les productions naturelles, ne pouvant plus suffire aux besoins de tous, que fera pour lors le vainqueur? Au lieu de tuer ses prisonniers, il les condamnera à travailler pour lui. Nous croyons que c'est là l'origine de l'esclavage, nous pouvons certainement nous tromper; mais on ne peut contester qu'il existe, de temps immémorial; ce qui est à nos yeux un argument concluant, pour en prouver, sinon la légitimité, au moins la grande utilité, pour ne pas dire la nécessité. D'après M. Grégoire même, nous pourrions dire que l'esclavage est juste, puisque, selon lui, il n'y a d'utile et de durable que ce qui est juste. Or, qu'il nous assigne une époque où l'esclavage n'existoit pas? Nous le regar-

dons comme une fatalité attachée à la malheureuse espèce humaine ; et s'il y a quelque probabilité de pouvoir l'y soustraire, ce ne pourroit être que par la civilisation générale ; or, est-il au pouvoir des hommes de civiliser tous les peuples de l'univers ? et l'histoire ne nous apprend-elle pas, que ceux même qui ont atteint le plus haut degré de perfection, sous ce rapport, et qui en ont joui pendant plusieurs siècles, à certaines époques, retombent dans la barbarie ? Si le règne de Robespierre avoit continué, la France n'étoit-elle pas sur le point d'en offrir elle-même un exemple terrible ? Or, l'esclavage existoit avant qu'il y eût des colons, car le vendeur existe avant l'acheteur ; ce sont donc ces mêmes François qui nous ont vendu les nègres, pour en faire des esclaves, qui se sont arrogés le droit étrange de les affranchir, sans aucune indemnité ; en avoient-ils le droit ? Nous ne pouvons mieux faire, que de rapporter mot pour mot, ce qu'un de nous a écrit sur ce sujet, dans un ouvrage trop peu connu (1).

(1) *Réflexions sur la liberté des nègres*, dans les colonies françoises, par Barnabé o'Schiell.

« Si le nègre n'a jamais pu ni dû être esclave, on n'a jamais été fondé à me le vendre. Vous donc, métropole, qui avez autorisé cette vente, et vous, négociant, qui l'avez consommée, vous nous avez également trompés, et l'un et l'autre, si ce n'est tous les deux, et vous nous devez indubitablement une indemnité quelconque, parce que rien n'a pu me faire perdre le droit de garantie que la vente m'a conféré. Si nous sommes coupables, pour nous être prêtés à une acquisition odieuse et attentatoire aux droits de l'homme, l'êtes-vous donc moins, vous autres tous, qui en avez été les premiers mobiles, qui y avez participé en tout point et librement, et en avez retiré d'avance tous les profits? Faudra-t-il que nous supportions, nous colons, nous seuls, tout l'odieux et toute la charge d'un marché qui nous est commun? Que plusieurs peuplades de nègres se fussent concertées sur les côtes d'Afrique, pour venir affranchir leurs frères des îles, ou que parmi ces derniers, plusieurs se fussent réunis en armes, pour faire la conquête de leurs droits, ces efforts eussent été bien légitimes, et autorisés par la même loi de la nature, qui les avoit rendus esclaves; mais que la même nation qui, sous

une forme de gouvernement, a autorisé l'esclavage, s'est enrichie, elle et une foule de citoyens, par ce genre de trafic, veuille sous une autre forme le proscrire, en privant tous les possesseurs actuels d'esclaves de tout dédommagement quelconque; ce n'est pas suivre les lois de la nature, mais celle des tyrans qui veulent ériger leurs décisions en lois, et leur force en droit. C'est un reproche que nous avons le droit de faire à l'assemblée constituante, et nous lui demanderons si l'intérêt de la classe noire, qui a bien prouvé qu'elle étoit étrangère aux Antilles, comme à la France, devoit prévaloir exclusivement sur l'intérêt de la classe blanche, infiniment plus nombreuse par tous les rameaux qui vont s'implanter jusque dans le sein de la métropole, et qui lui est attaché par tous les liens du sang, et par les intérêts les plus chers? Les droits des nègres étoient-ils tellement sacrés, qu'ils dussent effacer et anéantir radicalement tous ceux des blancs? Au moins devoit-on chercher à concilier les uns et les autres? »

Comme l'ouvrage de l'évêque Grégoire ne ressemble pas mal à un habit d'arlequin, dont les pièces de toutes couleurs, ramassées

dans les quatre coins du monde sont, à la vérité, très-artistement cousues; nous allons aussi essayer à faire un petit habillement de plusieurs pièces. Mais qu'on n'exige pas de nous la perfection d'un maître comme M. Grégoire; nous ne sommes que des petits garçons tailleurs sans prétentions: aucun de nous n'est patenté. *Non licet omnibus adire Corinthum.*

Nous revenons à l'article esclavage. Comme la majeure partie des reproches que fait l'évêque Grégoire aux colons leur a déjà été faite par les Raynal, les Valmont de Bomare et autres prétendus philosophes du siècle passé, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer la réponse qu'un de nous leur a faite dans l'avant-propos d'un ouvrage qu'il a publié sous le titre de Flore des Antilles: comme cet ouvrage, par son luxe typographique, et par la belle exécution des gravures, n'est pas à la portée de tout le monde, par son prix, nous croyons faire plaisir au public, en lui mettant sous les yeux le tableau fidèle de l'esclavage des nègres dans les Antilles, et les réflexions de l'auteur sur les différentes causes de la perte de S.-Domingue, dont la principale a été l'affranchissement subit des esclaves....

« Avant de parler (dit l'auteur) d'un su-
« jet qui réveille de si douloureux souvenirs,
« je prie le lecteur de se transporter à l'é-
« poque ou j'écrivois en 1792. Qu'il s'ima-
« gine être avec moi sur les bords de l'Arti-
« bonite, dont les eaux, teintes du sang des
« malheureux colons, entraînoient vers la
« mer leurs cadavres mutilés: qu'il fixe, s'il
« en a la force, ces tourbillons de flamme
« couleur de sang, qui dévoroient leurs ha-
« bitations; qu'il sache que les poignards et
« les torches de ces infâmes assassins, avoient
« été mis entre leurs mains contre les colons,
« par..... oserai-je le dire? Si, d'après ce
« spectacle affreux, le lecteur trouve trop
« amer le fiel dans lequel j'ai trempé ma
« plume, il est indigne de la qualité d'homme,
« il n'a point d'ame: peu m'importe son suf-
« frage ou son blâme! (Flore des Antilles,
« discours préliminaire, page 18.). »

D'après les produits précieux des colonies, dont quelques-uns sont devenus en Europe des objets de première nécessité (vérité qu'on ne peut raisonnablement contester), comment expliquer le peu d'importance qu'on a mis, pendant la révolution, à la conservation de ces mêmes colonies? « N'avons-nous pas

Orléans qui nous fournira du sucre (ont crié, d'une voix de Stentor, ces faux patriotes, aussi ignorans qu'exaltés)? Nos chimistes, éclairés par le flambeau du patriotisme, ne nous ont-ils pas appris que ce sel sucré, qui fait nos délices, ne se trouve pas exclusivement dans la canne à sucre; ne possédons-nous pas, dans notre territoire, des betteraves, des carottes, des poires, des raisins, des bouleaux, qui nous fourniront abondamment cette substance qui doit perdre toute sa douceur auprès des bons patriotes, lorsque l'on considère qu'elle a été arrosée de la sueur, que dis-je? du sang des malheureux Africains que l'on a la cruauté d'enlever à leur patrie? (*à laquelle ils ne peuvent être attachés, puisqu'ils y naissent les esclaves d'un despote atroce qui a sur eux le droit de mort, et qui en use quand son caprice ou son intérêt le demande.*) d'enfans qu'on arrache impitoyablement des bras de leurs pères et mères (*qui les vendent eux-mêmes, lorsqu'ils ont des besoins et qu'ils sont assez forts pour les livrer.*), des pères et mères que l'on enlève à leurs enfans (*qui les vendent aussi quand ils peuvent, ou les massacrent sans pitié, lorsqu'ils deviennent trop vieux, et qu'ils*

sont hors d'état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance particulière ; et se soustrayent, par cette atrocité, au plus saint et au plus doux des devoirs, de nourrir dans leur vieillesse ceux qui ont pourvu à leurs besoins pendant leur jeune âge.), des malheureux que l'on enlève à leurs douces habitudes *(qui n'en ont d'autres que de se faire une guerre continuelle, ou pour se défendre eux-mêmes ou pour le despote dont ils sont esclaves, et dont la chance, s'ils sont faits prisonniers, est d'être massacrés, si le vainqueur ne trouve pas à les vendre)*. Oh ! philantropes ignorans ; s'il vous étoit possible de mettre en parallèle l'esclave africain avec celui de S.-Domingue, dont le sort vous est absolument étranger, et, dont vous parlez en aveugles ; vous seriez forcés de convenir que, puisqu'il est impossible de civiliser les Africains chez eux, c'est une grande amélioration dans leur sort que de devenir les esclaves d'un peuple civilisé, chez lequel ils sont, à la verité, asservis à un travail journalier, mais qui, plus heureux que les blancs européens sans propriété, ont une subsistance assurée pour toute leur vie ; pendant leur enfance, pendant leur vieillesse, pendant leurs maladies : d'un

côté, je vois l'esclave de nom, de l'autre, l'esclave de la nécessité : si ce n'est l'humanité, c'est au moins l'intérêt qui adoucit le sort du premier; quelle ressource trouve le second dans votre prétendue philantropie? le payez-vous, l'habillez-vous, le nourrissez-vous, lorsque l'enfance, la vieillesse ou les infirmités, le mettent hors d'état de vous donner en échange un travail beaucoup plus pénible que celui de nos nègres? vous chargez-vous, dans ces circonstances fâcheuses, de pourvoir aux besoins pressans de sa famille infortunée? Non, non! Votre hypocrite philantropie a pour objet un peuple sauvage à deux mille lieues, qui vous a prouvé de plus d'une manière qu'il dédaignoit votre fausse pitié, et qui, lorsque vous lui avez mis les armes à la main et fait connoître sa force, les a tournées contre vous-mêmes, et vous a prouvé sans réplique que celui qui a la témérité de démuseler un ours, avant de l'avoir apprivoisé, en est presque toujours la première victime : vous l'auriez été, oh monstres! que je n'ose nommer, de crainte de souiller ma plume, si vous n'aviez pris le parti de fuir devant Toussaint, qui voyoit en vous des hommes plus ambitieux que lui. Mais,

qu'eussent été quelques victimes infâmes, pour expier le sang des milliers de victimes innocentes que vous avez fait sacrifier, dirai-je, par votre philantropie? non; ce sentiment étoit trop pur pour entrer dans vos ames: dirai-je par un faux système? non; vous n'en fûtes jamais dupes: mais par la soif inextinguible de l'or des malheureux colons:

Auri sacra fames! quid non mortalia pectora cogis?

Vous avez réduit ces infortunés, après les avoir fait languir dans les fers, à venir mendier dans un empire où, jadis, ils portèrent l'abondance et la prospérité. (1) Toussaint, l'atroce et hypocrite Toussaint, fut moins coupable que vous: un tigre déchaîné par une main imprudente, obéit au penchant irrésistible de la nature. Que j'ai honte de la couleur de ma peau! disoit un jour un de ces fourbes philantropes dans une orgie patriotique, en s'extasiant sur la couleur noire, de la peau visqueuse d'un gros vilain nègre Congo, qui exhaloit à la ronde une odeur si fétide, que plusieurs des convives, malgré

---

(1) Plusieurs de ceux qui ont été incarcérés par eux, sont à Paris.... plusieurs sont morts dans les prisons.

leur civisme, étoient sur le point de faire le sacrifice de leur dîner à cet arome fraternel. Non ! monstre infâme ! ta peau ne devoit pas être blanche, elle devoit être teinte du sang des innombrables victimes qu'a fait immoler ta rage révolutionnaire. Vous êtes la race primitive, disoit-il à tous les nègres, vous êtes le type du genre humain, les blancs ne sont qu'une race dégénérée ; reconnoissez enfin, reprenez votre dignité, et que la race coupable qui vous a avilis jusqu'à ce jour, vous cède enfin un pays dont vous êtes les indigènes (selon lui, les nègres et les hommes de couleur étoient les indigènes de S. Domingue), ou que, périssant victime de son opiniâtreté, elle serve d'un exemple frappant à la postérité. N'étoit-ce pas mettre le poignard, dans les mains des nègres, contre les blancs ? Peu de jours après les massacres commencèrent, et les monstres qui avoient prêché l'insurrection, voyageoient en sûreté parmi les assassins.

Parmi toutes les causes qui ont produit l'insouciance des François pour les colonies, et qui ont amené leur perte, qu'on ne ressent que depuis qu'elle est consommée ; il en est qu'il n'est plus permis de rappeler, depuis que

le règne de la raison a succédé à celui de l'exaltation : mais aussi il est des systèmes dangereux, qui s'opposeroient à leur rétablissement indispensable, si l'on ne prémunissoit contre eux les personnes qui n'ont pas les connoissances locales nécessaires pour se défier des innovations. Un auteur, à la pureté des intentions duquel je rends justice, M. de Cossigni, mais qui lui-même est dupe de son zèle patriotique, a proposé de cultiver les cannes à sucre en France ; il ne met même pas en question si ces cannes pourront acquérir le degré de maturité nécessaire pour produire le sel essentiel que l'on nomme sucre ; et malgré les objections sages et bien raisonnées du ministre de la marine (M. Forfait), il a persisté à proposer le moyen de faire réussir ce projet dangereux dans son exécution, supposé qu'il fût possible. Il a été démontré par l'expérience, que même dans les contrées méridionales de la France, en Provence, où l'on avoit introduit la canne à sucre, on a été forcé d'en abandonner la culture, parce que les produits n'équivaloient pas aux dépenses de l'exploitation. En Espagne même, plusieurs capitalistes ont dérangé leur fortune en établissant des sucreries, le climat est cependant beau-

coup plus favorable que celui de la France, mais la main d'œuvre est trop chère. Il faut partir d'un principe : une culture ne peut être avantageuse, qu'autant qu'elle sera favorisée par le climat et par le sol ; et j'oserois prédire la ruine de la France, et en même temps celle de nos colonies, du jour où l'on adopteroit le faux système de planter des cannes à sucre en France, et du blé et des vignes dans les colonies. Consultons la nature ; ce guide ne nous égarera jamais. *Nunquam aliud sapientia, aliud natura dicit.* Elle a désigné le pays où doivent habiter certains animaux, où doivent croître certains végétaux ; changez cet ordre, tout sera bouleversé. L'animal languit ou meurt ; la plante à peine végète ; il faut, aux Antilles, des jardins couverts pour les plantes d'Europe, afin de les soustraire aux rayons trop directs d'un soleil dévorant ; il faut, en Europe, des serres chaudes pour les végétaux des Antilles, pour les garantir de la rigueur des hivers. L'Européen, en cherchant l'ombre et la fraîcheur, à S. Domingue, a bien de la peine, malgré toutes ces précautions, à se soustraire à l'influence d'un climat, qui n'est dangereux pour lui qu'en sa qualité d'Européen. L'Américain des Antilles,

quelques moyens qu'il emploie pour lutter contre les frimas de l'Europe, est exposé à des maladies qu'il n'eût jamais éprouvées dans son pays natal, et périt en sa qualité d'Américain. Il ne faut cependant pas prendre trop strictement la maxime, qu'il n'est pas avantageux de transporter des animaux, ou des végétaux, d'un climat dans un autre, et d'essayer à les y naturaliser; il est d'heureuses exceptions. Parmi les animaux, il en est qui s'accommodent de tous les climats, et qui peuvent y devenir très-utiles. Il est également des végétaux constitués d'une manière, qu'ils peuvent supporter le soleil brûlant des zones torrides, et qu'ils ne craignent pas les glaces des zones tempérées. Mais souvenons-nous d'être sagement entreprenans, et ne donnons hospice aux étrangers, dans ces deux genres, qu'autant que le nombre en sera peu considérable d'abord, et que nous pouvons sans danger en étudier les bonnes ou mauvaises qualités, avant de leur donner des lettres de naturalisation. Parmi les végétaux exotiques, un de ceux que je crois pouvoir être cultivé en France, dans les parties méridionales, est le coton, mais le coton herbacé seulement, qui peut, en cinq mois, produire son fruit; car, quant à

toutes les autres espèces, même dans la zone torride, il leur faut huit à neuf mois. . .

On doit encore mettre au rang des causes les plus directes de la perte des colonies, les écrits des prétendus philosophes ; entr'autres, de Raynal, de Valmont de Bomare, et des Grégoire. Ah ! Raynal ! dont l'éloquence captieuse présente trop souvent, pour la vérité, les rêves d'une imagination exaltée, je vais analyser de sang-froid les calomnies atroces que tu-as vomi contre les colons, et les reproches mal fondés que tu leur as faits ; reproches dont les conséquences malheureuses ont amené la révolution de ce pays infortuné ; révolution aussi funeste aux nègres, qui paroissoient en être l'objet, et dont elle a presque anéanti la race, qu'à la France, dont elle a ruiné le commerce. . . . .

Qu'êtes-vous, me dira-t-on, pour oser, avec une foible plume, lutter contre Raynal ? La colombe ne doit-elle pas fuir devant l'aigle ? A cela, je répondrai, que la véritable beauté ne tire pas son éclat des riches vêtemens, elle brille par elle-même ; telle est la vérité, dont le flambeau me servira toujours de guide. Ah ! combien est dangereux un auteur, qui, fascinant nos sens, par les charmes de sa diction, les

maîtrise et entraîne notre raison par le torrent de son éloquence. Quel poison subtil se mêle au doux parfum des fleurs qui embellissent le vaste champ de son érudition!

Protée dangereux, est-ce bien le même homme? est-ce bien Raynal qui entre dans le temple de Gnide, pour y dérober la palette de l'Amour, et les pinceaux de la Volupté, avec lesquels il peint le tableau séduisant des Bailladères de Surate, qui delà descend dans l'antre de Vulcain, pour y faire forger des lances, des poignards, pour y allumer des torches qu'il met dans les mains des esclaves, contre des maîtres, dont la majeure partie cherchoit à adoucir leur sort, et qui les ont achetés de ces mêmes négrophiles, qui jouissent sans remords du produit de ce trafic, et qui osent encore réclamer des colons ce qu'ils peuvent leur devoir pour l'acquisition d'une propriété dont leur système les a privés.

Je les ai vus, ces négrophiles de mauvaise foi, savourer avec volupté du café dans lequel ils avoient mis avec profusion, ce sucre qui, selon eux, est teint du sang des malheureux Africains; soyez donc conséquens, si vous voulez me persuader.

Ah! Raynal! si les ames dégagées de leur enveloppe mortelle, peuvent encore être affectées de quelque passion, et qu'elles puissent en donner des signes dans la région que tu habites, ne dois tu pas être obsédé par la foule innombrable des ombres plaintives des malheureuses victimes que ta philosophie exaltée et ton système impolitique ont précipitées dans l'abîme du tombeau. Instruit par l'expérience, et détrompé à un âge plus mur, tu-as reconnu l'erreur de ton système et les malheurs qui pouvoient en dériver; tu-as chanté la palinodie et fait amende honorable aux malheureux colons; mais il n'étoit plus temps, le poison fatal avoit déjà pénétré, le mal étoit sans remède.

Interprète et vengeur, si je le puis, de tous mes frères les colons des Antilles, je vais entreprendre, non de les disculper, car le plus grand nombre ne fut jamais coupable; mais de démontrer aux yeux de l'Europe, combien sont peu fondés les reproches que leur ont faits les philosophes négrophiles. Je commencerai par Raynal. Vérité sainte, je t'invoque et fais le serment, sur tes autels, de ne jamais marcher qu'à la lueur de ton flambeau.

« Il est des colons barbares qui regardent

« la pitié comme une foiblesse, se plaisent à
« tenir la verge de la tyrannie, toujours levée
« sur leurs esclaves (Histoire philosophique,
« tom. III, pag. 175). »

Quel homme même, d'un sens ordinaire, examinant de sang-froid et sans prévention, cette inculpation ridicule, pourra se persuader qu'il se trouve dans le monde une contrée, où les hommes, ne connoissant ni les sentimens d'humanité, ni cette passion impérieuse, l'intérêt, sacrifient leur bonheur et leur fortune, au plaisir atroce de tourmenter des êtres, sans aucune utilité, que de satisfaire leur caprice.

« Ils ne donnent, continue Raynal, que
« très-peu de nourriture à ces malheureux
« esclaves, encore est-elle de mauvaise qua-
« lité (tom. III, pag. 177). »

Vous n'avez sans doute jamais connu de laboureur assez fou, assez ennemi de lui-même, pour priver, par spéculation ou par caprice, ses bœufs ou ses chevaux, de la nourriture nécessaire, tant pour leur existence, que pour réparer les pertes qu'ils font en travaillant, et leur donner des forces nouvelles; et après les avoir fait jeûner, se repaître du plaisir extraordinaire de les frapper

du matin au soir? pensez-vous, qu'avec de pareils moyens, les bœufs fussent long-temps capables de labourer? Les nègres sont-ils pour le physique bien différens des bœufs dont je viens de parler? Et si les colons des Antilles ne leur donnoient que très-peu de nourriture, et encore de mauvaise qualité, la nature outragée ne mettroit-elle pas un terme très-court à cette manière bizarre d'agir, et le moral, vivement affecté, se joignant au physique mutilé, les nègres vivroient-ils bien long-temps? Et dans la supposition qu'ils pussent résister à des châtimens réitérés, et à une diète austère, comment pourroient-ils suffire à des travaux pénibles que Raynal exagère chaque fois qu'il en trouve l'occasion?

Que tous ceux que Raynal pourroit avoir persuadés sachent que chaque nègre esclave, outre la portion de vivres que lui fournit l'habitation, qui seroit plus que suffisante pour sa subsistance, possède encore un jardin particulier, où il cultive du tabac, du ris, des giraumonts, des pois de toute espèce, qu'il va vendre les dimanches au marché des blancs, dans les villes ou dans les bourgs; preuve incontestable qu'il n'en a pas besoin pour vivre. Il possède aussi des cochons qu'il

engraisse; il en tue de temps en temps, en fait fondre la graisse qu'il vend aux blancs; il coupe la chair par morceaux et va la vendre dans les habitations voisines, et il en réserve pour lui, dont il fait du petit-salé. J'oserois avancer qu'il n'y a pas de nègre, lorsqu'il est laborieux, qui, de son tabac, de son riz, de ses cochons, de ses poules, ne se fasse un revenu de plus de mille francs, tous les ans.

Si l'on en croyoit Raynal, un atelier d'esclaves nègres n'offriroit aux yeux qu'un troupeau dégoûtant de squelettes mutilés, poignardés, couverts de cicatrices, sans aucune énergie, sans vigueur et sans courage. Eh bien! suivez ces mêmes nègres au jardin, lorsqu'ils sont à planter une pièce de cannes, qui est le travail le plus pénible qu'ils aient jamais à faire, vous verrez des hommes vigoureux, à poitrine large, à muscles fortement prononcés, faisant, à chaque coup de houe, trembler au loin la terre autour d'eux. Suivez-les encore, quand ils sortent de ce travail le samedi au soir; ils se rendent à leurs cases, et, après avoir pris un bain de propreté, ils mangent leur calalou, leur morue, ou leur petit-salé, ou du poisson frais qu'ils ont pêché dans les

heures d'intervalle de leur travail; ils boivent du taffia, font leur toilette, et vont au *calenda* (c'est ce que nous appelons un bal), passer la nuit à danser. Observez-les dans leurs danses, examinez la souplesse de tous leurs mouvemens, leurs différentes attitudes, la passion et la gaieté qui règnent dans leurs chants; et, si vous êtes de bonne-foi, je vous demanderai si des hommes excédés de fatigue par un travail au-dessus de leurs forces, exténués, par le défaut de nourriture, macérés par les coups de fouet d'un commandeur féroce, peuvent se livrer à un exercice qui, outre qu'il exige des forces corporelles, n'annonce certainement pas un moral vivement affecté d'une condition, peut-être malheureuse sous quelques rapports et comparativement, mais, sur laquelle ils ne réfléchissent jamais, parce qu'ils sont nés dans cet ordre de choses. . . . . .

« Le suicide, dit Raynal, est très-commun « parmi les nègres. (t. III p. 44). »

S'il eût habité pendant plusieurs années les Antilles, il eût su que si quelques nègres se donnent la mort, ce sont particulièrement ceux de nation mina, et ils ne le font que peu de jours après leur arrivée dans les

colonies, et lorsqu'ils sont encore incertains du sort qu'on leur prépare; quelques-uns se persuadent que les blancs les ont achetés pour boire leur sang; d'après cela, comme ils croient à la résurrection, ils pensent, qu'en se donnant la mort, c'est un moyen de retourner dans leur pays. Ce ne sont donc pas, comme le dit Raynal, les mauvais traitemens de leurs maîtres qui les portent à cela; car on a encore un soin bien plus particulier des nègres nouvellement arrivés, que des anciens qui peuvent se pourvoir par eux-mêmes de tout ce qu'ils ont besoin. Le suicide, parmi les nègres créoles, est très-rare, et la seule cause qui les y porte, est la jalousie, passion beaucoup plus commune et plus exaltée dans les zones torrides. Eh, ne voyons-nous pas, parmi les blancs d'Europe, des exemples trop fréquens du dégoût d'un pèlerinage dans ce bas monde, dont les routes ne sont pas toujours semées de fleurs; et que seroit-ce, s'ils étoient persuadés, comme les nègres, qu'ils dussent ressuciter dans un nouveau monde, où tous leurs goûts seroient flattés, et leurs passions satisfaites.

« Les nègres, dit encore notre philantrope, « se vengent des mauvais traitemens de leur

« maître, en empoisonnant leurs camarades,
« ou lui-même. Ils sont, dit-il, dès l'enfance,
« instruits dans l'art des empoisonnemens. »

Des causes bien différentes entr'elles, portent les nègres à se servir de poison : les mauvais traitemens d'un maître barbare, en sont la cause la plus rare ; car l'expérience apprend aux Antilles, que plus les esclaves ont à craindre de la rigueur d'un maître sévère, et moins ils se décident à lui manquer. Cela me semble dans la nature. Tandis que les colons, qu'on nomme *gâte-nègres*, parce qu'ils sont foibles à leur égard, sont presque toujours la victime des bontés mal entendues qu'ils ont pour eux ; les nègres font une grande différence entre le tyran auquel ils obéissent par crainte ; l'homme humain, ferme et juste, auquel ils obéissent sans peine, et l'homme pusillanime et sans caractère, qu'ils méprisent, et dont ils font tourner tous les foibles à leur profit.

Je rapporterai ici une cause d'empoisonnement, que l'on croira sans doute inventée à plaisir ; elle n'en est pas moins vraie. Beaucoup de nègres périssoient depuis quelque temps sur une habitation, le chirurgien et médecin (car on est l'un et l'autre dans les

Antilles) avertit le propriétaire, que le poison en étoit la seule cause; on fait des perquisitions, enfin, on découvre le coupable, on s'en saisit; c'étoit le commandeur (l'on nomme commandeur, le nègre qui dirige les travaux de l'habitation, d'après les ordres qu'il reçoit du maître). Le commandeur avoue tout; on lui demande la raison d'une conduite aussi atroce; sa réponse extraordinaire fut, qu'aimant beaucoup son maître, et en recevant tous les jours de nouveaux bienfaits, il avoit appris qu'il se préparoit à partir pour la France, et qu'il avoit cherché à le rendre pauvre en empoisonnant ses nègres, pour le mettre dans l'impossibilité d'exécuter son projet. J'ai connoissance qu'un nègre domestique, fort attaché à son maître, crut lui en donner une preuve non équivoque, en empoisonnant son frère, pour lui en procurer l'héritage. En général, les empoisonnemens ne sont point aussi fréquens que veulent le persuader les négrophiles; et les nègres ne sont point, comme le dit Raynal, instruits, dès leur enfance, dans l'art des empoisonnemens. Une remarque bien essentielle qui prouve le contraire, c'est que, par l'ouverture de plusieurs individus empoisonnés, nègres ou blancs, on

a découvert que le poison étoit de l'arsenic. Si les nègres, comme le prétend Raynal, étoient instruits dans la connoissance des plantes délétères, s'exposeroient-ils, ou à voler de l'arsenic dans une pharmacie qu'on auroit imprudemment laissée ouverte, ou chercheroient-ils à tenter, par de l'argent, la cupidité d'un pharmacien, qui, s'il ne se trouvoit pas malhonnête, pourroit les perdre? Il est bien à désirer que le gouvernement s'oppose à l'avenir à l'introduction dangereuse de ce métal meurtrier dans nos colonies; ne vaut-il pas mieux avoir des rats de plus, que des nègres de moins : d'ailleurs, nous n'avons point dans les Antilles de manufacture qui ait besoin d'employer cette drogue malfaisante.

« *Rien de plus affreux, dit notre négrophile Raynal, que la condition du noir en Amérique.* »

Si ce n'est celle du blanc Européen, sans propriétés et sans talens, lorsqu'il est vieux, malade ou infirme. Et combien sont dans ce cas là?

« *Une cabane étroite, malsaine, sans commodités, lui sert de demeure.* »

Dans la majeure partie des habitations, les

cases des nègres sont plus grandes, plus propres, plus commodes que celles d'un tiers des habitans de l'Europe ; n'est-il pas du plus grand intérêt de mettre à l'abri des intempéries de l'air, des individus que la cupidité des négocians européens nous fait acheter au poids de l'or. La paille qui couvre les cases des nègres, les met dans l'été à l'abri des fortes chaleurs, bien mieux que ne feroient des tuiles qui, une fois pénétrées par le calorique, le conservent long-temps, même jusque pendant la nuit ; elle fait aussi une couverture bien plus impénétrable aux grosses pluies d'orage, dont souvent on n'est pas garanti par les tuiles ou les ardoises ; la paille résiste aussi bien mieux à l'impétuosité du vent, qui, une fois qu'il a soulevé quelques tuiles, les a bien vite enlevées toutes. Enfin, la paille offre tant d'avantages, que presque tous les anciens colons, préférant la salubrité et la commodité au luxe, avoient encore, à l'époque de la révolution, la case particulière, où ils couchoient, couverte en paille. Les feuilles de latanier remplissent parfaitement cet objet, et on ne manque pas de leur donner la préférence, lorsqu'on est à même de s'en procurer.

« Les lits des nègres, dit Raynal, sont des
« claies plus propres à briser le corps qu'à
« le reposer. »

De quoi est donc composé le fond des lits des blancs malheureux en Europe? n'est-il pas aussi de bois? combien j'en ai vu qui n'étoient autre chose que des sarmens de vigne. Vous êtes vous occupé, philantrope Raynal, de leur procurer une couche plus molle? Nos nègres se servent de nattes épaisses qui les empêchent de ressentir le bois, et tous ceux qui ne sont pas insoucians pour leurs aises, ont des paillasses de paille de maïs, même des couvertures; et ils ont de moins, que vos blancs malheureux, à se garantir de la rigueur des hivers.

« Quelques plats de bois, quelques pots
« de terre forment l'ameublement des nè-
« gres. »

Quand cela seroit vrai, les paysans, les journaliers de France, enfin, les blancs sans propriétés, mangent-ils dans de la porcelaine? J'ai vu chez eux aussi des écuelles de bois, et leurs pots à soupe, quand ils en ont, sont de terre. Mais je soutiendrai que les plats de bois des nègres sont plus souvent remplis; jamais un nègre ne se contente, même pour

déjeûner, des patates délicieuses qui lui servent de pain, que je mets pour la salubrité et le goût, beaucoup au-dessus du mauvais pain noir des paysans et journaliers; il lui faut en outre, ou du calalou dans son écuelle de bois, ou de la morue, ou autre poisson, soit frais, soit salé, tandis que votre journalier, votre paysan, mange le plus souvent son pain sec à déjeûner. Eh! quel pain? Quant à leurs meubles, tous les nègres aisés (et il ne dépend que d'eux de l'être tous) ont des coffres de bois d'acajou, bien mieux garnis que ceux des pauvres paysans européens sans propriété. Ils ont des chaises, de la faïence, une chaudière de fer, qui est le premier meuble qu'on leur donne.

« La toile grossière qui cache une partie « de leur nudité, ne les garantit ni des cha- « leurs insupportables du jour, ni des fraî- « cheurs dangereuses de la nuit (tom. III, « pag. 177). »

Les lois du Code noir obligent l'habitant d'habiller deux fois par an ses nègres. On donne à tous les nègres nouveaux, arrivant d'Afrique (où ils vont tous nus), un pantalon de grosse toile, une chemise assez longue pour lui couvrir tout le corps, et par dessus

une espèce de surtout qu'on nomme *vareuse*, fait de zinga. Et s'il est destiné à aller dans les montagnes, où il fait froid, à la place de la vareuse de zinga, on lui donne une casaque de laine, et une couverture également de laine; il a donc, quoi qu'en dise Raynal, de quoi couvrir sa nudité toute entière, et de quoi se garantir, ou des ardeurs du soleil, ou des fraîcheurs de la nuit. Mais comme la pudeur, quoi qu'en dise l'évêque Grégoire, est une vertu, en général, inconnue parmi les nègres d'Afrique, ceux qui travaillent dans les plaines se débarrassent le plus souvent de vêtemens qui les gênent, et auxquels ils ne sont pas habitués. Un Européen qui les verroit dans ce moment, croiroit que c'est faute de vêtemens, qu'ils sont ainsi nus; ce qu'il y a encore de certain, c'est que les nègres que l'on achette d'Afrique, mettent si peu d'importance aux vêtemens qu'on leur donne, que beaucoup d'entr'eux les vendent aussitôt qu'on les leur a donnés. Quant aux nègres créoles, j'oserois avancer que Raynal et la majeure partie des négrophiles, qui s'apitoyent sur le sort des nègres et sur leur nudité, n'ont jamais porté de chemise d'une toile plus belle et d'un prix aussi élevé que celles

que ces mêmes nègres ou négresses portent les jours de fête lorsqu'elles vont au *calanda* (c'est-à-dire au bal); beaucoup d'entr'elles ont des chemises dont la toile a coûté dix-huit à vingt francs l'aune; des mouchoirs de madras à leur tête, de cinquante à soixante-six livres, des bracelets de grenats, des jupes de toile des Indes, d'un grand prix. Il n'est pas rare de voir ces mêmes négresses venir travailler le lendemain au jardin avec cette toilette, parce qu'étant sorties du *calenda*, trop tard, elles n'ont pas eu le temps de se déshabiller. Que de choses pourroient envier bon nombre d'Européens, à ce peuple noir, dont on plaint tant le sort, qu'on ne connoît pas!

« L'Europe retentit depuis un siècle, des
« plus saines, des plus sublimes maximes de
« la morale : la fraternité de tous les hommes
« est établie de la manière la plus touchante,
« dans d'*immortels écrits* (t. III, p. 177) »

Cela est vrai, mais malheureusement, cette morale sublime n'existe que dans vos livres; la preuve en est trop récente pour qu'il soit besoin de la citer.

« Ce ne sont pas les nègres qui refusent de
« se multiplier dans les chaînes de l'escla-

« vage, c'est la cruauté de leurs maîtres qui
« a su rendre inutile le vœu de la nature ; ils
« exigent des négresses, des travaux si durs,
« avant et après leur grossesse, que leur
« fruit ou n'arrive pas à terme, ou survit peu
« à l'accouchement (t. III, p. 183.). »

Une calomnie de plus ne coûte rien à cet auteur trop célèbre ; si, au lieu de s'en rapporter à des mémoires faux ou exagérés, Raynal eût fait un voyage aux Antilles, il auroit vu que les négresses enceintes étoient ménagées, qu'on ne leur donnoit jamais à faire des travaux qui fussent dans le cas de nuire à leur fruit ; elles alloient au jardin une heure plus tard, et en sortoient une heure plutôt, ainsi que celles qui étoient déjà accouchées depuis peu de temps, et qui même, ne revenoient au travail que deux mois après leur accouchement : et pour les encourager à avoir soin de leurs enfans (qui faisoient la richesse du colon par la suite), on donnoit à chaque négresse, soixante-six francs, lorsque son enfant avoit passé dix jours, époque critique pendant laquelle il périt une partie des enfans nègres nouvellement nés, d'une maladie que l'on nomme mal de mâchoire, ou tétanos ; c'est une espèce de spasme : outre

cela, quand une négresse avoit six enfans vivans, on lui donnoit sa liberté sur l'habitation, (ce qu'on appeloit liberté de savane), et une exemption de tous autres travaux, que le soin et la conduite de ses enfans. Dans beaucoup d'anciens ateliers, les naissances égalant les mortalités, on n'avoit pas besoin d'acheter des nègres d'Afrique.

« L'Amérique est peuplée de colons atro-
« ces, qui, usurpant insolemment le droit
« des souverains, font expirer par le fer ou
« par la flamme les infortunées victimes de
« l'avarice (t. III, p. 196). »

Voilà donc un peuple entier transformé en autant de bourreaux! Ne semble-t-il pas qu'il y ait, sur chaque habitation, des échafauds toujours dressés, des bûchers toujours prêts à recevoir et à dévorer des victimes innocentes? Le maître seul est coupable! Calomniateur exalté! Que doit-on penser de celui qui toujours suppose le crime? La loi défend aux colons de faire justice capitale sur leurs habitations; mais cette même loi a cru devoir tolérer dans sa sagesse (ce qui paroît un abus à Raynal) que le châtiment fût infligé quelquefois, sur le lieu même du délit; afin de retenir les autres nègres par un exemple plus

frappant. Quel est le magistrat du pays qui ne sache par expérience qu'il n'existe point de colon assez dénaturé pour faire périr un esclave pour un crime imaginaire.

Quiconque, noir ou blanc, libre ou esclave, a tué ou empoisonné, ne mérite-t-il pas la mort? Que le coupable la subisse sur l'habitation où il a commis le crime, ou sur une place publique dans une ville, qu'importe? Voilà les seuls crimes pour lesquels on fasse subir la peine de mort, et ce crime, quoi qu'en dise Raynal, est très-rare. J'ai habité les colonies pendant 17 ans, je n'ai eu connoissance que de deux exemples de nègres empoisonneurs qui ont été exécutés sur des habitations. Il n'est pas étonnant que celui qui met le poignard dans les mains des esclaves, qui leur prêche la révolte contre leurs maîtres, et qui leur conseille de chercher dans leur sein pour y percer leur cœur; il n'est pas, dis-je, étonnant, qu'il présume cet attentat très-fréquent. Comment Raynal ne légitimeroit-il pas la révolte de l'esclave contre son maître, lorsqu'il dit aux colons, « implorez « l'assistance de la métropole à laquelle vous « êtes soumis, et si vous en éprouvez un re- « fus, rompez avec elle, c'est trop d'avoir à

« supporter à la fois, et la misère et l'indif-
« férence (tom. III, pag. 438). »

Oh! philosophe dangereux! il y avoit dans le temps que vous avez écrit, une bastille, et vous étiez libre!

« Pourquoi les esclaves, plus heureux
« (disent les colons) dans les Antilles que
« dans leur patrie, soupirent-ils pour y re-
« tourner (tom. III, pag. 199)? »

Argument spécieux, qui tombe par le fait. Sur cent nègres, arrivant d'Afrique à S. Domingue, il n'est pas douteux, que tant qu'ils seront dans l'incertitude du sort qui les attend, ils désireront tous de retourner dans leur pays; consultez ces mêmes nègres deux ans après, il n'y en aura pas un qui veuille échanger l'esclavage de S. Domingue, pour sa condition passée en Afrique, à moins qu'il n'eût pour maîtres des négrophiles détrompés, qui passent toujours (quand leur intérêt le demande), d'un sentiment qui tient autant de la foiblesse que de la pitié, nous ne disons pas à la sévérité, mais à la cruauté et à l'injustice envers les esclaves. La preuve de ce que j'avance deviendra bien évidente, lorsque l'on saura que les colons, mécontens d'un esclave, le menaçoient de le renvoyer dans son pays.

« Il ne seroit pas même peut-être impos-
« sible d'obtenir les productions coloniales,
« par des mains libres (Raynal, t. III, p. 201). »

Raynal entend-il parler des blancs européens transportés dans les colonies, ou des nègres affranchis ? Une malheureuse expérience nous a appris que les deux tiers au moins des Européens étoient moissonnés par le climat brûlant des Antilles, dans la première année qu'ils y arrivoient, lorsqu'ils étoient forcés de s'adonner à des travaux qui exigeoient qu'ils s'exposassent aux ardeurs du soleil; et plus ils sont robustes, et moins ils résistent. Je demanderois à M. Raynal s'il existoit, ce que sont devenus tous les blancs que l'on a fait passer à Cayenne ? que sont devenus tous les Acadiens et les Allemands que l'on a fait passer à S. Domingue ? Sur plusieurs milliers, il reste à peine quelques familles à Bombarde, près du Môle, qui fournissent la preuve la plus convaincante que les blancs ne peuvent s'adonner aux grandes cultures dans les Antilles. Les plantations des Acadiens et Allemands se bornent à quelques pieds de café, quelques ceps de vigne, quelques figuiers, quelques légumes qu'ils vont vendre dans les marchés du Môle. Ils peuvent, à la vérité,

avoir une existence assez douce par ces petits moyens, mais ils sont condamnés à une éternelle médiocrité; s'ils vouloient augmenter leurs cultures, il leur faudroit louer des blancs, pour lors les frais surpasseroient de beaucoup les revenus; ils donneroient alors la solution du problème (ne pourroit-on pas obtenir les productions coloniales, par des mains libres?).

Peut-être Raynal entendoit-il, par mains libres, les nègres affranchis? Le problème est encore résolu par l'expérience. Les nègres, depuis leur affranchissement, depuis même qu'ils sont momentanément maîtres de S. Domingue, et qu'ils travaillent pour eux-mêmes, ne font pas le quart des revenus qu'ils faisoient lorsqu'ils étoient esclaves; et ils cesseroient totalement de travailler à la culture des denrées de commerce, si les deux chefs, qui se disputent aujourd'hui l'empire de ce pays infortuné, ne les forçoient à quelque culture, pour pouvoir faire des échanges avec les Américains, qui leur fournissent des armes et des munitions de guerre.

« Craindroit-on, qu'en donnant la liberté « aux nègres, la facilité de subsister, sans « agir sur un sol naturellement fertile, de se

« passer de vêtemens, sous un ciel brûlant,
« plongeât les hommes dans l'oisiveté? »

Oui, sans doute, on doit le craindre, et l'expérience l'a démontré. Quoi! les mêmes nègres qui n'étoient, dans l'Afrique, leur pays, qu'un peuple vagabond, guerrier par occasion, vivant de chasse et de pêche, et des fruits que la nature leur offre partout, changera tout-à-coup ses habitudes, son caractère, et formera un peuple agricole et commerçant, qui obéira aux besoins factices, fils naturels d'un luxe qu'il n'a jamais connu? Raynal peut-il comparer ces Africains, aux habitans de l'Europe, qui, dit-il, ne se bornent pas aux travaux de première nécessité; mais existe-t-il des travaux de seconde nécessité, pour celui qui n'en connoît pas même de première? Est-ce bien Raynal, homme de génie, qui établit cette comparaison, et met sur la même ligne un peuple sauvage, qui habite la zone torride, et un peuple civilisé, dans une zone froide ou tempérée? Que deviendroit l'Européen, s'il cessoit de déchirer péniblement le sein de la terre pour en retirer sa nourriture, et ses vêtemens? où trouveroit-il, pendant quatre ou cinq mois, que cette même terre est gelée ou

couverte de neige, de quoi alimenter une famille d'autant plus malheureuse, que le besoin de manger n'est pas le seul tourment dont elle est affectée? Le froid, ce mal-être insuportable, inconnu à l'Africain, ne force-t-il pas l'Européen à élever des troupeaux, qui lui fourniront de la laine, que la nécessité, seule mère de l'industrie, lui a appris à ourdir pour s'en faire des vêtemens? Qui pourra contraindre l'Africain? La chaleur dévorante de son climat le porte le plus souvent à rejeter de dessus lui de minces vêtemens qui lui deviennent à charge. Peut-il souffrir de la faim dans un pays où la nature, en portant l'homme à l'indolence, lui prodigue ses dons sans qu'il ait presque besoin de les demander; quelques bananiers, qui rapportent en toute saison, et pour ainsi dire sans culture; quelques cocotiers, qui, une fois semés, n'exigent aucun soin; quelques plans de manioc, du riz et du maïs dont les récoltes ne manquent presque jamais, et exigent peu de travail; la chasse, la pêche très-abondante. Tout cela ne suffit-il pas à un peuple qui ne connût que les besoins naturels? Enfin, je vous demanderai pourquoi ce peuple africain, auquel vous prenez tant d'intérêt, ne

fait-il pas dans son pays, ce que vous avez prétendu qu'il feroit dans les Antilles, après son affranchissement? Avant que les Portugais, les Anglois, les Françcis fussent allés en Afrique acheter des esclaves, quelles étoient les mœurs des nègres? leur lois, leur commerce, leur industrie, leur agriculture; enfin, qu'étoit leur pays? ce qu'est S. Domingue, depuis qu'ils en sont maîtres.

« N'est-il pas avilissant pour l'humanité,
« de se servir pour punir des hommes, du
« même fouet dont on se sert pour les bêtes
« de somme ? »

Lorsque des circonstances rassemblent dans un même lieu, un grand nombre d'hommes incivilisés, qui ne doivent et ne peuvent connoître les obligations sociales et morales, ne faut-il pas employer des moyens pour que le plus foible ne devienne pas la victime du plus fort, que le plus borné ne soit pas dépouillé par le plus rusé? Quels moyens employez-vous, philantropes européens, pour réprimer le crime dans vos sociétés civilisées? Que votre cheval, que votre bœuf, votre mouton vous soient ravis; que votre domestique, abusant de la confiance que vous avez mise en lui, vous dérobe un couvert d'argent, une

pièce de monnoie d'une médiocre valeur; s'il dépend de vous de connoître et de vous emparer du coupable, que faites-vous? vous le livrez sans pitié à la justice, et vous êtes forcés de le faire, pour le maintien de l'ordre social: Qu'arrive-t-il à ce malheureux? Dans le temps que Raynal écrivoit, il étoit condamné à mort: les lois d'aujourd'hui, moins sévères, le condamnent à être marqué sur l'épaule, d'un caractère ineffaçable d'infamie pire que la mort; à être fouetté en public, et à passer plusieurs années, quelquefois le reste de sa vie dans les fers, supplice d'autant plus affreux qu'il est infligé dans un pays où l'opinion publique est comptée pour beaucoup. Dans ces mêmes cas, quand des nègres ont volé à leur maître, un bœuf, un mouton, un cochon, des poules, de l'argent même, à leurs camarades, que leur arrive-t-il? on leur donne le fouet. De quel côté est la rigueur, la barbarie? le fouet du commandeur nègre est-il plus avilissant que le fer et les verges du bourreau blanc? et celui qui ne se croit pas déshonoré en volant son maître et ses camarades, se croira-t-il avili par quelques coups de fouet? Mais, me direz-vous, ce n'est pas toujours pour des

vois que les nègres reçoivent des coups de fouet. J'en conviens; mais, dans un climat où l'homme est naturellement porté à l'indolence, à la paresse, il faut bien, lorsque la raison ne peut se faire entendre, que la crainte du châtiment soit un stimulant; et, ne vaut-il pas mieux se servir du fouet que de la prison qui priveroit de leur travail, et où ils ne demanderoient pas mieux que de rester, pour s'y soustraire. Que Raynal ne vienne pas me demander de quel droit un homme en peut forcer un autre au travail : je vais copier, mot pour mot, ce qu'il dit à cet égard pour les Européens :

« Les pays prétendus policés du globe « sont couverts d'hommes paresseux, qui « trouvent plus doux de tendre la main dans « les rues, que de se servir de leurs bras « dans les ateliers; certes, notre dessein n'est « pas d'endurcir les cœurs, mais, nous pro- « noncerons, sans balancer, que ces miséra- « bles sont autant de voleurs du vrai pau- « vre, et que celui qui leur donne des secours « se rend leur complice. La connoissance de « leur hypocrisie, leurs vices, de leurs dé- « bauches, de leurs nocturnes saturnales, « affoiblit la commisération qui est due à

« l'indigence réelle. On souffre, sans doute,
« à priver un citoyen de sa liberté, la seule
« chose qu'il possède, et d'ajouter la prison
« à sa misère; cependant celui qui préfère
« la condition abjecte de mendiant à un asile
« où il trouveroit le vêtement et la nourri-
« ture à côté du travail, est un vicieux qu'il
« faut y conduire par la force. »

(Raynal vient de faire, sans le vouloir, le tableau le plus ressemblant possible du peuple nègre, et il met, sans s'en douter, le remède à côté du mal, à quelques modifications près.) Voilà donc l'apôtre de la liberté pour les nègres, qui, s'érigeant en souverain, prononce l'esclavage du blanc européen, qu'il prétend que l'on force au travail ou que l'on traîne en prison, lorsque, trop foible ou trop paresseux, il tâche de gagner sa vie d'une manière plus douce, en cherchant à exciter la commisération publique. D'après notre philosophe négrophile, les nègres seront moins vicieux que les blancs, ils se porteront d'eux-mêmes à travailler sans y être contraints, les vices qu'il attribue à l'Européen leur seront étrangers, point d'hypocrisie, point de débauches, point de nocturnes saturnales. Ah! Raynal! que n'a-

vez-vous passé quelques années parmi ces frères si parfaits, vous eussiez vu par vous-même, qu'en fait de vices, d'hypocrisie, de débauches, de nocturnes saturnales, les Européens que vous citez, quelque vicieux que vous les supposiez, peuvent venir prendre des leçons, et se perfectionner dans ce genre, parmi les nègres, vos protégés. Le nègre Toussaint, homme extraordinaire dans sa caste, doué d'une profonde politique, et d'une grande connoissance du caractère de ses semblables, a bien senti, que s'ils ne les contraignoit au travail, par la voie de la rigueur, ils se livreroient à tous leur vices, surtout à la paresse, qu'il s'ensuivroit une anarchie affreuse, et une famine qui les détruiroient tous; aussi fit-il des lois très-sévères sur le travail; et ceux qui s'y refusoient étoient passés par les verges, supplice bien pire que le fouet; car ces verges étoient d'acacie, garnies d'épines longues et poignantes, dont les blessures, dans un pays chaud, sont presque toujours suivies d'un spasme mortel. Le féroce Dessalines, qui pour lors étoit inspecteur général des cultures, a fait, de ma connoissance, fusiller plusieurs commandeurs, pour n'être pas assez sévères envers les nè-

gres, et pour n'avoir pas fait mettre en culture autant de terre, que le nombre des nègres travailleurs le comportoit. Pourtant ces mêmes nègres avoient le quart dans les revenus qu'ils pouvoient faire. Ceux qui ne connoissent pas le caractère du nègre, doivent naturellement penser, que cette portion de revenu qui, dans les sucreries, est conséquente, auroit dû être un stimulant puissant pour les porter à travailler davantage. Je l'aurois certainement cru moi-même, si je n'eusse été pendant plusieurs années témoin, que depuis l'époque où ils ont commencé à avoir une part dans les revenus, ils en ont fait les deux tiers de moins. D'après cette connoissance fondée sur l'expérience, j'oserois avancer que, si au lieu du quart des revenus, on eût dit aux nègres : vos maîtres sont dépossédés, vous êtes les propriétaires des habitations, tous les produits vous appartiendront désormais ; redoublez donc d'activité, afin d'en augmenter la somme, et qu'on les eût livrés à eux-mêmes ; j'oserois avancer, avec une certitude morale, qu'au bout de six mois, la culture des revenus en sucre, café, coton et indigo, seroit totalement abandonnée, que chaque nègre (si toutefois il eût

resté sur l'habitation de son ancien maître) se seroit borné à choisir un petit coin de terre, où il sémeroit du riz; un peu de tabac, quelques pieds de maïs, de manioc, planteroit quelques touffes de bananiers; que ce jardin, d'une très-petite étendue, seroit infecté de mauvaises herbes qu'il ne prendroit pas la peine de sarcler.

Bientôt la guerre s'allumeroit entr'eux, ils se disputeroient l'empire, ils se batteroient pour une femme, pour le coin de terre qu'ils auroient choisi (cela n'est-il pas arrivé comme je l'avois prévu?). Voilà le nègre livré à lui-même; voilà l'homme de la nature dans les pays chauds; quelques racines, quelques fruits sauvages; la chasse, la pêche, le nourrissent sans beaucoup de peine; le climat ni la pudeur ne le forcent point à se vêtir; il se contente d'une simple natte de jonc, ou de quelques feuilles de bananier desséchées, qu'il étend sur la terre, pour y jouir d'un sommeil que l'ambition ne troubla jamais; c'est dans cet état que le nègre fait consister la liberté et le bonheur.

Nous avons sous les yeux, à S. Domingue, un exemple de ce qu'est l'homme, même blanc, lorsqu'il n'est pas stimulé par des

besoins renaissans et factices. La partie espagnole, qui vient d'être cédée à la France, est occupée par soixante ou quatre-vingt mille habitans, tant Européens que créoles, sans compter les nègres esclaves ou libres. Que font-ils? Ils passent les journées entières, pendant toute leur vie, à se balancer dans un hamac, à y dormir, à y fumer du tabac. Leurs lits sont des cuirs de bœufs qui n'ont d'autre préparation que d'être desséchés au soleil. Ceux qui ont le plus d'énergie, vont quelquefois dans les bois, avec une meute de chiens, pour y chasser des cochons marrons, dont ils font dessécher la chair au soleil, parce que toute autre préparation entraîneroit trop de soins. Ils ne connoissent point l'usage du pain ni du vin; et pourtant ces hommes si indolens possèdent une étendue immense d'une terre vierge, dont le sein ne demanderoit qu'à être légèrement caressé, pour être d'une fécondité sans exemple.

Je reviens à Raynal. « Il existe donc, (selon lui), sur la terre, une race d'hommes « (si l'on peut la qualifier ainsi) qui fait consister son bonheur à tourmenter continuellement, à poignarder, à brûler des êtres « déjà malheureux par leur condition, qui

« sacrifie même son intérêt particulier à ce
« plaisir barbare, et qui pire que les tigres,
« qui au moins épargnent leurs victimes,
« lorsque leur faim est assouvie, ne laisse
« pas un instant de relâche aux victimes de
« sa férocité : et cette race est celle des co-
« lons des Antilles. »

Quel est l'homme sensible qui ne reculera pas d'horreur à l'aspect d'un pareille tableau? Il n'est pourtant pas achevé, Valmont de Bomare va y donner le dernier coup de pinceau.

« Quelquefois, dit-il, des maîtres impi-
« toyables et barbares, en visitant leurs hô-
« pitaux, se font un jeu atroce de poignarder,
« parmi leurs nègres, les malades mutilés ou
« trop vieux, pour éviter les frais de leur
« traitement, ou de leur nourriture (Dict.
« d'hist. nat., édit. in-4°., tom. V, pag. 267). »

La plume tombe de mes mains, et je ne sais si je dois répondre à une pareille calomnie? Valmont de Bomare, dit lui-même, qu'on se refuse à croire un pareil calcul d'intérêt; mais se croit-il innocent, d'avoir promulgué, dans ses écrits, une pareille atrocité, sans pouvoir en donner des preuves; comment n'a-t-il pas prévu les conséquences funestes d'une pareille inculpation?

Quel charmant pays à habiter que celui qui renferme des colons tels que les peignent Raynal, Valmont de Bomare et l'évêque Grégoire. Ah ! Messieurs les philosophes, si au lieu d'avoir écrit dans vos cabinets, d'après des mémoires ou faux, ou exagérés, vous eussiez voyagé dans les Antilles, vous sauriez que la majeure partie de ces colons tant décriés, tant calomniés, étoient plutôt les pères de leurs nègres, que leurs maîtres ! vous eussiez trouvé chez eux une noble et généreuse hospitalité, dont on ne connoît point d'exemple en Europe. Ce n'étoit qu'aux Antilles, où l'on trouvoit des hommes, qui venoient au devant des Européens sans fortune, leur offrir et leur procurer les moyens d'en commencer une, leur concéder la jouissance d'un morceau de terre, leur avancer de l'argent, ou les cautionner pour l'achat de quelques nègres, pour commencer leurs cultures. Combien citeroit-on d'exemples semblables en Europe ?

On reprochoit aux colons, de la hauteur, un ton impérieux qu'on a raison de ne pas aimer dans la société ; mais, qui n'a pas ses défauts ? Le plus parfait, est celui qui en a le moins ; heureux ceux qui les rachètent par

quelques bonnes qualités ; les anges même ont-ils pu se défendre de ce péché mignon, qu'on nomme orgueil ? Si quelque motif peut, sinon le légitimer, au moins l'excuser dans les colons, ne seroit-ce pas la position où ils se trouvoient ? Peut-on se défendre d'un peu d'amour-propre, lorsqu'en commandant à plusieurs centaines d'esclaves, on peut se dire à soi-même, j'adoucis, autant qu'il est en moi, le sort des sujets que l'ordre social a mis sous mon pouvoir, et je les traite comme des amis malheureux.

J'avoue ingénûment, pour justifier jusqu'à un certain point, l'animadversion de quelques François contre les colons des Antilles, que d'après la lecture de l'Histoire philosophique de Raynal, à l'article qui concerne l'esclavage des nègres, et la conduite supposée des colons à leur égard ; d'après les écrits de Valmont de Bomare, des Grégoire et autres philosophes négrophiles ; si je n'eusse pas passé dix-sept ans dans les colonies, j'aurois cru voir dans chaque colon blanc des Antilles, le bourreau d'un nègre.

Combien donc doivent être circonspects les historiens qui n'ont pas vu par eux-mêmes, et qui écrivent d'après des mémoires fournis

ou par des personnes prévenues, ou qui ayant resté peu de temps dans les Antilles, auront pu être témoins de quelque châtiment, où elles ont cru ne voir que le caprice du maître contre son esclave : je leur accorde même que cela fût ? Doit-on conclure, d'après un exemple, du caractère et de la conduite de tous les colons ? Si quelques habitans faisoient infliger des châtimens trop rigoureux en raison du délit, la faute en étoit aux magistrats, qui devoient sévir contre le colon qui ne se conformoit pas aux sages ordonnances du Code noir. J'ai eu connoissance qu'un colon trop sévère, peut-être injuste et cruel envers ses nègres, avoit eu ordre de quitter la colonie ; et avoit été déclaré incapable de régir son habitation. Que l'on fasse exécuter ponctuellement les lois du Code noir, et tout ira bien, et pour les intérêts de l'humanité, et pour ceux des colons.

En cherchant à réfuter les calomnies des Raynal, des Valmont et des Grégoire, à Dieu ne plaise que je veuille m'ériger en apôtre de l'esclavage. Je voudrois la race humaine, noire, blanche, jaune ou rouge, assez raisonnable pour vivre en société, en en remplissant par devoir, par instinct ou par raisonnement, toutes

rester sur les habitations? les attacherez-vous à la glèbe? Leur liberté ne sera plus qu'une dérision.

Nous allons donner aux Européens une idée du peu d'intelligence de la majeure partie des nègres. Lorsque la loi par laquelle ils devoient avoir le quart des revenus, a été promulguée, il n'a pas été possible de leur faire concevoir en quoi consistoit le quart d'une chose; et chaque fois que sur une habitation, il s'agissoit de faire les partages du revenu, on étoit obligé d'avoir un piquet de gendarmerie pour empêcher le tumulte, et pour mettre hors de danger la vie du propriétaire, qu'ils accusoient toujours de les tromper. Pourtant les partages étoient faits par le juge de paix et par le commandant du quartier, qui tous les deux étoient nègres. Ce qui les mécontentoit le plus, c'est qu'ils voyoient donner une portion plus forte aux uns qu'aux autres; on ne pouvoit leur faire entendre, que les nègres paresseux, les malades, les infirmes, ne devoient pas être payés au même taux que ceux qui travailloient tous les jours. Beaucoup prétendoient que le quart du revenu devoit être la moitié; d'autres vouloient qu'on partageât d'une autre ma-

nière. Sur neuf balots de coton, ils en vouloient sept, et disoient c'est là le quart. Voilà les hommes que l'évêque Grégoire préconise pour leurs facultés intellectuelles, et qu'il place au premier rang dans le genre *homme*.

Revenons à l'évêque Grégoire. La Littérature des nègres, d'après le titre de son ouvrage, sembloit en être le sujet principal; rien moins que cela. Sur neuf chapitres dont il est composé, deux seulement en disent quelque chose; tous les autres y sont absolument étrangers. Nous suivrons donc l'auteur pas à pas, et nous continuerons de tâcher de réfuter les mille et une inculpations dont il continue de nous gratifier.

« Les esclaves, dit-il, sont presque entiè-
« rement livrés à la discrétion des maîtres.
« Les lois ont fait tout pour ceux-ci, tout
« contre ceux-là, qui, frappés de l'incapacité
« légale, ne peuvent pas même être admis en
« témoignage contre les blancs (chap. II,
« pag. 60). »

Nous ignorons si dans les colonies étrangères, les nègres sont entièrement livrés à la discrétion des maîtres; mais il est notoir, que dans toutes les Antilles, il existe un Code

noir très-sage, qui prescrit l'étendue des devoirs des maîtres envers leurs esclaves, et limite celle de leurs pouvoirs relativement aux châtimens qu'ils ont droit de leur infliger. Et quand les esclaves se sont rendus coupables de crimes capitaux, les magistrats seuls ont le droit d'en connoître, et de déterminer le genre de punition; dans ces cas là le gouvernement payoit le nègre au propriétaire. Nous l'avons déja dit, et nous le répétons, parce que l'auteur nous répète le reproche; il se plaint encore que les esclaves ne soient point admis en témoignage contre les blancs. Mais en France, les domestiques, quoique réputés libres, peuvent-ils témoigner contre leurs maîtres? Si le bon Lafontaine vivoit encore, nous lui demanderions si les rats pouvoient être appelés en témoignage contre les chats, ou les poules contre les renards? Il est pourtant des cas où les nègres esclaves sont appelés à témoigner contre des blancs, même contre leurs maîtres. On ne les condamne pas, à la vérité, d'après leurs uniques dépositions; mais elles servent d'inductions qui peuvent conduire à découvrir la vérité.

« Si un nègre tente de fuir, le Code noir

« de la Jamaïque, laisse au tribunal, la fa-
« culté de le condamner à mort (chap. II,
« pag. 60). »

Dans les colonies françoises, le tribunal n'a aucun droit sur l'esclave d'un colon, à moins que, coupable d'un crime capital, il ne soit livré par lui-même à sa justice. Il est sans exemple qu'un colon ait consenti à perdre son nègre pour avoir seulement tenté de fuir (car l'évêque Grégoire ne dit pas, pour avoir fui). Quand un nègre fuit, ce que l'on appelle dans le pays *aller marron*, on tâche de le faire reprendre, souvent il revient de lui-même, ou se fait présenter à son maître par un des voisins, qui ordinairement obtient sa grace, surtout si cela est arrivé pour la première fois. Si le nègre, au lieu d'être rentré, s'est fait prendre, on lui fait donner le fouet; s'il récidive plusieurs fois, on lui met un fer au pied qui l'empêche de retourner. Ne punit-on pas en Europe les déserteurs des régimens? Mais jamais nous n'avons entendu parler qu'on eût fait mourir un nègre pour avoir été marron. Les bons Espagnols les punissent plus sévèrement que les François, quand ils ont été plusieurs fois marrons, et qu'on a pu les reprendre, ils leur font couper le jarret.

Cette punition est bien forte pour des frères d'une teinte différente. La preuve que les colons de la Jamaïque ne laissent point au tribunal la faculté de condamner à mort les esclaves qui vont marrons, c'est qu'ils font avertir dans ces cas là les nègres de la Montagne Bleue, qui se mettent à leur poursuite, et les ramènent à leur maître moyennant une somme de deux guinées; et leur châtiment est autant de coups de fouet que le Code noir le permet dans pareil cas. Si nous n'étions trop près encore d'un temps de barbarie où l'on condamnoit à mort des citoyens, sur des intentions, que, disoit-on, ils devoient avoir, pourroit-on se permettre d'imputer à un peuple civilisé, et dans des circonstances calmes, où la justice et la raison exercent leur empire dans toute son étendue, de livrer au tribunal, pour être condamné à mort, un nègre qui n'auroit eu que l'intention de fuir? L'évêque Grégoire convient pourtant que depuis quelques années, des règlemens moins féroces ont été substitués dans le Code de cette île; mais il ne tarde pas à atténuer, pour ne pas dire annuler, ces améliorations, en ajoutant que ces déterminations récentes pourroient bien n'être autre chose qu'une dé-

rision législative, pour fermer la bouche aux réclamations des philantropes; car, dit-il, les blancs font toujours cause commune contre tout ce qui n'est pas de leur couleur. L'évêque Grégoire peut sans doute se placer au premier rang dans l'exception, et on ne lui appliquera pas le proverbe trivial, *similis simili gaudet*.

« Aux Barbades, comme à Surinam, celui « qui volontairement et par cruauté, tue un « esclave, s'acquitte en payant quinze livres « sterling au trésor public; dans la Caroline « du Sud, l'amende est double; mais un « journal américain nous apprend que ce « crime y est absolument impuni, puisque « l'amende n'est jamais payée (chap. II, « pag. 61). »

Nous ne sommes allés ni aux Barbades, ni à Surinam, ni dans la Caroline, mais nous ne pouvons concevoir qu'il puisse exister un gouvernement où les législateurs aient déterminé une amende pour un crime que l'on ne pouvoit ni ne devoit prévoir. C'est aux Hollandois et aux Américains à répondre à cette horrible inculpation, qui est absolument dénuée de vraisemblance; car si, dans ces pays là, il est permis de tuer

son esclave, pourquoi payer quinze livres sterling au trésor public ? n'est-ce pas assez de perdre sa valeur ? Et si l'esclave n'appartient pas à celui qui l'a tué, comment le colon à qui il appartient, se contente-t-il d'un prix aussi médiocre ?

« Si l'existence des esclaves est à peu près
« sans garantie, leur pudeur est livrée sans
« réserve à tous les attentats de la brutale
« lubricité. John Newton, qui, après avoir
« été employé neuf ans à la traite, est de-
« venu ministre anglican, fait frissonner les
« ames honnêtes, en déplorant les outrages
« faits aux négresses, quoique souvent on
« admire en elles des traits de modestie et
« de délicatesse, dont une Angloise vertueuse
« pourroit s'honorer (chap. II, pag. 62). »

La pudeur des négresses! *Risum teneatis amici.* Pour le coup il y a de quoi rire. L'évêque Grégoire entend-il parler des négresses d'Afrique, ou de celles des Antilles ? Ces dernières, qui ne sont encore qu'au premier échelon de la civilisation, peuvent-elles bien connoître ce sentiment délicat, cette perfection morale qui, selon nous, ne peut exister que chez les peuples dont la civilisation est au moins très-avancée, si elle n'est pas autant

achevée qu'elle peut l'être ; ce sentiment ne tient-il pas tout-à-fait au préjugé de l'éducation ? ne seroit-il pas même peut-être un rafinement de coquetterie de la part des femmes ? Pardon, Mesdames, nous ne le regardons pas moins comme une vertu recommandable, mais nous maintenons que ce sentiment n'est point dans la nature. Nous naissons nus, et si nous habitions dans un climat dont la température ne nous força pas de nous vêtir, nous resterions nus, si les préjugés ne nous apprenoient pas qu'il y a plus de mal à montrer certaines parties de notre corps, que d'autres. A quelle époque notre première mère a-t-elle commencé à se vêtir ? C'est lorsqu'elle eût acquis des connoissances nouvelles, en mangeant du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.

Il n'est pas possible de faire un tableau plus expressif de la pudeur, que celui qu'a fait J. J. Rousseau. La pudeur est aux belles, ce que les feuilles sont aux arbres, leur plus belle parure, et leur plus bel apanage. Il n'entendoit certainement pas parler de la pudeur des négresses des Antilles, elle n'est autre chose qu'une imitation et une affaire de luxe ; elles sont naturellement un peu

singes (non que nous entendions par là les assimiler à ce genre d'animaux); nous voulons dire qu'elles sont imitatrices, comme le sont les enfans et les peuples qui sortent des mains de la nature. A l'exemple des femmes créoles blanches, elles voilent leurs appas avec de superbes mouchoirs de madras, très-artistement arrangés; car, s'il est un art même pour les guimpes des religieuses, comme nous l'apprend Gresset, il en est à plus forte raison, pour arranger ces beaux mouchoirs, qu'on nommoit dans notre vieux temps *fichus*, et comme ils servoient également à dérober aux yeux indiscrets des appas qui souvent n'en avoient que le nom, et d'autres que la bonne nature avoit modelé sur le type le plus parfait, on avoit donné différens noms à ces prétendus voiles de pudeur; les premiers s'appeloient *fichus menteurs*; les second, *fichus fichus*. Nous demandons pardons à l'évêque Grégoire, d'oser lui parler de parures profanes dont il doit même ignorer le nom.

Nous revenons donc à notre sujet; et pour prouver que les négresses des Antilles ne connoissent ni pudeur, ni modestie (ce qu'elles prouvent de mille manières, que la bienséance

nous empêche de faire connoître ; car nous avons aussi un peu de pudeur), nous dirons que presque toutes les jeunes négresses vont nues jusqu'à l'âge de puberté ; elles portent, à la vérité, une chemise, mais par manière d'acquit, et pour peu qu'il fasse chaud, et qu'elles aient quelque travail un peu pénible à faire, elles la quittent, et elles se montrent alors telles qu'elles sont venues au monde ; elles n'en sont pas moins innocentes pour cela, parce qu'elles ne pensent pas qu'il y ait plus de mal à faire voir certaines parties de leurs corps que d'autres ; elles sont donc sans modestie et sans pudeur. A une certaine époque, elles mettent une jupe par dessus la chemise, mais moins par pudeur que par un autre motif, elles ne quittent jamais la jupe ; mais si elles ont à travailler, elles quittent leur chemise, en rabattant la partie supérieure sur leur jupe ; elles ont pour lors le haut du corps nu...... Nous n'avons pas vu chez elles, les négresses d'Afrique ; mais nous savons, par les capitaines négriers, que presque toutes vont nues, à l'exception d'une ceinture à laquelle tient un petit tablier fait d'écorce d'arbre, qui sert à garantir, plutôt qu'à voiler les parties du corps que la modestie et la pudeur

défendent de montrer. Chez les peuples civilisés : les petites-maîtresses ou les coquettes (car les négresses ont aussi leur coquetterie) garnissent ce tablier de plumes de perroquets ou d'autres oiseaux. C'est avec cette simple parure qu'on nous les amène dans les Antilles. Et quoi qu'en dise John Newton, nous nous sommes aperçus plus d'une fois que ces pudiques Africaines paroissoient très-flattées d'être ce qu'il appelle outragées par les blancs, ne fût-ce que par les matelots, et qu'elles regardoient cela comme un honneur.

D'après le portrait que nous venons de faire de la modestie et de la pudeur des négresses, que penser de l'assertion de John Newton, qui dit, que les dames angloises vertueuses, pourroient s'honorer des traits de modestie et de délicatesse des négresses ? Mais n'avons-nous pas lieu d'être surpris, que le capitaine John Newton, devenu depuis ministre anglican, qui *fait frissonner les ames honnêtes en déplorant les outrages faits par les blancs aux négresses*, ait continué, pendant neuf ans, d'en aller chercher à la côte de Guinée, pour les amener vendre dans les colonies, et exposer leur pudeur et leur modestie aux outrages des blancs ? Ces sortes de contradictions sont

faciles à expliquer; on gagne beaucoup d'argent à ce trafic, puis, quand on est riche, comme quand on est vieux, on se convertit. Nous connoissons plusieurs négocians dans ce cas là; après avoir fait fortune à la traite, ils ont voté pour l'affranchissement des mêmes nègres qu'ils avoient vendus l'année précédente. Nous rapporterons à cette occasion une note de M. o'Schiell, dans son ouvrage, ayant pour titre *Reflexions sur la liberté des nègres, dans les colonies françoises*, pag. 39.

« La frégate l'*Astrée*, croisant dans la partie du sud de S. Domingue, s'empara d'un « bâtiment négrier destiné pour la Jamaïque, et le conduisit aux Cayes. Ces nègres « furent vendus publiquement par le commissaire Delpech, dans le mois de juin 1793, « partie comptant, partie à termes, et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. « La proclamation de la liberté générale du « fait des commissaires, parut en août de la « même année, et les acquéreurs, dont les « termes se prolongeoient au-delà de cette « époque, furent également obligés de payer « comme s'il n'existoit aucune liberté.

« S'il y a une justice aux enfers, dit l'auteur, elle doit ressembler fort à celle

« qui a été exercée par ces infâmes agens.

N. B. « Il est de fait, qu'il y avoit dans les « prisons du Port-au-Prince, plus de cin- « quante à soixante esclaves épaves ; Son- « thonax les fit vendre au comptant, au pro- « fit du gouvernement, empocha l'argent, « et les déclara libres peu de temps après.

Revenons à l'évêque Grégoire.

« Tandis que dans les colonies françoises et « hollandoises, la loi ou l'opinion repoussoit les « mariages mixtes, au point que les blancs qui « les contractoient, étoient réputés *mésalliés*, « et comme tels, ne pouvoient plus préten- « dre aux avantages sociaux dont jouissoient « les blancs ; les Portugais et les Espagnols « formoient une exception honorable, et, dans « leurs colonies, le mariage catholique af- « franchit (chap. II, pag. 62). »

Nous avons déjà parlé, dans notre chapitre premier, page 27, de ces espèces d'affranchissemens, et de ces mariages mixtes, qui étoient ordonnés par une loi religieuse, qui avoit pour but de mettre un frein au libertinage, en forçant celui qui avoit eu quelqu'intimité avec une négresse, à en devenir l'époux.

« Je laisse aux physiologistes, dit l'évêque

« Grégoire, le soin de développer les avan-
« tages du croisement des races, tant pour
« l'énergie des facultés morales, que pour la
« constitution physique, comme à l'île Sainte-
« Hélène, où il a produit une magnifique va-
« riété de mulâtres (chap. II, p. 63). »

L'évêque Grégoire veut à toute force, que les blancs, s'il n'est pas possible qu'ils fassent des nègres, fassent au moins des mulâtres; c'est pour lui moitié gagné. Nous ne pouvons disconvenir qu'il y auroit peut-être quelqu'avantage, quant à la constitution physique; car (sans comparaison), le mulet est plus fort que le cheval et l'âne; mais le mulet réunit souvent tous les défauts de son père et de sa mère, sans avoir une seule de leurs bonnes qualités. Tout est donc bien compensé : ce que l'on gagne d'une part, on le perd de l'autre.

« Je laisse aux moralistes et aux politiques
« qui devroient partir des mêmes principes,
« et qui souvent sont diamétralement oppo-
« sés, à peser les résultats de l'opinion qui
« croit déshonorant d'avoir pour épouse lé-
« gitime une négresse, lorsqu'il ne l'est pas
« de l'avoir pour concubine. Joël Barlow
« voudroit, au contraire, que ces mariages

défendent de montrer. Chez les peuples civilisés : les petites-maîtresses ou les coquettes (car les négresses ont aussi leur coquetterie) garnissent ce tablier de plumes de perroquets ou d'autres oiseaux. C'est avec cette simple parure qu'on nous les amène dans les Antilles. Et quoi qu'en dise John Newton, nous nous sommes aperçus plus d'une fois que ces pudiques Africaines paroissoient très-flattées d'être ce qu'il appelle outragées par les blancs, ne fût-ce que par les matelots, et qu'elles regardoient cela comme un honneur.

D'après le portrait que nous venons de faire de la modestie et de la pudeur des négresses, que penser de l'assertion de John Newton, qui dit, que les dames angloises vertueuses, pourroient s'honorer des traits de modestie et de délicatesse des négresses ? Mais n'avons-nous pas lieu d'être surpris, que le capitaine John Newton, devenu depuis ministre anglican, qui *fait frissonner les ames honnêtes en déplorant les outrages faits par les blancs aux négresses*, ait continué, pendant neuf ans, d'en aller chercher à la côte de Guinée, pour les amener vendre dans les colonies, et exposer leur pudeur et leur modestie aux outrages des blancs ? Ces sortes de contradictions sont

d'humiliation, sacrifioient-ils des sommes considérables pour les envoyer en France, prendre une éducation qui les mettoit à même de sentir plus vivement l'état d'opprobre et d'abjection, qui les attendoit à leur retour dans les colonies ? Leurs pères avoient eu souvent pour eux, dans leur enfance, plus d'affection, plus de foibles que pour leurs enfans légitimes; et quand ils étoient grands, ils ne leur étoit pas permis de manger à leur table, pas même de s'asseoir à côté d'eux. Et cela leur devoit être d'autant plus sensible, qu'ils étoient élevés en Europe, comme des blancs, et qu'ils ignoroient absolument le préjugé; aussi plusieurs se sont-ils détruits à leur arrivé à S. Domingue. Leur haine contre les blancs devoit donc tôt ou tard éclater, et produire les funestes effets dont plusieurs ont été victimes. S. Domingue existeroit sans doute encore sans cette aristocratie de couleur portée à l'extrême (*est modus in rebus*).

La réunion des blancs et des hommes de couleur pouvoit, sinon opposer une digue insurmontable aux projets dangereux des délégués de la république, et aux factions des non propriétaires, au moins maintenir les nègres après leur affranchissement, et les

empêcher de céder aux coupables impulsions qu'ils recevoient des blancs révolutionnaires de France, qui leur prêchoient l'insurrection et la vengeance.

L'histoire nous apprend que dans tous les pays où il y avoit des esclaves, les fils d'affranchis jouissoient de toutes les prérogatives de la société, pourquoi n'auroient-ils pas eu cet avantage dans les Antilles? Quel inconvénient pouvoit-il en résulter? aucun; et cette augmentation de population libre, unie par les mêmes intérêts eût fait la sûreté de la colonie. Cela est incontestable; mais nous sommes bien éloignés du sentiment de Joël Barlow, qui veut que les mariages mixtes soient encouragés par des primes; cela ressemble un peu à la récompense qu'un législateur de la république vouloit que l'on eût accordé aux filles publiques qui produiroient un enfant. Qu'on n'attache point d'infamie aux alliances avec les femmes de couleur, la nature fera le reste. Nous croyons donc d'une très-mauvaise politique d'encourager les blancs à faire des enfans jaunes, au lieu de blancs, et nous sommes persuadés d'avance, que la compagnie des jaunisseurs que Joël Barlow veut instituer, ne fera pas fortune, malgré la prime

d'encouragement qu'il veut qu'on lui accorde. Si l'on vouloit consulter Knight, il seroit d'avis de ramener la race blanche à sa couleur primitive, qu'il dit être la noire, et il accorderoit la prime d'encouragement à une compagnie de noircisseurs. Comment les accorder? Hélas! laissons le monde comme il est, c'est le plus sage parti. La tentative inutile et malheureuse que l'on a faite en France, de ramener toutes les classes de la société, à une égalité chimérique, n'a-t-elle pas assez démontré la nécessité d'une hiérarchie dans la société? On a été forcé d'y revenir; il est donc impolitique que le maître s'abaisse à épouser son esclave. Que pense-t-on aujourd'hui de ceux qui, pour encenser l'idole du jour, pendant la révolution, ont épousé leurs servantes, qu'ils n'osent produire en société, depuis que le règne de la raison a prévalu? Les préjugés sont donc souvent nécessaires quand ils sont modifiés d'après les pays et les mœurs.

Cependant, nous sommes bien de l'avis de l'évêque Grégoire, qu'il est injuste et impolitique de prolonger jusqu'à plusieurs générations, l'exclusion des affranchis, des prérogatives sociales. Le nègre Toussaint, plus

rusé politique que la majeure partie des colons, ne craignoit rien tant que la franche réunion des hommes de couleur et des affranchis avec les blancs, qui n'auroit pas manqué d'être un obstacle insurmontable à ses projets audacieux; aussi ordonna-t-il au nègre Dessalines, son sicaire, d'exterminer la race entière des mulâtres et nègres libres. Ce tigre noir, pour lequel cet ordre sanguinaire étoit une vraie jouissance ne manqua pas de le mettre à exécution, en les faisant fusiller et noyer par centaines. Nous avons été forcés d'être témons oculaires de ces horribles exécutions, dont le théâtre étoit à l'Arcahaye. Sur l'habitation des sources, près le grand chemin qui conduit à S. Marc, la terre y est encore couverte des ossemens de ces malheureuses victimes de la politique barbare du nègre Toussaint. D'autres ont été noyés dans le canal, qui sépare les terres de l'Arcahaye de celles de Léogane. Si parmi ces hommes de couleur (comme il n'y a pas de doute), il en existoit quelques-uns de coupables envers les blancs, il y en avoit aussi beaucoup auxquels plusieurs colons devoient la vie. Nous nous attendions bien que toutes ces horreurs étoient les préludes de ce qui devoit

nous arriver; mais, où fuir? On nous refusoit à cette époque des passeports, et dans la supposition que nous eussions pu nous en procurer, où aller avec rien? Pouvions-nous retourner en France, notre ancienne patrie? Nous étions instruits, qu'à cette époque, l'opinion étoit fortement prononcée contre nous; nous n'ignorions pas que plusieurs de nos frères colons, victimes de l'opinion des négrophiles, avoient porté leur tête sur l'échafaud : telle étoit notre position, qu'en cherchant à éviter un écueil, nous ne pouvions éviter de tomber dans un autre. Le féroce Dessalines, trop borné pour être politique, en passant une revue à Jérémie, entendit quelques blancs qui parloient de la paix entre la République et l'Angleterre; il leur dit, dans son idiome nègre (car il ne savoit pas d'autre langue), *blancs, zotes après palé la pe, e ben quand la pe vini pren gar cor à zotes.* Blancs, vous parlez de la paix, et bien, quand la paix viendra, prenez garde à vos corps. Sa prédiction ne s'est que trop accomplie.

« L'usage des bourreaux fut toujours de « calomnier les victimes (chap. II, p. 67). »

Quo usque tandem abutere patientia nostra? quandiu etiam furor iste tuus nos eludet?

Vous ne verrez donc toujours dans les colons que des bourreaux, et dans les nègres que des victimes? En vous citant au tribunal de la vérité, nous vous demanderons de quel côté sont aujourd'hui les victimes, et de quel côté sont les bourreaux?

« Les marchands négriers et les planteurs « ont dites-vous nié ou atténué le récit des « forfaits dont on les accuse. »

Depuis quel temps n'est-il plus permis de repousser des inculpations calomnieuses? Montesquieu, que vous citez pour avoir ridiculisé l'infaillibilité des colons, l'auroit-il transmise aux négrophiles? Hélas! il ne pouvoit transmettre ce qu'il n'avoit pas lui-même, *cujus vis hominis errare.* Nous appliquerons aux négrophiles la seconde partie de la phrase de Cicéron, *sed nullius nisi insipientis perseverare in errore*: Ne sommes nous pas fondés à leur faire ce reproche, lorsque la funeste expérience des malheurs incalculables qui ont dérivé de leur système (n'a apporté aucun changement dans leur opinion)?

« Les colons ont même voulu faire parade « d'humanité, en soutenant que tous les es- « claves, tirés d'Afrique, étoient des prison- « niers de guerre, ou des criminels qui, des-

« tinés au supplice, devoient se féliciter d'a-
« voir la vie sauve, et d'aller cultiver le sol
« des Antilles; démentis par une foule de té-
« moins oculaires, ils l'ont été de nouveau,
« par ce bon John Newton, qui a résidé
« long-temps en Afrique. »

Nous demanderons à l'évêque Grégoire s'il existoit des guerres entre les nègres d'Afrique avant l'établissement de la traite? Il ne pourra le contester. Que faisoient alors les vainqueurs, de leurs prisonniers? Plusieurs voyageurs nous ont appris qu'ils les tuoient, et souvent les mangeoient. Ont-ils encore des guerres entr'eux? il n'y a pas de doute. M. Grégoire nous dit, même d'après Barrow, que les Européens, pour se procurer des nègres, font naître et perpétuent l'état de guerre en Afrique. Que font aujourd'hui les conquérans de leurs prisonniers? ils les vendent: qu'en feroient-ils, si la traite cessoit? peut-être, un peu moins barbares qu'ils ne l'étoient jadis, ils ne les tueroient, ni ne les mangeroient; mais il n'y a pas de doute qu'ils n'en fissent leurs esclaves : que gagneroient donc les nègres à l'abolition de la traite? Nous avons déjà indiqué le seul moyen de changer la condition vraiment malheureuse de ces peuples;

[illegible] ucoup de
[illegible] ienan
[illegible]
[illegible] aur
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] en
[illegible] ue
[illegible]

liciteroit-il pas un règlement en leur faveur? N'est-ce pas le comble de l'ingratitude de la part des hommes, de se nourrir d'un pain arrosé de leur sueur. Que disons-nous? du sang de ces quadrupèdes malheureux, que les laboureurs percent impitoyablement à coups d'aiguillons, et dont la vie n'est qu'un supplice prolongé, et de les vendre quand ils sont vieux, et hors d'état de travailler, à un barbare boucher qui les assomme impitoyablement, et en vend les lambeaux encore fumans au philosophe Grégoire, qui en fait faire de la soupe, et aux sensibles Anglois, qui en font faire des *roast beef*. Cependant des maximes touchantes, à cet égard, nous dit, M. Grégoire, sont consignées dans les livres sacrés que révèrent les Juifs et les Chrétiens (Ep. B. Pauli ad Thimoteum, ch. V, v. 18). *Non alligabis os bovi triturantii.*

Que dirons-nous de ces quadrupèdes si intéressans, dont la douceur est l'apanage, que nous dépouillons, tous les ans, de leur toison, pour en faire des vêtemens qui nous garantissent de la rigueur des saisons? Qu'en fait-on, quand ils sont vieux? Ne trouveront-ils pas aussi une ame sensible qui s'appitoyera sur l'ingratitude des hommes à leur égard?

c'est la civilisation, mais comment y parvenir ? *Hoc opus, hîc labor est.* Si l'on pouvoit former une compagnie de missionnaires tels que le bon curé Sibire, l'entreprise deviendroit peut-être possible ; mais ! où en trouver de semblables ? *Quandò ullum invenient parem ?* L'évêque Grégoire ajoute, qu'une foule de témoins oculaires, affirment le contraire de ce que les planteurs et les marchands négriers avancent sur ce sujet ; mais de cette foule de témoins, il ne cite qu'un individu, que nous sommes bien en droit de récuser (John Newton) qui, tout en déclamant contre la traite et l'esclavage des nègres, en a vendu et acheté pendant neuf années consécutives. Nous ne pourrions pas dire de lui, ce que Pline disoit, lorsqu'on lui reprochoit d'écrire avec trop de licence :

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

En transposant le premier et le dernier mot de cette phrase, elle pourra s'appliquer à John Newton.

Proba est nobis pagina, vita lasciva.

Rien de plus commun que la contradiction entre la conduite et les écrits ; mais si l'on veut persuader, il faut prêcher d'exemple,

et ne pas être marchand de nègres, quand on dit et écrit, que ce commerce est abominable. Ce que nous ne nions pas; mais.....

L'extrême sensibilité de l'évêque Grégoire ne s'étend pas seulement sur l'espèce humaine noire, comme quelques méchans ont voulu lui en faire le reproche. Dans son ouvrage sur la *Littérature des nègres*, il sollicite, de la police de Paris, justement sévère, un règlement qui déterminera une punition contre les féroces charretiers, et les brutaux cochers de fiacre, qui tous les jours excèdent de fatigue et de coups, le plus utile des animaux domestiques, le cheval, que le célèbre Buffon appelle la plus belle conquête de l'homme. La tolérance de la police, à cet égard, dit l'évêque Grégoire, habitue le peuple à être insensible et cruel; aussi ce prélat cite avec plaisir un règlement qu'il a lu à Londres, qui décerne les amendes contre quelqu'un qui maltraiteroit inutilement des animaux. Mais est-il bien facile de constater ce délit? les prévenus ne soutiendront-ils pas toujours que leurs chevaux ne vouloient pas avancer sans cela, et qu'ils sont bien les maîtres de les frapper? Nous rapporterons à cette occasion, qu'un prélat, dont nous avons oublié le nom,

qui avoit, comme M. Grégoire, beaucoup de sensibilité pour les animaux utiles, défendit à un postillon qui menoit sa voiture, de frapper les chevaux, et surtout de jurer contre eux. Un mauvais pas se présente, les chevaux s'embourbent, le postillon, d'après les ordres qu'il avoit reçus, leur parle avec douceur, peut-être même avec politesse, ils semblent ne pas l'entendre; il leur montre son fouet en les menaçant seulement; il n'en font aucun cas, et ne bougent pas; le prélat, pressé de se rendre, demande au postillon si cela durera encore long-temps? Autant de temps, répondit-il, à sa grandeur, qu'elle ne me permettra pas de me servir de mon fouet, et de parler à mes chevaux dans les termes que j'ai coutume d'employer en pareil cas. Le prélat, fatigué d'attendre: faites et dites tout ce que vous voudrez, pourvu que vous me sortiez du bourbier. Pour lors le postillon appliqua à sa manière quelques coups de fouet à ses chevaux, en prononçant quelques gros mots d'un ton très-énergique, et les chevaux sortirent la voiture du bourbier. Mais, si le cheval est la plus belle conquête de l'homme, ne pourrions-nous pas avancer que le bœuf est la plus utile? Pourquoi donc l'évêque Grégoire ne sol-

liciteroit-il pas un règlement en leur faveur? N'est-ce pas le comble de l'ingratitude de la part des hommes, de se nourrir d'un pain arrosé de leur sueur. Que disons-nous? du sang de ces quadrupèdes malheureux, que les laboureurs percent impitoyablement à coups d'aiguillons, et dont la vie n'est qu'un supplice prolongé, et de les vendre quand ils sont vieux, et hors d'état de travailler, à un barbare boucher qui les assomme impitoyablement, et en vend les lambeaux encore fumans au philosophe Grégoire, qui 'en fait faire de la soupe, et aux sensibles Anglois, qui en font faire des *roast beef*. Cependant des maximes touchantes, à cet égard, nous dit, M. Grégoire, sont consignées dans les livres sacrés que révèrent les Juifs et les Chrétiens (Ep. B. Pauli ad Thimoteum, ch. V, v. 18). *Non alligabis os bovi triturantii.*

Que dirons-nous de ces quadrupèdes si intéressans, dont la douceur est l'apanage, que nous dépouillons, tous les ans, de leur toison, pour en faire des vêtemens qui nous garantissent de la rigueur des saisons? Qu'en fait-on, quand ils sont vieux? Ne trouveront-ils pas aussi une ame sensible qui s'appitoyera sur l'ingratitude des hommes à leur égard?

Ne pourrions-nous pas accuser l'évêque Grégoire d'un peu de partialité, lorsque, du cheval, il passe de suite aux oiseaux, qui, certes, n'auront pas à se plaindre? L'Aréopage condamna à mort un homme pour avoir tué un oiseau qui, poursuivi par un épervier, s'étoit réfugié dans son sein. Cette peine, dit M. Grégoire, étoit sans doute exagérée; ce mot: sans doute, ne laisse point d'incertitude sur l'opinion de ce prélat, relativement à ce jugement; il trouvoit la punition, à la vérité, un peu forte pour la première fois; mais, il ne la désapprouve pas tout-à-fait. Notre manière de voir est bien différente; car nous pensons que les juges qui ont eu la barbarie de condamner à mort un homme pour avoir tué un oiseau, que tous les autres hommes mangent, après les avoir tués ou fait tuer, méritoient de périr sur le même échafaud, et leurs cadavres auroient dû être exposés sur des arbres, pour servir de pâture aux corbeaux leurs protégés. Pour être conséquent dans ses principes, sans doute que l'évêque Grégoire ne mange ni perdrix, ni cailles, ni alouettes. Votre objection, nous dira-t-on, n'a pas le mérite de l'à-propos; quand Monseigneur mange des perdrix, des cailles ou des alouettes, ce n'est pas lui qui

les atuées, elles ont tombé toutes rôties sur sa table : savez-vous la différence que nous mettons entre l'ornithocide et l'ornithophage ? Celle que l'on met entre le voleur et le receleur; ils sont, à peu de chose près, aussi coupables l'un que l'autre. Si les hommes n'achetoient pas le gibier pour le manger, il ne se trouveroit pas de chasseurs ni d'oiseleurs qui passeroient leur temps à tendre des filets pour les prendre et pour les tuer. *Sublatâ causâ, tollitur effectus*. On nous a assuré que M. Grégoire aimoit les huîtres et qu'il en mangeoit beaucoup : mais ce sensible philosophe songe-t-il bien qu'il dévore impitoyablement des animaux tout vivans ? Est-ce parce que la nature leur a refusé la faculté d'exprimer la douleur qu'ils ressentent lorsqu'on les mange ? Faut-il donc être dévoré parce que l'on est stupide. Il faut donc vivre de végétaux ! nous dira-t-on. Hélas ! si l'on en croit Pythagore, nous ne serions pas encore exempts de reproches ; ce philosophe ne mangeoit point de fèves, dans la crainte de manger ses cousines. . . . . ;

« Vingt ans d'expérience m'ont appris ; « dit M. Grégoire, ce qu'opposent les mar-

« chands de chair humaine : à les entendre,
« il faut avoir vécu dans les colonies, pour
« avoir droit d'opiner sur la légitimité de
« l'esclavage, comme si les principes immua-
« bles de la liberté et de la morale, varioient
« selon les degrés de latitude. »

Nous n'avons jamais avancé qu'il fallût avoir vécu dans les colonies, pour avoir le droit d'opiner sur la légitimité de l'esclavage, c'est une question à part : nous avons seulement dit, et nous le répétons, que les lois de notre gouvernement l'avoient rendu légitime à notre égard ; nous ne l'avions pas institué, et il n'étoit pas en notre pouvoir de l'abolir. Nous maintenons de plus (ce qui vient d'être prouvé par l'expérience), qu'il faut avoir une parfaite connoissance du climat, des colons et des nègres, pour pouvoir entreprendre une opération, que les législateurs les plus consommés, et les hommes doués de la politique la plus judicieuse, ont toujours regardée comme très-difficile, même comme dangereuse, l'affranchissement des esclaves. Constantin, que cite l'évêque Grégoire, en offre lui-même un argument sans réplique ; il ébranla par l'affranchissement subit les bases

de son empire. Est-il de plus zélé défenseur de la cause des nègres que Raynal? est-il de négrophile qui ait élevé sa voix au même ton que lui, pour solliciter l'abolition de l'esclavage? Au moins du milieu du volcan embrasé de son imagination exaltée, sortent par intervalles des étincelles de raison.

« Il ne faut pas, dit-il, faire tomber les
« fers des malheureux qui sont nés dans la
« servitude, ou qui y ont vieilli. Ces hommes
« stupides, qui n'auroient pas été préparés
« à un changement d'état, seroient incapa-
« bles de se conduire eux-mêmes, leur vie
« ne seroit qu'une indolence habituelle, ou
« un tissu de crimes. Le grand bienfait de la
« liberté doit être réservé pour leur posté-
« rité, et même avec quelques modifications. »

S'il existe dans le monde quelqu'un, dans lequel on ne puisse soupçonner la sincérité d'une semblable assertion, c'est sans contredit Raynal; il n'a pu y avoir que la force de la vérité et de l'évidence qui aient pu lui arracher un pareil aveu.

Revenons à l'évêque Grégoire.

« Quand on oppose aux colons l'accablante
« autorité d'hommes qui ont habité ces cli-
« mats, et même fait la traite, ils les démen-
« tent ou les calomnient. »

« chands de chair humaine : à les entendre,
« il faut avoir vécu dans les colonies, pour
« avoir droit d'opiner sur la légitimité de
« l'esclavage, comme si les principes immuables de la liberté et de la morale, varioient
« selon les degrés de latitude. »

Nous n'avons jamais avancé qu'il fallût avoir vécu dans les colonies, pour avoir le droit d'opiner sur la légitimité de l'esclavage, c'est une question à part : nous avons seulement dit, et nous le répétons, que les lois de notre gouvernement l'avoient rendu légitime à notre égard ; nous ne l'avions pas institué, et il n'étoit pas en notre pouvoir de l'abolir. Nous maintenons de plus (ce qui vient d'être prouvé par l'expérience), qu'il faut avoir une parfaite connoissance du climat, des colons et des nègres, pour pouvoir entreprendre une opération, que les législateurs les plus consommés, et les hommes doués de la politique la plus judicieuse, ont toujours regardée comme très-difficile, même comme dangereuse, l'affranchissement des esclaves. Constantin, que cite l'évêque Grégoire, en offre lui-même un argument sans réplique ; il ébranla par l'affranchissement subit les bases

de son empire. Est-il de plus zélé défenseur de la cause des nègres que Raynal ? est-il de négrophile qui ait élevé sa voix au même ton que lui, pour solliciter l'abolition de l'esclavage ? Au moins du milieu du volcan embrasé de son imagination exaltée, sortent par intervalles des étincelles de raison.

« Il ne faut pas, dit-il, faire tomber les
« fers des malheureux qui sont nés dans la
« servitude, ou qui y ont vieilli. Ces hommes
« stupides, qui n'auroient pas été préparés
« à un changement d'état, seroient incapa-
« bles de se conduire eux-mêmes, leur vie
« ne seroit qu'une indolence habituelle, ou
« un tissu de crimes. Le grand bienfait de la
« liberté doit être réservé pour leur posté-
« rité, et même avec quelques modifications. »

S'il existe dans le monde quelqu'un, dans lequel on ne puisse soupçonner la sincérité d'une semblable assertion, c'est sans contredit Raynal ; il n'a pu y avoir que la force de la vérité et de l'évidence qui aient pu lui arracher un pareil aveu.

Revenons à l'évêque Grégoire.

« Quand on oppose aux colons l'accablante
« autorité d'hommes qui ont habité ces cli-
« mats, et même fait la traite, ils les démen-
« tent ou les calomnient. »

Nous ne sommes nullement accablés par l'autorité des hommes que cite l'évêque Grégoire, nous ne nous mettrons même pas en frais de les démentir ; quiconque prêche la vertu, et pratique le vice, ne se donne-t-il pas à soi-même le démenti le plus formel ? Tel est Jonh Newton, qui, après avoir vendu des nègres pendant neuf ans, déclame contre ce trafic abominable, depuis qu'il s'est fait ministre anglican. Falloit-il donc neuf années pour qu'il s'aperçût qu'il étoit dans la mauvaise voie ; et s'il s'en est aperçu plutôt, que devons-nous penser de ce ministre ?

« Les planteurs auroient fini, dit l'évêque « Grégoire, par dénigrer ce Page, qui après « avoir été un des plus forcenés défenseurs « de l'esclavage, chante la palinodie dans un « ouvrage où il prend pour base de la res- « tauration de S. Domingue, la liberté des « nègres. »

M. Page étoit colon, et la funeste prévention qui existoit contr'eux, à l'époque où il s'est rétracté, a pu le déterminer à prendre peut-être le seul moyen de mettre son existence à couvert ; au reste, il ne seroit pas impossible qu'il eût pu croire qu'il falloit, pour la restauration de S. Domingue, prendre pour base la li-

berté des noirs ; comme bien d'autres colons, surtout ceux qui habitoient la France, il a cru que ces noirs pouvoient, dans un instant, devenir des hommes civilisés. Quelle erreur funeste ! il ne les connoissoit nullement ; il falloit, pour acquérir cette connoissance, les avoir observés avant et depuis leur affranchissement. L'homme noir ou blanc ne se montre jamais tel qu'il est dans la servitude ; et il n'est donné qu'à un petit nombre d'observateurs de prévoir ce qu'il pourra devenir après son affranchissement. Si M. Page écrivoit sur le même sujet, dans ce moment-ci, il chanteroit de nouveau la palinodie.

« Les planteurs s'obstinent à soutenir que « dans les colonies qui sont des pays agri- « coles, le premier des arts, doit être flétri « par la servitude, sous prétexte que ce tra- « vail excède les forces de l'Européen, quoi « qu'on leur allègue le fait irréfragable de la « colonie d'Allemands et d'Acadiens établie « par M. d'Estaing, en 1764, à Bombarde, « près le Môle S. Nicolas, dont les descen- « dans, voient autour de leurs habitations, « des cultures prospères, croître sous des « mains libres (chap. II, pag. 70). »

L'argument le plus fort contre la possibi-

lité de cultiver les Antilles avec des Européens, est précisément la citation de l'évêque Grégoire, de la petite colonie d'Allemands et d'Acadiens, qui ont été sacrifiés à l'illusion malheureuse du ministère françois. De plusieurs milliers qu'y conduisit M. d'Estaing, en 1764, il en reste à peine quelques centaines, qui ne font autre chose que cultiver quelques légumes, quelques figuiers, quelques ceps de vignes, dont ils vont vendre les fruits aux habitans du Môle S. Nicolas, ou aux capitaines des navires qui partent de ce port. Ce genre de culture n'exige pas plus de deux heures de travail le matin et le soir; l'arrosage est ce qu'il y a de plus essentiel, mais il n'est pas pénible, parce qu'ils ont disposé des rigoles de manière qu'elles conduisent l'eau dans chacune des planches, les unes après les autres. Quelques-uns, mais en petit nombre, cultivent quelques pieds de café, mais seulement pour leur provision; il est très-rare qu'ils en vendent. Voilà ce que l'évêque Grégoire appelle des cultures prospères, qui croissent sous des mains libres.

Si l'absence de l'ambition, quand on est au-dessus des besoins, est une fortune réelle, cette petit colonie est riche sous ce rapport;

mais si vous peuplez les Antilles de semblables cultivateurs, semez en Europe des champs de chicorée, rétablissez vos sucreries d'Orléans, plantez des érables, des betteraves; substituez la laine et la soie au coton, que le pastel remplace l'indigo, que vos flottes se réduisent à de petits bateaux qui transporteront sur vos rivières et sur vos superbes canaux vos richesses territoriales. Vous en serez sans doute plus heureux; mais hélas! il est attaché à la condition de l'espèce humaine, de rêver toujours le bonheur, et de n'embrasser au réveil qu'une chimère. La nation françoise peut-elle s'isoler, en rompant un des anneaux de la grande chaîne politique, qui doit unir entr'elles toutes les puissances civilisées, le commerce?

« Ignore-t-on, dit l'évêque Grégoire, que « les premiers défrichemens du sol colonial « ont été faits par des blancs, surtout par des « manouvriers qu'on appeloit des engagés de « trente-six mois ? »

Cela est vrai, mais on ne dit pas qu'un très-petit nombre a pu résister au climat; nous en avons connu un d'un âge très-avancé, qui nous a dit avoir, pendant plusieurs années, marché pieds nus, n'ayant sur le corps

qu'une simple chemise de grosse toile, et un pantalon de matelot, et qu'il n'avoit commencé à sortir de cette misère, qui seroit insupportable à la majorité des Européens; qu'à l'époque où il avoit pu se procurer des nègres; il nous a bien assuré que les neuf dixièmes avoient succombé. La comparaison que fait M. Grégoire, de la chaleur du climat des Antilles, avec celle des verreries et des forges d'Europe, qui, selon lui, est bien plus forte, ce que nous ne contesterons pas, n'a pas le mérite de la justesse; cette dernière chaleur n'est que momentanée, pendant la nuit, et dans les intervalles des travaux, les ouvriers peuvent respirer un air ou frais, ou au moins tempéré, ce qui rend au système animal le ton qu'une chaleur immodérée lui avoit fait perdre. Dans les Antilles, au contraire, pendant neuf mois de l'année, la chaleur est constante, et la température des nuits ne diffère que très-peu de celle des jours, ce qui fait qu'on se lève souvent aussi fatigué que l'on s'étoit couché.

« Fût-il vrai que ces contrées ne puissent « fleurir sans le secours des nègres, il fau- « droit en tirer une conclusion très-différente « de celle des colons; mais ils appellent sans

« cesse le passé à la justification du présent « (chap. II, pag. 71). »

L'argument le plus irréfragable que nous puissions opposer, est d'appeler le présent à la justification du passé. Que font les nègres, depuis leur liberté? Mais entreprendre de persuader aux négrophiles, qui ne connoissent en aucune manière le climat des Antilles, qu'il faut des nègres et non des Européens pour en cultiver le sol, et qu'ils ne le feront pas sans y être contraints, c'est vouloir *isthmum fodere*. Ils vous diront pourtant (ch. I, pag. 18), qu'entre les tropiques, tous les hommes sont noirs. Bonne nature, vous ne saviez donc ce que vous faisiez, il falloit y mettre des blancs. Nous ne pouvons cependant disconvenir qu'on puisse, dans les Antilles, employer des blancs à la culture, mais à celle du café seulement, parce qu'elle ne peut avoir lieu que dans les montagnes où la température, souvent plus que fraîche, donne à l'air que l'on respire, beaucoup d'analogie avec celui d'Europe, dans le printemps ou dans l'automne.

Supposons donc que les blancs, transportés dans les montagnes des Antilles, y peuvent résider et travailler sans compromettre leur

existence, pas même leur santé. Voyons actuellement si la chose, possible sous ce rapport, offre les avantages nécessaires pour déterminer les colons à se servir des blancs pour la culture du café.

Pleins de santé, de vigueur et d'espérance, il faut se mettre au travail. La première opération qui se présente et qui est très-urgente, est de se construire une case, pour se mettre à l'abri des pluies qui sont presque continuelles dans les montagnes, et pour se garantir du froid qui est très-poignant pendant les nuits. Comme on ne peut porter de la plaine, des bois de construction, pour bâtir, il faut couper des arbres, les écarrir, les scier, travail très-pénible, pour des Européens qui ne sont pas encore acclimatés; il faut aussi abattre du bois pour défricher, car toutes les terres des montagnes sont couvertes de forêts aussi antiques que le monde, il s'y trouve des arbres si gros, qu'un seul homme ne viendroit pas à bout de le couper seul dans huit ou dix jours; il faut débiter ensuite ces arbres (c'est un terme usité dans les Antilles, pour signifier couper les branches d'un arbre, lorsqu'il est abattu), opération nécessaire pour pouvoir y mettre le feu, car c'est la

manière dont on s'en débarrasse pour découvrir la terre. Après que le feu a consumé une grande partie de ces énormes végétaux, on plante des vivres, des pois, des patates, des bananiers surtout, car il faut, pendant quatre ans, exister comme l'on peut, avant que la première récolte du café, que l'on plante après les vivres, ou en même temps, mette dans le cas le planteur de se procurer plus d'aisance, il ne fait donc que de dépenser jusqu'à cette époque ; car, outre les bâtimens qu'il a fallu faire pour l'exploitation des cafés, il faut encore faire des escarpemens très-pénibles et très-coûteux pour y faire des glacis ou terrasses, pour étendre le café au soleil, quand on l'apporte des jardins. Il faut aussi un moulin à piler, et des mulets pour le tourner. Nous omettons encore bien d'autres détails et dépenses, parce que ce n'est pas la plus grande difficulté. Il est évident, d'après tout ce que nous venons de dire, qu'il faut un certain nombre d'hommes blancs pour entreprendre la culture du café ; il faudra donc que le propriétaire de l'habitation en fasse venir d'Europe, paye leur passage, les salarie pendant quatre ans, sans rien retirer de leur travail ; car, comme nous l'avons dit,

on ne commence à récolter le café que la quatrième année de sa plantation : voyons actuellement quelle est la quantité de café que pourra ramasser un blanc? Un nègre en ramassoit quinze cents à deux milliers par an; le blanc, moins paresseux et plus raisonnable, pourra en ramasser quatre cents livres de plus; voilà donc deux mille quatre cents livres de café par chaque blanc, qui, évalué à un prix moyen, quinze sols (souvent il se vendoit moins, rarement plus), fera une somme de dix-huit cents francs. Quel sera le salaire de chaque blanc? Il n'est pas probable qu'un Européen consente à s'expatrier pour travailler à la terre dans les Antilles, s'il n'y trouve pas une compensation au sacrifice qu'il fait; nous jugeons donc qu'il est impossible d'avoir un blanc à moins de douze cents francs par an et sa nourriture, ce qui fera pour le moins une somme de dix-huit cents francs; or, nous demanderons où sera le profit du maître de l'habitation. Le projet de faire cultiver même le café, par des Européens, est donc une pure chimère qui ne peut exister que dans le cerveau de ceux qui n'ont pas la moindre connoissance des colonies.

Voudra-t-on faire travailler ces Européens

dans les plaines, à la culture du sucre, qui est beaucoup plus lucrative. Nous allons citer un essai qui dépersuadera les négrophiles de la possibilité de le faire, si toutefois un négrophile peut être dépersuadé. Le régiment de Vermandois, étant en garnison à Léogane, en 1767, deux planteurs, MM. Merger et Siber, demandèrent au gouvernement la permission d'employer des soldats à la culture de leurs habitations; ce qui leur fut accordé. Dans l'espace de trois mois, sur deux cents soldats, il en mourut cent quatre-vingts; et pourtant ces hommes étoient contenus par une exacte discipline, et réprimés dans tous leurs excès.

Revenons à M. Grégoire, notre apologie n'est pas encore finie.

« Tant qu'il y aura, dit-il, un être souf-
« frant en Europe, les planteurs nous défen-
« dent de plaindre ceux qu'on tourmente en
« Afrique et en Amérique, ils s'indignent de
« ce qu'on trouble la jouissance des tigres,
« dévorant leur proie. »

Dans quel temps et dans quel occasion les planteurs ont-ils reproché de plaindre les malheureux nègres, car il n'y a pas de doute qu'il n'y en eût quelques-uns dans cette hypothèse;

mais bon et sensible prélat, ne savez-vous pas mieux que nous, que la pitié, vertu que vous devez pratiquer plus particulièrement qu'un autre, est un sentiment susceptible de se diviser, il falloit donc, en plaignant les nègres, que l'on tourmente, dites-vous, en Afrique et en Amérique, songer un peu aux suites funestes pour les malheureux blancs, que pouvoit avoir votre pitié mal dirigée. *Hœc opportuit facere, et illa non omittere.* Mais quelle pitié peuvent inspirer des tigres dévorant leur proie? M. Grégoire avoit oublié jusqu'à présent ces belles qualifications, nous n'avons rien perdu pour attendre; nous eussions cependant préféré le mot négrophages à celui de tigres, car enfin nous ne marchons pas à quatre pattes. Tout en nous donnant la douce épithète de tigres, l'évêque Grégoire se plaint de ce que nous avons « tenté d'avilir la qualité de philantrope ou « ami des hommes, dont s'honore, quiconque « n'a pas abjuré l'affection pour ses semblables, ces colons ont créé, dit-il, les épithètes de négrophiles et de blancophages, « dans l'espérance qu'elles imprimeroient « une flétrissure. »

Comme le dit très-bien M. Grégoire, le

mot philantrope signifioit anciennement, en Amérique comme en France, ami des hommes; mais depuis que des monstres à figure humaine, que le diable, dans sa colère, vomit sur les côtes de S. Domingue, pour le malheur des blancs et des noirs, se sont qualifiés du nom de philantropes et de républicains, nous avons cru que la révolution s'étoit opérée dans la langue françoise comme en tout autre chose, et que les mots signifioient actuellement tout le contraire d'autrefois.

« Nous avons, dit l'évêque Grégoire, créé « les épithètes de négrophiles et de blanco- « phages, dans l'espérance qu'elles imprime- « roient une flétrissure. »

A l'égard de quelques négrophiles que nous avons connu, cela seroit impossible; car, où placer une nouvelle flétrissure, sur des individus qui en sont tous couverts?

« Ne demandez pas si vos antagonistes « n'ont pas encore employé d'autres armes « que le sarcasme et la calomnie (chap. II, « pag. 78). »

Pourquoi n'emploierions-nous pas les mêmes armes dont on se sert contre nous? n'est-ce pas dans l'arsenal des négrophiles que nous les avons dérobées? Qu'ils ne crai-

gnent pas d'en manquer, les auxiliaires leur en fourniront; plusieurs d'entr'eux ont un talent particulier pour forger et aiguiser ces sortes d'armes que l'évêque Grégoire nomme sarcasmes et calomnies.

« Nous avons, dit-il, supposé que tous les « amis des noirs étoient les ennemis des « blancs, et de la France. »

La supposition est-elle gratuite? Lorsque les deux tiers des blancs de S. Domingue ont été victimes du système impolitique des amis des noirs, et que cette opinion, au moins irréfléchie, est la cause la plus directe de la ruine du commerce de France; et n'ont-ils pas à se reprocher, sous ce rapport, d'avoir servi l'Angleterre, qu'ils en fussent soudoyés ou non.

« Parle-t-on de justice? les colons répondent, en parlant de sucre, de café, d'indigo, de balance du commerce. Raisonne-t-on? ils disent qu'on déclame. »

Les grands mots, justice, vertu, fraternité, humanité, sortoient sans cesse de la bouche des prétendus philantropes républicains; ils étoient écrits en grosses lettres sur le frontispice de tous leurs édifices publics, et dans le même temps, *fratres*, *fratres*, *ci-*

ves, cives trucidabant, tantum opinio potuit suadere malorum. Dans quelles circonstances les négrophiles ont-ils donc pratiqué à notre égard cette justice dont ils se targuent? Quand ont-ils raisonné conséquemment? La justice et la raison ont-elles jamais marché de front avec l'exaltation?

« On reproche aux colons de répondre aux « objections qu'on leur fait, en parlant d'in- « digo, de sucre, et de café. »

Tractant fabrilia fabri. Au moins parlent-ils de ce qu'ils connoissent. Si, à l'exemple des Bossuet, des Fénélon, des Fléchier, l'évêque Grégoire eût employé son érudition, ses talens littéraires, à étayer, pendant la révolution, l'édifice de la religion qui écrouloit de toute part, vraiment digne du caractère dont il est revêtu, nous n'aurions pas le droit de rappeler à ce prélat, relativement à son négrophilisme mal dirigé, la fable de l'Ours et de l'Amateur des jardins.

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudroit un sage ennemi.

« Fait-on un appel aux cœurs sensibles, « les planteurs ricannent. »

Ont-ils bien le droit de faire ce rappel,

ceux auxquels le massacre des deux tiers des colons, et la misère affreuse de ceux qui par miracle ont échappé, ne peuvent pas faire faire un pas rétrograde vers la pitié? Jouissez donc, jouissez encore, négrophiles opiniâtres; une nouvelle curée se présente, quinze mille malheureuses victimes de votre erreur, devenue coupable par la persévérance, viennent tout récemment d'être chassés de l'île de Cuba, par les Espagnols; ils ont été déportés à la Nouvelle-Orléans; suivez les vampires insatiables, précipitez-vous de nouveau sur leurs corps décharnés, et sucez le reste de leur sang. Sera-ce le dernier refuge de ces malheureux? Hélas! les pauvres n'ont plus d'asile, et grace aux impostures des négrophiles, les infortunés colons sont en horreur à toute la nature. Où trouveront-ils donc où reposer leur tête, et où terminer une vie dont chaque jour est marqué par de nouvelles calamités? Les négrophiles verront encore, dans le dernier coup qui vient d'accabler les planteurs, une punition méritée de leurs crimes prétendus, tandis que ce n'est qu'une suite funeste de leur système irréfléchi, et de leurs calomnies outrées. Voltaire disoit qu'il ne manquoit au peuple juif que d'être antropo-

phage pour être le peuple le plus abominable de la terre, en nous gratifiant de cette épithète, l'évêque Grégoire nous met encore au-dessous de ce peuple. Les planteurs, dit-il, s'acharnent sur les cadavres des malheureux nègres, dont ils sucent le sang, pour en extraire de l'or.

« Vengeons-nous, dit ce bon prélat, d'une
« manière qui est la seule avouée par la re-
« ligion, saisissons toutes les occasions de
« faire du bien aux persécuteurs, comme aux
« persécutés. »

Sublime morale de la religion chrétienne, pourquoi n'êtes-vous que dans les livres et sur les lèvres des hommes ?.... Négrophiles de mauvaise foi; si vous voulez avoir des droits à la reconnoissance des blancs que vous qualifiez de l'épithète de persécuteurs, faites leur donc connoître le bien que vous leur avez fait, ou celui que vous avez l'intention de leur faire. Seroit-ce un autre ouvrage sur la liberté des nègres, que l'évêque Grégoire annonce avoir encore l'intention de publier ? Oh! pour le coup, notre reconnoissance sera sans bornes, ainsi que celle des persécutés noirs, si toutefois il en survit aux suites funestes du premier essai des négrophiles dont

il a causé la destruction des deux tiers, et le malheur du reste.

A Dieu ne plaise cependant que nous ne rendions pas justice à la pureté des intentions de l'évêque Grégoire; mais en politique, la plus petite erreur peut avoir les suites les plus fâcheuses.

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis.

« Les défenseurs de l'esclavage sont presque
« tous irréligieux, et les défenseurs des es-
« claves, presque tous religieux (chap. II,
« pag. 77). »

Si nous n'avions pas plus de charité que l'évêque Grégoire, nous donnerions ici une petite liste des noms de plusieurs défenseurs d'esclaves, et nous laisserions le public maître de prononcer sur leur moralité et leur religion. Mais, qu'entendent les négrophiles, par défenseurs de l'esclavage? Ce sont sans doute ceux qui prétendent qu'une certaine civilisation devoit précéder l'affranchissement des esclaves, pour ne pas le rendre dangereux, et pour les maîtres, et pour eux-mêmes; ce qui s'est passé à S. Domingue, à cette occasion, n'est-il pas la preuve la plus convainquante qu'on en puisse donner. Que les dé-

fenseurs de l'esclavage soient religieux ou irréligieux, la charité chrétienne demandoit qu'on se tût à cet égard; car cela importe fort peu quand il s'agit de la solution d'un problème politique.

« On a calomnié les nègres, d'abord pour
« avoir le droit de les asservir, ensuite pour
« se justifier de les avoir asservis; et parce
« qu'on étoit coupable envers eux (chap. II,
« pag. 74). »

Encore une fois, Monseigneur, ce ne sont pas les colons qui ont asservi les nègres, et les potentats africains n'ont pas besoin d'avoir recours à la calomnie, pour motiver le droit qu'ils s'arrogent de faire des esclaves; la loi du plus fort chercha-t-elle jamais à se justifier?

Nous avons, dites-vous, tenté de dénaturer les livres saints, pour y trouver l'apologie de l'esclavage colonial. Nous n'avons jamais trouvé dans les livres saints d'apologie de l'esclavage; mais ils ne l'improuvent pas, puisque S. Paul, dans son épître sixième, à Thimothée, s'exprime ainsi à l'égard des esclaves: *Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur.* Et quelques négrophiles, qui pourtant se disent chrétiens, leur ont mis le poignard à la main contre nous.

« L'évêque Grégoire se plaint, que dans
« les temples des colonies, on voit les noirs
« et sang mêlés, dans des places distinctes
« de celles des blancs; les pasteurs, dit-il,
« sont criminels d'avoir toléré un usage si
« opposé à l'esprit de la religion. C'est à
« l'église, dit Paley, que le pauvre relève
« son front humilié, et que le riche le re-
« garde avec respect; c'est là qu'au nom du
« ciel le ministre des autels rappelle tous ses
« auditeurs à l'égalité primitive, devant un
« Dieu qui déclare ne faire acception de per-
« sonne. »

Pour avoir le droit de citer, comme criminels, les pasteurs des temples des colonies, qui tolèrent des distinctions dans les places, pour les blancs et pour les noirs, il faudroit que les pasteurs des temples de France, n'eussent aucun reproche à se faire sous ce même rapport. Or, nous avons vu dans leurs temples, les riches séparés du peuple, par des balustrades dorées, fléchissant à peine les genoux sur de superbes carreaux de velours ornés de glands d'or; et depuis combien de temps ne leur offre-t-on plus un encens qui ne dut jamais brûler que pour la divinité. D'autres citoyens, moins riches sans doute,

ou moins élevés en dignité, étoient munis de deux chaises, l'une pour s'asseoir, et l'autre pour se mettre à genoux, tandis que plusieurs, et en plus grand nombre que ces premiers, se tenoient debout, et tellement pressés les uns par les autres, qu'ils n'avoient pas même la faculté de se mettre à genoux. Cette inégalité n'existe-t-elle pas jusque dans le sanc tuaire? le prélat n'y est-il pas distingué par son siége épiscopal? les chanoines n'y sont-ils pas dans des stalles si commodes, qu'ils pourroient y dormir, tandis que les prêtres du second ordre et les chantres sont sur de simples tabourets, d'où ils pourroient culbuter très-aisément, s'ils s'oublioient un instant. N'avons-nous pas vu le riche, même après sa mort, étendu sur un superbe lit de parade, insulter encore à la misère du pauvre? Est-ce donc là l'esprit de la religion? est-ce là cette égalité primitive, devant un Dieu qui a déclaré ne faire acception de personne? Qu'on ne se persuade pas, qu'en parlant de la sorte, notre intention soit de blâmer une hiérarchie que nous croyons au contraire nécessaire dans l'ordre social, même dans les églises; mais doit il exister une parfaite égalité dans les temples d'Amérique, entre les maîtres et les

esclaves, lorsqu'elle n'existe pas même dans les temples de France, entre des hommes libres?

L'évêque Grégoire, encouragé sans doute par les éloges pompeux que plusieurs journaux ont fait de son livre de la *Littérature des nègres*, promet de donner un second ouvrage, où « l'on ne lira pas, dit ce prélat, sans « attendrissement, les décisions rendues con« tre l'esclavage des nègres, par le Collége « des cardinaux, et par la Sorbonne. »

Ces décisions, bien conformes aux principes de la religion chrétienne, sont sans doute très-louables. Nous sommes bien éloignés (quoi qu'on puisse en penser) de les désapprouver; mais nous maintenons, qu'avant de rendre des décisions contre l'esclavage des nègres, il falloit au préalable avoir trouvé un moyen certain de les mettre à exécution, sans danger pour les blancs, comme pour les nègres. Nous l'avons déjà dit, et nous ne pouvons trop répéter une vérité que les négrophiles ne veulent pas entendre, ou qu'ils éludent toujours.

L'auteur de la *Littérature des nègres*, pour mettre le comble à la perfection de sa race chérie, ne se borne pas à chercher à démon-

trer sa supériorité sur les blancs, sous le rapport des sciences et des arts, dans lesquels, dit ce prélat, elle nous a devancés; il nous annonce de plus, qu'en fait de religion, elle ne nous cède en rien. Plusieurs nègres, nous dit-il, ont été insérés comme saints dans le calendrier de l'église catholique, et il en cite jusqu'à un (1), qui se nomme S. Elesbaan, et que les nègres des dominations espagnoles ont adopté pour patron; ce que nous croyons sans peine, bien persuadés que les nègres, dans leur calendrier, n'ont point inséré de saints blancs, puisqu'ils représentent le diable le plus blanc possible; nous, nous le peignons noir, lesquels ont raison? *Diù sub judice lis erit.* Cela n'est pas facile à décider, car dans un corps noir, comme le dit fort bien l'évêque Grégoire, en parlant de Benoît de Palerme, il peut se rencontrer une ame très-blanche, *nigro quidem corpore, sed candere animi prœclarissimus.* Nous avons donc tort de peindre notre diable en noir, surtout depuis que l'évêque Grégoire, d'après l'autorité de Knight,

(1) Mais il en existera sous peu un second, si toutefois, comme l'annonçoient les gazettes de 1807, il est vrai que l'on s'occupe de sa canonisation; il se nomme Benoît de Palerme.

nous a appris que la couleur noire étoit l'attribut de la race primitive dans l'homme, comme dans tous les animaux. C'est sans doute d'après cette assertion que le gouvernement Portugais a toujours insisté pour que le clergé séculier et régulier, de ses possessions en Asie, fût composé de noirs.

CHAPITRE IV.

Qualités morales des Nègres. Amour du travail. Courage. Bravoure. Tendresse paternelle et filiale. Générosité, etc.

L'ÉVÊQUE Grégoire auroit pu, nous dit-il, aborder brusquement la Littérature des nègres, qui semble être l'objet de son ouvrage; mais ce prélat a cru nécessaire, pour le complément de la perfection de la race noire, de mettre sous les yeux des lecteurs l'énumération de ses qualités morales et de ses vertus. Il nous semble que ce chapitre auroit dû précéder celui où il nous dit que l'église catholique avoit inséré dans son calendrier plusieurs saints nègres, car il faut être honnête homme et vertueux avant que d'être saint; n'importe, s'ils acquièrent ces vertus après leur canonisation, ils n'en seront pas moins recommandables.

Commençons par la première vertu dont les gratifie l'évêque Grégoire, l'amour du travail. Nous nous permettrons de dire, à l'occasion de cette qualité morale, que si toute

les autres vertus des nègres, sont chez eux au même degré que celle-ci, nous craignons beaucoup que l'église catholique n'ait introduit, dans son calendrier, des saints un peu suspects, car l'oisiveté qui, comme tout le monde le sait, est la mère de tous les vices, est le bonheur suprême, selon les neuf dixièmes des nègres, et c'est dans la seule faculté de ne rien faire, qu'ils font consister la liberté. L'évêque Grégoire convient cependant que cette accusation peut avoir quelque chose de vrai; mais il en trouve de suite la cause. Les nègres, dit-il, ne sont point stimulés par l'esprit de propriété, par l'utilité ou par le plaisir; c'est toujours de principes faux que les négrophiles tirent des conséquences; ils feignent d'ignorer, que chaque nègre esclave, possède en jouissance, pour toute sa vie, un morceau de terre, où il sème du tabac, du riz, des légumes de toute espèce, qu'il y plante des arbres fruitiers, et qu'il va tous les dimanches, et même tous les soirs, s'il est près d'une ville, vendre le produit de ce jardin; et que les vivres qu'il peut y recueillir ne lui sont point nécessaires pour la subsistance alimentaire, que doit lui fournir l'habitation. Les nègres ont donc une

propriété, ils peuvent donc travailler pour leur utilité particulière, et pour leur plaisir; et ceux qui sont laborieux (car dans le grand nombre il s'en trouve quelques-uns), retirent de leurs jardins des profits considérables pour tous autres que des nègres, qui dépensent ordinairement l'argent avec autant de facilité qu'ils le gagnent; c'est un peu le caractère de tous ceux qui sont nés au-delà des tropiques.

Revenons à la paresse du plus grand nombre des nègres; elle est telle, que si les maîtres, ou les régisseurs ne les forçoient pas par la crainte des punitions, à travailler dans leurs jardins particuliers, et à nourrir le cochon qu'on leur a donné, ils le laisseroient mourir de faim, et leur jardin seroit en friche; ceux qui ne veulent pas laisser mourir leurs cochons, les laissent sortir pendant la nuit pour aller à la picorée, au risque qu'ils attrapent un coup de fusil, ou du gérant, ou des voisins; car ils font beaucoup de tort dans les patates, ou même dans les pièces de cannes, qu'ils mangent avec avidité. Que les lecteurs impartiaux et sans exaltation jugent, d'après ce que nous venons de dire, de l'effet qu'a dû produire sur ces êtres indolens, un affranchissement subit et général. Ils ont cessé

tout-à-coup et généralement de travailler; qu'en est-il résulté? Cela n'est pas difficile à deviner : peu s'en est fallu qu'ils ne soient tous morts de faim; et cela seroit arrivé s'il n'y eût pas eu des cannes à sucre qui ayant résisté à l'abandon des cultures, leur ont servi de nourriture, jusqu'à ce que Toussaint les eût forcés de rentrer sur les habitations, pour y planter des vivres. Voilà la mesure de l'amour du travail chez les nègres. La preuve irréfragable que l'esprit de propriété n'est pas un stimulant suffisant pour eux et leur conduite actuelle. Depuis qu'ils ont S. Domingue en propriété, que font-ils? Ils ramassent quelques milliers de café, sur des arbres qu'ils n'ont pas pu détruire, et dont ils n'entretiennent qu'une très-petite quantité. S'ils ne les avoient pas trouvés tous plantés, ils ne feroient rien.... Quant au sucre et à l'indigo! oh! il n'en faut pas parler, cela coûte trop de peine, il faudroit planter les cannes à sucre, semer et sarcler l'indigo. Ce n'est donc plus l'esprit de propriété qui leur manque; mais les besoins naturels pour l'homme incivilisé, se réduisent à peu de chose dans les zones torrides, et les besoins factices sont nuls, *inde mali labes.*

Toussaint qui savoit bien que les nègres, une fois libres, ne travailleroient plus, rendit une ordonnance par laquelle il étoit enjoint à tous les nègres de rentrer dans les habitations dont ils avoient été esclaves; c'étoit le seul moyen de les contenir, et de les forcer au travail; quelques-uns obéirent, mais beaucoup continuèrent à vagabonder. Il chargea Dessalines de l'inspection des cultures qu'il vouloit absolument rétablir au moins en partie, ce qui étoit absolument nécessaire pour l'exécution du projet qu'il avoit déjà conçu de se rendre chef de S. Domingue. Dessalines, nègre féroce, ne pouvant par les menaces venir à bout de faire exécuter les ordres de Toussaint, fit dire aux nègres les plus rebelles, qui habitoient une montagne que l'on appelle les Chaos, de venir le dimanche à la petite rivière (c'est un bourg qui est le chef-lieu de l'endroit), pour y passer une revue, et que personne ne pouvoit s'en exempter; comme tous les nègres étoient censés former la milice du pays, et qu'ils étoient fiers de cet emploi, ils se rendirent en très-grand nombre, les uns armés, les autres sans armes, dans l'intention d'en demander. Dessalines les fit ranger sur deux rangs sur la place

d'armes, et après avoir fait mettre leurs fusils en faisceaux, il les fit entourer par son régiment de Sans-Culottes, et leur dit : je vous ai ordonné trois fois de rentrer dans les habitations dont vous étiez sortis; vous n'avez tenu aucun compte de mes ordres et de mes menaces, vous allez en être punis. Pour lors, à un signal qu'il fit, toute la place d'armes fut investie par une armée qu'il avoit disposée à l'effet qu'aucun nègre ne pût échapper. Ensuite, avec une douzaine de sicaires, il suivoit les rangs des malheureux nègres cultivateurs, et sans distinction de ceux qui avoient obéi ou non à l'ordonnance de Toussaint, il les comptoit, un, deux et trois, et le quatrième étoit sabré; il en fit exécuter de cette manière vingt-cinq ou trente. Le commissaire du pouvoir exécutif, qui étoit un blanc, témoin de cette scène affreuse, crut de son devoir de chercher à la faire cesser, en implorant la grace des autres; mais le tigre noir, qui n'étoit pas encore gorgé de sang, tira son sabre et fit le signe de vouloir l'en frapper : le malheureux blanc s'esquiva heureusement dans la foule, et la multiplicité des victimes le fit oublier. Mais il n'en fut pas plus avancé, la peur avoit

fait un tel effet sur lui, que la fièvre le prit, et il mourut dans la journée.

Ce qui venoit de se passer à la petite rivière, fit à peu près l'effet qu'en attendoient Toussaint et Dessalines, presque tous les nègres vagabonds rentrèrent dans les habitations, à l'exception de ceux qui avoient changé de quartier, et que l'on ne pouvoit facilement atteindre. Toussaint et Dessalines voulurent encore remédier à un abus dont ils s'étoient aperçus; toutes les négresses, mulâtresses et quarteronnes, qui, avant l'affranchissement, étoient domestiques sur les habitations, les avoient quittés; voulant jouir de la plénitude de leur liberté, elles étoient venues s'établir dans les villes, où elles vivoient, les unes, des fruits de leurs débauches; les autres, mais en plus petit nombre, de leur industrie. Toutes affichoient le luxe le plus effréné; ce qui déplaisoit fort à Toussaint, qui leur en avoit plusieurs fois fait le reproche. Enfin, sa patience se lassa, il donna ordre à Dessalines de mettre un frein à ce luxe qui le choquoit, en faisant rentrer sur leurs habitations respectives toutes les mulâtresses et négresses qui ne seroient pas de la ville. Toussaint répétoit sans cesse aux nègres, vous êtes

15

libres; mais l'homme libre doit travailler, s'il ne le fait pas de bon gré, il doit y être forcé; sans cela la société ne peut se maintenir. Voici le moyen qu'employa Dessalines pour faire exécuter les ordres de Toussaint :

Ne vous effrayez pas, lecteur sensible. Si la scène tragique de la petite rivière a excité dans votre ame des sentimens d'horreur et de pitié, le tableau tragico-comique que nous allons exposer sous vos yeux, y fera naître des sentimens biens différens. Dans une grande ville, que nous croyons ne devoir pas nommer, par ménagement pour certains individus qui se trouvent en France, et qui ont été acteurs dans la scène que nous allons faire connoître, Dessalines ordonna une revue générale le lendemain; et ce qui parut très-extraordinaire, c'est qu'il fit dire à toutes les femmes, de quelque couleur qu'elles fussent, qu'elles eussent à s'y trouver. Cet ordre inquiéta un peu; enfin, ne se doutant de rien, nos belles se mettent dans leurs plus beaux atours. La mode régnante d'alors, étoit de porter des robes de mousseline brodée, avec des queues traînantes d'une longueur extraordinaire; d'ailleurs, les négresses et mulâtresses, deve-

nues libres, croyoient qu'il étoit du bon ton d'outrer encore la mode. Rendues sur la place, Dessalines ordonna à un aide-de-camp de les faire ranger sur une ligne, en observant de placer alternativement une mulâtresse et une négresse ; les hommes furent également placés en ligne à peu de distance derrière les femmes. Tout étant ainsi disposé, Dessalines, suivi de plusieurs conducteurs d'habitations, et de plusieurs nègres munis de très-grands ciseaux, s'approcha du rang des femmes, et en le parcourant, leur demanda de quelle habitation elles étoient sorties, et pourquoi elles n'avoicnt pas obéi aux ordres du général Toussaint, qui leur avoit enjoint d'y rentrer ? Comme elles ne purent donner que de très-mauvaises raisons, à un signal que fit Dessalines, les nègres, munis de grands ciseaux s'approchèrent, et coupèrent non-seulement les grandes queues traînantes des robes, mais encore les chemises au-dessus de l'anagrame de *luc*. La perspective singulière et plaisante d'un long damier noir et jaune étoit bien faite pour prêter à rire aux blancs qui étoient derrière ; mais l'incertitude et la crainte de ce qui pouvoit leur arriver à eux-mêmes, comprimoit en eux tous autres

sentimens. Il ne leur arriva cependant rien à cette époque.

Revenons à la revue qui n'est pas encore terminée. Après que toutes les queues de robe et les chemises furent coupées, Dessalines allant successivement d'une femme à l'autre, leur donnoit des petits coups sur les fesses avec une cravache qu'il tenoit à la main, en leur disant, retournez sur vos habitations travailler; et adressant la parole aux conducteurs qui étoient présens, conduisez ces femmes sur les habitations, je vous les recommande. Voilà comme ses bons et vertueux nègres se traitent entr'eux. Une seule négresse montra, dans cette occasion, un caractère qui déconcerta le général Toussaint; elle refusa ouvertement de quitter la ville, et d'obéir à ses ordres. Etant traduite devant lui : pourquoi, lui dit Toussaint, n'obéissez-vous pas à mes ordres, en rentrant sur l'habitation dont vous étiez esclave? -- Parce que je ne le suis plus, et que vous-même m'avez dit, ainsi qu'à tous les autres nègres, que nous étions libres. -- L'homme libre doit travailler, dit Toussaint. -- Oui, s'il y est forcé par ses besoins; mais j'ai de quoi vivre par mon industrie sans être à charge à personne, et nul

n'a le droit de me forcer au travail -- Je vais vous faire fusiller, lui dit le général. -- Vous le pouvez, mais je mourrai libre. Toussaint ferma les yeux sur la désobéissance de cette négresse, et ordonna qu'on la laissât dans la ville. Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une notice sur Dessalines.

Dessalines après Toussaint, est sans contredit le nègre qui a joué le rôle le plus important dans les scènes tragiques qui ont ensanglanté S. Domingue. Esclave d'un nègre libre du même nom, qu'un de nous a connu concierge du gouvernement au Cap, il fut, dès sa plus tendre jeunesse, un complément de tous les vices, il avoit les fesses toutes couturées de coups de fouet qu'on lui avoit donnés bien inutilement, car il ne se corrigea jamais. Il disoit une fois en parlant de ses coutures, qu'il ne pardonneroit, aux nègres comme aux blancs, que lorsqu'elles seroient disparues. Nous entendons les négrophiles applaudir à cette résolution, ou au moins excuser les forfaits de ce monstre, en disant ce sont des représailles. A la vérité, il ne devoit pas avoir ces coutures, puisqu'un blanc, pour le moindre des crimes qu'il avoit commis, auroit été pendu ; mais il appartenoit à un nègre libre, qui préféroit le

faire fouetter et en tirer profit. Son caractère froidement féroce le fit distinguer par Toussaint, auquel il falloit en même temps un sicaire, et un bouc émissaire, sur le compte duquel il put mettre toutes ses iniquités; il le fit donc général, et ce titre fut confirmé par le gouvernement françois de ce temps là. On pouvoit, à juste titre, comparer Dessalines à une bête féroce, à laquelle toute espèce de curée est bonne; sa férocité meurtrière avoit également pour objet les nègres comme les blancs, il n'épargnoit pas plus les uns que les autres. Le général Toussaint l'avoit fait commandant d'un régiment de nègres qu'il nomma les Sans-Culottes; ils l'étoient de nom et d'effet, car ils alloient tout nus; vraiment dignes de leur chef, il n'y a point d'horreurs et de crimes dont ils ne se soient rendus coupables.

Par une bizarrerie dont on voit quelques exemples, Dessalines avoit pour épouse une négresse dont le caractère étoit absolument l'opposé de celui de son mari. Pleine de sensibilité et de moralité, elle ne suivoit ce monstre que dans l'intention de lui dérober quelques victimes; elle a, non-seulement sauvé la vie à plusieurs blancs, mais elle leur a donné de

l'argent pour sortir de la colonie. L'usage du pays, parmi les nègres esclaves, n'étoit point de se marier à l'église ; ils s'adoptoient seulement, et il étoit très-rare qu'ils se quittassent; mais après leur affranchissement, le général Toussaint, qui affectoit d'avoir de la religion, exigea de tous ses généraux qu'ils eussent à se marier sacramentellement. Dessalines se trouva un peu embarrassé dans cette occasion, il falloit produire au curé, un extrait de baptême; il n'en avoit point : il fut trouver son ancien maître Dessalines, et lui proposa, d'une manière à ne pouvoir être refusé, de lui vendre son extrait de baptême; le maître répugnoit beaucoup à cela, mais quelqu'un lui fit entendre qu'il n'en seroit pas moins chrétien. L'un de nous tient cette anecdote de ce nègre libre Dessalines.

Revenons à notre tigre noir. Quand ses Sans-Culottes lui amenoient quelques victimes blanches ou noires, il levoit sur eux la tête, qu'il tenoit presque toujours baissée, leur faisant quelques questions en jargon nègre (car il ne savoit pas parler françois); pendant qu'il faisoit ses questions, il rouloit entre ses doigts sa tabatière, et certaine manière de la rouler et de l'ouvrir étoit pour ses bourreaux

le signal de mort, ou de la délivrance des victimes, ce qui n'arrivoit que très-rarement.

Revenons à l'évêque Grégoire.

« De l'amour du travail (vertu que ce prélat accorde bien gratuitement aux nègres), il passe à leur bravoure, à leur courage, à leur intrépidité, au milieu des supplices. »

Comme les nègres ne calculent point le danger, on prendroit aisément pour bravoure, ce qui n'est chez eux que témérité; cependant on ne peut disconvenir qu'ils ne puissent faire d'excellens soldats, s'ils ont des chefs qui sachent diriger ce genre de bravoure. Souvent la témérité eut des succès, lorsque la prudence auroit échoué. Quant au sang-froid que quelques-uns paroissent avoir au milieu des supplices, nous croyons qu'il tient plus à la stupidité qu'à tout autre sentiment; le physique souffre beaucoup moins quand le moral est moins affecté; c'est ce qui fait que les brutes mangent jusqu'au moment de mourir. A moins que l'évêque Grégoire ne prétende que les nègres ajoutent encore à toutes leurs qualités éminentes, la philosophie de Zénon, et qu'ils comptent la douleur pour rien.

Comme nous n'avons jamais contesté à

M. Grégoire, que les nègres fussent susceptibles par la civilisation et par l'éducation, de devenir des hommes comme les autres, supposés dans les mêmes circonstances, nous lui accorderons avec plaisir, que plusieurs nègres ou mulâtres, qu'il nomme dans son chapitre troisième, et que nous ne connoissons pas, se soient distingués, soit à la guerre, soit dans quelqu'autre carrière; ce n'est pas là la question qu'il s'agit de traiter. Quant aux nègres et aux mulâtres, que nous avons mieux connus que l'évêque Grégoire, parce que nous avons été à même de les observer pendant la révolution de S Domingue, nous nous permettrons de n'être pas du même avis, surtout quant à la haute opinion que ce prélat veut donner du plus fameux, qui est Toussaint Louverture, qui fut en même temps auteur et acteur, de la sanglante tragédie dont S. Domingue a été le théâtre. Ce nègre, extraordinaire dans sa caste, avoit, comme le dit très-bien l'évêque Grégoire, porté les chaînes de l'esclavage; et ce qui prouve réellement la supériorité de son génie sur les autres nègres, c'est qu'il ne crut pas impossible de franchir l'espace immense qui se trouve entre l'esclavage et le pouvoir su-

prême, il y étoit en quelque sorte parvenu; mais,

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

Du faîte de la grandeur, où il étoit monté par tous les crimes qu'enfantèrent jamais l'ambition la plus démesurée, le fanatisme le plus barbare, et la politique la plus machiavélique, Toussaint retomba dans la fange dont il n'eût jamais dû sortir. Le seul jour peut-être, où il ne fût pas défiant, fut pour lui le dernier de son règne, et il tomba entre les mains du général Brunet qui avoit été instruit à temps par le général Leclerc, du dessein perfide de ce traître, de venir attaquer le Cap, où sur la foi du traité fait avec lui, tout le monde étoit tranquille; un heureux hasard fit découvrir sa trahison.

Avant d'entrer dans les détails curieux et étonnans de la vie, et des actions de ce nègre fameux, nous allons analyser les qualités que lui accorde bien gratuitement l'évêque Grégoire.

« Tant de preuves (dit ce prélat) ont mis « en évidence la bravoure de Toussaint, que « personne ne la conteste. »

Excepté ceux qui, comme nous, ont fait la guerre contre lui, à l'époque où, traître à son parti, il étoit au service du roi d'Espagne, contre la république françoise; ou à celle, où traître à l'Espagne, il combattoit en apparence pour la république françoise contre les Anglois. Jamais on ne le voyoit à la tête de ses armées, que lorsqu'il n'y avoit nul danger, et ce qui prouve que les autres généraux nègres n'étoient pas beaucoup plus braves que lui, c'est que des colons de S. Domingue, qui commandoient des troupes nègres, auxquelles ils donnoient l'exemple de la bravoure, en combattant toujours à leur tête, pouvoient, avec mille à douze cents hommes, et souvent beaucoup moins, attaquer et défaire huit à dix mille nègres, commandés par d'autres nègres. Ce qui porte cette assertion jusqu'à l'évidence, c'est qu'au commencement de la révolution il existoit à S. Domingue au moins cent cinquante mille nègres en état de porter les armes, et qu'il n'y en a pas actuellement trente mille. Aussi les colons ne doivent jamais oublier les noms des Dessources, des Depestre et autres colonels et braves officiers qui auroient conservé à la France une partie

de la colonie intacte, sans la trahison de Toussaint.

Nous ne contesterons pas, par exemple, à l'évêque Grégoire, la qualité qu'il donne à Toussaint d'avoir été actif et infatigable au-delà de toute expression, nul homme peut-être d'aucune couleur et d'aucun pays, ne posséda ces deux qualités au même degré. Il mettoit si peu de temps pour se rendre d'un lieu à un autre très-éloigné, qu'il sembloit être partout. Ce qui a lieu de nous surprendre beaucoup, c'est l'éloge pompeux que fait de ce nègre extraordinaire, l'évêque Grégoire, d'après M. de Vincent, officier du génie, qui certes devoit avoir une forte récrimination contre lui. Si cet officier lit notre ouvrage, il saura bien ce que nous voulons dire. Ce qui paroîtroit vraisemblable, c'est que ce panégyrique, vrai sous quelques rapports, exagéré ou faux, sous d'autres, a dû être fait par M. de Vincent, à une époque postérieure à l'évènement qui, dans son dernier voyage à S. Domingue, lui eût certainement fait chanter la palinodie; à moins, qu'à l'imitation de Notre Seigneur, il ne dise, pardonnez-lui, il ne sait ce qu'il fait. A l'oc-

casion de ce qui arriva par l'ordre de Toussaint, à cet officier du génie, un malentendu, fut sur le point d'occasionner le massacre de tous les habitans de l'Arcahaye. Toussaint avoit donné ordre à un colonel noir, qui étoit à l'Arcahaye, de faire arrêter M. de Vincent à son passage sur la route du Port-au-Prince, allant à S. Marc; en donnant cet ordre, il dit à ce colonel qu'il ne vouloit plus dans la colonie des blancs venant de France; le colonel entendit mal l'ordre, et crut que Toussaint lui disoit qu'il ne vouloit plus de blancs: en conséquence, pendant la nuit qui précédoit le passage de M. de Vincent, ce colonel noir envoya sur toutes les habitations de l'Arcahaye, ordonner de s'armer pour l'extermination de tous les blancs. Vers minuit, une négresse domestique vint frapper à la porte de la grande case où nous étions plusieurs couchés : Blancs! blancs! levez-vous promptement; sauvez-vous. Nous nous levâmes à la hâte, et en ouvrant notre porte, qui donnoit sur la savane, nous aperçûmes et nous entendîmes les préludes de la scène sanglante dont nous allions être les victimes, mais sans doute notre heure n'étoit pas encore venue, un hasard nous sauva; ce fut l'arrivée inat-

tendue du général Toussaint, qui, s'apercevant d'un tumulte extraordinaire dans les habitations, en demanda la cause au colonel noir, qui lui répondit que les nègres se préparoient à exécuter l'ordre qu'il lui avoit donné d'exterminer tous les blancs. Malheureux! lui dit-il, qu'alliez-vous faire, si je n'étois pas arrivé? Je ne vous ai point donné un pareil ordre, je vous ai dit d'arrêter à son passage l'ingénieur Vincent, parce que je ne voulois plus de blancs de France. Le ciel m'a fait la grace d'arriver à temps pour vous empêcher de commettre un crime affreux, les blancs de l'Arcahaye sont mes meilleurs amis. Le monstre réservoit cet ordre pour une autre époque. Et il parloit encore du ciel!

Revenons au caractère de Toussaint, toujours d'après M. de Vincent.

« La grande sobriété du général Toussaint,
« et la faculté donnée à lui seul de ne jamais
« se reposer, et l'avantage qu'il a de reprendre le travail du cabinet après de pénibles
« voyages, de répondre à cent lettres par
« jour, et de lasser habituellement cinq secrétaires, en font un homme tellement supérieur à tout ce qui l'entoure, que le respect, la soumission pour lui, vont jusqu'au

« fanatisme dans le plus grand nombre des
« têtes. L'on peut même assurer, qu'aucun
« individu aujourd'hui n'a eu sur une masse
« d'hommes ignorans le pouvoir qu'a pris
« le général Toussaint, sur ses frères. »

Nous n'avons rien à objecter à cet article, qui est vrai dans toute son étendue. Il n'en sera pas ainsi de l'assertion qui suit : « Toussaint est bon père et bon époux. »

Peut-on bien gratifier de la qualité honorable de bon père, celui qui, pour couvrir les desseins perfides qu'il avoit conçus depuis long-temps d'enlever la colonie à la France, et de s'en rendre le chef, avoit fait le sacrifice de ses deux enfans, en les envoyant en otage au gouvernement françois ; sa révolte contre la France, avant le retour de ses enfans, n'est-elle pas la preuve la plus forte de ce que nous avançons ? Ajoutez encore la manière dont il les reçut lorsque le général Leclerc les lui envoya par leur instituteur. Ce monstre leur fit un si mauvais accueil, qu'ils demandèrent à revenir auprès du général Leclerc, qui ne crut pas devoir le leur permettre. Ils retournèrent donc près de Toussaint, et l'un d'eux ayant voulu lui faire quelque représentation sur sa conduite

à l'égard de la France, ce bon père lui tira un coup de pistolet, mais le manqua. Etoit-il meilleur époux? C'est ce que nous ignorons; mais nous présumons que non. Un bon époux peut-il être mauvais père? et *vice versâ.*

M. de Vincent ajoute que Toussaint avoit une mémoire prodigieuse (ce que nous lui accordons), et que ses qualités civiques étoient aussi sûres que sa vie politique étoit astucieuse et coupable. Nous sommes bien éloignés de convenir que Toussaint eut des qualités civiques, lesquelles peut-on lui supposer, lorsqu'il comprit dans le massacre général des blancs, qu'il ordonna à l'arrivée du général Leclerc à S. Domingue, ceux même d'entre eux qui lui étoient les plus dévoués et qui lui avoient rendu les plus grands services. Ainsi, il ordonna froidement l'assassinat de M. Vollée, son confident, son homme d'affaire et son trésorier au Port-au-Prince; ainsi, il fit massacrer les blancs qui s'étoient réfugiés autour de lui, et même chez lui, croyant éviter le couteau des autres nègres, et viola les droits sacrés de l'hospitalité qu'il avoit eu l'air d'accorder à ces malheureuses victimes de leur confiance. Ainsi, il fit fusiller, sur l'habitation Déricour, soixante à quatre-vingts

nègres, dont les uns, charretiers, avoient charroyé l'argent des douanes et autres recettes du Cap (somme qui se montoit à plusieurs millions), et les autres l'avoient transporté sur leurs têtes dans les montagnes, ou peut-être il est enfoui pour toujours, puisqu'il ne reste pas un seul individu qui puisse en donner le moindre indice. Les cadavres de ces malheureux nègres convroient encore la savane de l'habitation Déricour, lors du débarquement de l'armée françoise au Cap. Ainsi, il fit fusiller et noyer plusieurs milliers d'hommes de couleur et nègres libres. Mais, n'en n'avons-nous pas assez dit, pour caractériser cet homme féroce, dans lequel on veut reconnoître des qualités civiques.

« Toussaint, continue l'évêque Grégoire, « rétablit le culte à S. Domingue, et son « zèle lui avoit mérité l'épithète de *capucin*, « de la part de gens à qui on pourroit en « donner une autre. Avec moi, dit ce prélat, « il entretint une correspondance dont le but « étoit d'obtenir douze ecclésiastiques ver- « tueux. Plusieurs partirent sous la direction « de l'estimable évêque Mauviel, sacré pour « S. Domingue, qui se dévouoit généreuse- « ment à cette mission pénible. »

Ce sera précisément à cet estimable prélat Mauviel que nous en appellerons. Quel genre de culte Toussaint avoit-il rétabli ? Et si, comme le suppose l'évêque Grégoire, il eût eu même l'intention de le faire, auroit-il mal accueilli l'évêque Mauviel, dont le zèle, les vertus, les lumières eussent été le plus grand moyen, soit pour rétablir, soit pour maintenir le culte. La correspondance de Toussaint, avec l'évêque Grégoire, n'eut jamais la religion pour but, c'étoit un moyen de plus qu'employoit cet hypocrite politique, pour mieux tromper le gouvernement françois. Et comme à l'époque de l'arrivée de l'évêque Mauviel, Toussaint croyoit, à peu de choses près, être parvenu au but qu'il se proposoit, il avoit levé le masque, au point qu'on disoit hautement qu'il ne se confessoit plus, ce qu'il faisoit plusieurs fois par an, précédemment à cette époque. On prétend même (ce que nous n'osons pas affirmer) qu'il communioit sans s'être confessé. Cet homme étoit parvenu à un degré d'élévation si étonnant, en calculant son point de départ, qu'il croyoit sans doute traiter de pair à pair avec la Divinité. Au demeurant, l'évêque Grégoire ne nie pas que Toussaint ait été cruel, hypocrite et

traître, ainsi que les mulâtres et nègres associés à ses opérations. Mais les blancs, a ajoute-t-il....... N'est-ce donc pas nier formellement les crimes de Toussaint, que de dire, après cet aveu :

« Un jour peut-être les nègres écriront,
« imprimeront à leur tour, ou l'impartialité
« guidera la plume de quelque blanc : les faits
« récens sont le domaine de l'adulation et de
« la satyre. Tandis que des gens peignent
« Toussaint, sans restriction, sous des cou-
« leurs odieuses, par un autre excès, Whit-
« church, dans son poëme d'*Hispaniola*, en
« fait un héros. Quoique Toussaint soit mort,
« la postérité qui rectifie, casse ou confirme
« les jugemens des contemporains, n'est peut-
« être pas encore arrivée pour lui. »

En attendant qu'elle arrive, témoins oculaires, et victimes déplorables des forfaits du héros d'Hispaniola, nous nous croyons en droit de prononcer et de dire, que si les François lui eussent rendu la justice qu'il méritoit, il devoit être enchaîné vivant à un poteau, exposé dans une voierie, pour que les corbeaux et les vautours, chargés de la vengeance des colons, vinssent dévorer chaque jour, non pas le cœur, car il n'en eut jamais, mais

le foie renaissant de ce nouveau Prométhée.

Plusieurs François sont dans la fausse persuasion que Toussaint étoit conduit, et agissoit par les conseils des blancs; cette erreur est d'autant plus difficile à détruire, qu'on ne se figure pas aisément qu'un nègre, qui n'avoit reçu qu'une très-mince éducation (car à peine il savoit lire et écrire), et qui devoit tout à la nature, fût assez versé dans la politique, et eût une connoissance suffisante du caractère des blancs, des mulâtres et des nègres, pour s'être servi avantageusement de tous pour les tromper et les détruire successivement les uns par les autres, pour avoir paru servir plusieurs gourvenemens, et les avoir tous joués. Cet homme, extraordinaire dans cette caste, commença par trahir son parti, et prit du service chez les Espagnols pour combattre la république françoise, et s'opposer à la liberté des nègres, ses frères. Dans la suite il a bien prouvé qu'il n'avoit jamais eu pour but leur bonheur, mais seulement sa propre élévation.

Les Espagnols le firent général, ainsi que deux autres nègres nommés Jean-François, et Biassou. Ce furent ces trois généraux, avec une armée d'environ trois à quatre mille nè-

gres, qui vinrent attaquer les Gonaives, la Petite Rivière, et les Vérettes; ils se firent précéder d'une proclamation, par laquelle ils disoient venir avec la torche et le poignard, pour forcer les colons à se ranger sous les drapeaux de Sa Majesté catholique le roi d'Espagne; que si l'on se rendoit volontairement, on pouvoit compter sur une protection puissante, sans cela tout seroit mis à feu et à sang. Cette proclamation étoit signée, Toussaint Louverture, généralissime des armées de Sa Majesté catholique.

Le peu de forces qui se trouvoient alors dans ces trois paroisses, obligea de recevoir la loi de ces brigands; et l'armée de Biassou, composée d'environ quinze cents nègres, fit son entrée triomphale à la Petite Rivière. Ce spectacle, dont plusieurs de nous furent témoins, étoit aussi ridicule qu'affligeant; presque tous ces nègres étoient couverts de haillons, aux lambeaux desquels étoient attachées des croix de S. Louis, déplorables dépouilles des blancs qui avoient été les victimes de leur férocité dans la partie du nord; ils avoient jusqu'à des cordons bleus, et affichoient l'aristocratie la plus prononcée, faisant tout au nom du roi d'Espagne, et dévouant à la mort tous ceux,

blancs ou noirs, qui auroient osé même prononcer le nom de république. Cet état de choses ne fut pas de longue durée, Toussaint ayant entendu parler du rapprochement de la république françoise avec l'Espagne; ayant sans doute déjà prémédité le projet audacieux de s'emparer de S. Domingue, et d'en devenir le chef, sut fasciner les yeux de la république, en faisant égorger toutes les garnisons blanches espagnoles qui se trouvoient sur le territoire conquis, et s'empara de tous les postes au nom de la France à laquelle il paroissoit vouloir les offrir, en expiation des hostilités qu'il avoit commises contre elle. Ce trait, d'une politique raffinée, ne manqua pas son effet; la république investit Toussaint du titre pompeux de général en chef de l'armée de S. Domingue, et ne vit plus en lui qu'un moyen puissant d'avoir dans les nègres, qui étoient à sa dévotion, une force redoutable à opposer aux Anglois qui, s'étant déjà emparés d'une partie de l'île, menaçoient d'envahir le reste. Toussaint, revêtu de ce caractère, qui favorisoit singulièremen ses projets, ne s'occupa plus que de chasser les Anglois des cantons qu'ils avoient conquis. Après avoir fait pendant près de trois ans des tentatives infruc-

tueuses contre eux, dans lesquelles il perdoit considérablement de nègres; désespérant d'en venir à ses fins, par la voie de la force, il se décida à employer la ruse. Il proposa aux Anglois d'évacuer l'île, aux conditions qu'il feroit un traité de commerce exclusif avec eux, qu'il déclareroit alors l'indépendance de la colonie, qu'il leur laisseroit la possession du Môle S. Nicolas, la plus forte place de S. Domingue. Les Anglois, qui n'avoient eu d'autre but, en venant à S. Domingue, que la perte de cette trop belle colonie, ou en la faisant détruire par la guerre, ou en la portant à se détacher de la métropole, acceptèrent avec d'autant plus de plaisir les propositions de Toussaint, que la conservation des cantons qu'ils avoient conquis, leur coûtoit des sommes énormes, et que leur but principal étoit rempli, si l'indépendance étoit déclarée. Ils traitèrent donc avec Toussaint, et c'est la raison pour laquelle les Anglois ne voulurent pas remettre ce qu'ils possédoient de la colonie, au général Hédouville, qui étoit alors au Cap. Il paroît que le général anglois, qui conclut le traité avec Toussaint, avoit carte blanche de la part de son gouvernement, et qu'il prit sur lui de faire l'évacuation;

la preuve en est, qu'il est arrivé des troupes de l'Angleterre, au Môle S. Nicolas, peu après cette évacuation, et pendant qu'on la faisoit. Cette opération n'a donc point été ordonnée par la métropole, ni forcée par les armes des nègres, puisque Toussaint qui, peu de temps avant, avoit fait attaquer les Anglois, presque dans tous leurs postes, en même temps, avoit été repoussé partout avec grande perte des siens. Toussaint ne fut pas plus de bonne foi avec les Anglois, qu'il ne l'avoit été avec les Espagnols, et qu'il ne le sera par la suite avec les François; les Anglois voulurent, d'après un article du traité, s'emparer de la ville du Môle, et Toussaint les reçut à coups de canons. Il ne resta plus à Toussaint qu'à s'occuper de tromper la république françoise; et certes, il étoit trop fin politique pour en faire part aux blancs de S. Domingue; il répétoit souvent, que si son bras gauche pouvoit se douter de ce que peut faire son bras droit, il le feroit couper. Ce n'est pas qu'il ne consultât certains blancs quelquefois, non pour suivre leurs avis, dont il devoit naturellement se défier, mais pour connoître l'opinion publique, et la faire tourner à son profit. Il parloit presque toujours

par proverbes, comme Sancho Pancha, avec lequel il avoit d'ailleurs beaucoup de rapport. Il prétendoit qu'un nègre, qui confioit son secret à un blanc, donnoit du beurre à garder à un chat. Il lui arrivoit quelquefois de parler de lui-même, comme d'un homme extraordinaire; il se comparoit modestement au premier consul Bonaparte, et il n'hésitoit pas à se placer au-dessus de ce grand homme, par la raison, disoit-il, des avantages que la naissance et l'éducation avoient donnés sur lui au premier consul.

Beaucoup de François sont encore dans la fausse persuasion que l'on eût sauvé S. Domingue, en en laissant le commandement à Toussaint. C'est une grande erreur, la perte de cette colonie pour la France étoit évidente depuis plusieurs années; et si la métropole ne s'est pas aperçu que Toussaint s'étoit emparé de ce bel empire, c'est qu'elle a été constamment trompée par les délégués dans lesquels elle avoit placé sa confiance, dont les uns de bonne foi, mais n'ayant point les connoissances locales, ont été dupes de leur zèle patriotique; et les autres, bien instruits, ont sacrifié à leur intérêt particulier, ou à leur opinion, l'intérêt de la France. Nous avons

connu tous les blancs qui ont approché Toussaint; pas un n'étoit capable de lui donner des leçons; en fait de politique, il les laissoit bien loin derrière lui. Depuis notre retour en France, nous entendons continuellement raisonner, ou plutôt déraisonner sur S. Domingue; et ceux qui tranchent, avec le ton le plus décisif, ou n'y sont jamais allés, ou n'y ont resté que quelques mois, et dans un temps de guerre où l'on ne pouvoit plus juger de rien, ils ne peuvent donc avoir aucune idée, ni de ce qu'étoit S. Domingue, ni de ce qu'il peut être. Il est constant que Toussaint ne vouloit de blancs que dans les villes, et tous les massacres des infortunés colons, qui se sont faits en différens quartiers, n'étoient exécutés que par ses ordres, et ce monstre, par une politique raffinée, les mettoit sur le compte de ceux des généraux nègres qui l'offusquoient, afin d'avoir un prétexte pour s'en défaire; ainsi, après le massacre des blancs du Limbé, que l'on sait avoir été fait par ses ordres, il fit mitrailler le général Moyse, son neveu, qui paroissoit tenir pour la république françoise, et qui prenoit trop d'ascendant sur les nègres de la partie du Nord. Par ce moyen, Toussaint se défaisoit d'un concurrent qu'il

craignoit, et trompoit le reste des blancs, dont il paroissoit, par cette mesure, vouloir la conservation Quel raffinement de politique et de scélératesse ! Quelques François ont porté la calomnie contre les colons de S. Domingue, jusqu'à dire qu'ils étoient de connivence avec Toussaint, pour ne pas recevoir les François de la métropole. L'atrocité et la fausseté de cette calomnie ne sont-elles pas démontrées par l'ordre que donna Toussaint, lors de l'arrivée de l'armée françoise, de massacrer tous les blancs sans exception; ordre qui n'a été que trop bien exécuté dans plusieurs quartiers. Christophe, qui commandoit au Cap, fut le seul des généraux nègres, rebelles à la France, qui n'exécuta pas cet ordre. Le général Laplume en fit autant dans le sud de l'île, avec la différence que ce dernier resta toujours fidèle à la métropole. La couleur blanche n'étoit pas la seule dévouée à l'extermination par Toussaint; il craignoit les hommes de couleur, qui, dans le fait, étoient pour les nègres des ennemis plus redoutables que les blancs, par la plus grande connoissance qu'ils avoient de leur caractère, de leurs habitudes, de leurs retraites; sobres comme eux, capables de supporter les fatigues les plus

fortes, de les suivre dans les montagnes les moins accessibles, en général plus braves et plus instruits qu'eux. Toussaint, qui connoissoit tout cela parfaitement, leur avoit déclaré une guerre à mort; il en fit fusiller ou noyer plus de six mille dans la partie du sud et de l'ouest; et par une suite de raffinement de sa politique, il prenoit pour prétexte, que ces hommes de couleur avoient formé une conjuration contre les blancs; par cette fausse inculpation, il se défaisoit de ses ennemis, et rassuroit les blancs qu'il avoit intérêt de tromper et de garder encore pendant quelque temps, et en même temps les aliénoit contre les hommes de couleur dont il redoutoit toujours la réunion sincère avec eux. En cela, je crois qu'il voyoit très-bien, car il n'y a pas de doute que si les blancs et les hommes de couleur eussent été réunis de bonne foi, au commencement de la révolution, on eût maintenu les nègres dans l'ordre, malgré la manière brusque et impolitique avec laquelle le commissaire Sonthonax leur donna une liberté dont ils étoient incapables de jouir, à laquelle même la majeure partie des nègres ne crut pas, puisqu'ils se refusèrent à acheter des billets de liberté, que ce commissaire avoit

fait imprimer, et qu'il ne leur vendoit que deux gourdains, qui ne font de notre monnoie de France que cinquante-deux sols. Ce prix, quoique très-modique, si chaque nègre eût acheté un billet, eût rapporté à Sonthonax au moins deux millions : la spéculation étoit bonne; mais il ne vendit pas pour cinquante louis de ces billets. Tous les vieux nègres ne virent dans cette liberté, donnée par l'esprit de parti, qu'un avenir affreux. Il y a du train en France, disoient-ils, quand ce train sera passé, on viendra nous ôter cette liberté à coups de fusil. Et supposé qu'elle existe long-temps, que deviendrons-nous, quand nous serons hors d'état de travailler? qui aura pitié de nous, qui nous secourra dans notre vieillesse, dans nos infirmités? de qui pourrons-nous exciter la commisération? Hélas! ils n'ont que trop bien prévu; on a vu, pour la première fois, des nègres mendier sur les grands chemins de S. Domingue; Sonthonax et Toussaint peuvent donc, avec raison, être réputés les deux auteurs principaux des malheurs de S. Domingue; parmi les causes secondaires qui se sont réunies, la plus étrange sans doute, a été l'opinion du commerce, dont les intérêts paroissoient devoir

s'identifier avec ceux des colons. Il s'est montré en faveur du décret impolitique et dangereux de la liberté des nègres. Seroit-il que dupe de sa fausse pitié, il n'auroit pas connu suffisamment le caractère du nègre, et qu'il se seroit persuadé, qu'étant libres, et ayant une portion dans les revenus, les nouveaux affranchis en feroient davantage? Je veux bien croire que quelques négocians aient pensé ainsi. Mais quelques-uns ont vu, dans cet ordre nouveau, un moyen plus rapide de parvenir à la fortune, en achetant les denrées coloniales des mains des nouveaux colons noirs qui n'en connoîtroient pas la valeur. Que nous importe, ont-ils dit, d'acheter les denrées des noirs ou des blancs (cela n'étoit pas indifférent pour eux sous tous les rapports)? Hélas! ils sont réduits, ces mêmes négocians, à mêler leurs larmes avec celles des colons blancs, et à gémir sur une erreur, qui leur a porté un coup mortel. Nos maux sont-ils donc sans remède? Non. L'être bienfaisant qui a mis fin aux horreurs de la révolution en France, daignera jeter un regard de pitié sur les restes infortunés des colons de S. Domingue, il leur rendra des propriétés dont on les a dépouillés par un système erroné, sans

qu'il en soit, ni qu'il puisse en résulter aucun avantage pour l'humanité. Il mettra par là le comble à sa gloire, et nous nous écrierons tous, le cœur plein d'amour et de reconnoissance : *Deus nobis hœc otia fecit* (Napoléon Bonaparte).

Ayons confiance dans sa sagesse pour les moyens qu'il emploiera pour la restauration de la plus belle colonie du monde ; qu'il daigne ne pas rejeter des colons, quoique vieux, dont les connoissances locales sont encore précieuses. De notre côté, ne manquons pas d'adopter, dans les nouvelles plantations, quelques espèces de cannes à sucre de Bourbon et d'Otahiti, dont l'avantage ne peut plus être révoqué en doute. Servons-nous de la charrue dans les terres qui la comporteront, car elle ne convient pas partout. Employons des bœufs au lieu de mulets, dans toutes les sucreries où il y aura des moulins à eau; et qu'il n'y ait, dans les habitations où il n'y en a point, que le nombre nécessaire de mulets pour tourner le moulin à bêtes. Un de nous, fermier de l'habitation Pois-la-Général, à l'Arcahaye, a prouvé, par l'expérience, que l'on pouvoit faire six cent milliers de sucre avec cinquante bœufs, qui

coûtent les deux tiers de moins, que cent cinquante mulets qu'il faut et plus, pour exploiter cette même quantité de sucre. Il est encore d'une grande considération, que c'est une mise dehors à faire une fois seulement ; car, quand les bœufs sont vieux, on les échange à la boucherie pour de jeunes taureaux, qui, trois mois après, peuvent être mis au cabrouet. Les bœufs ne sont pas non plus sujets comme les mulets aux maladies épizootiques; telle que la morve, qui enlève quelquefois, en peu de temps, la moitié du troupeau. Il seroit peut-être très-avantageux d'introduire dans nos colonies le bison de l'Afrique, il n'y a pas de doute qu'il ne remplaçât avec beaucoup davantage le bœuf d'Europe dont nous nous servons, il supportera plus facilement les ardeurs du soleil.

Pourquoi n'aurions-nous pas aussi des chameaux, dont un seul, avec un appareil convenable, transporteroit plus de cannes au moulin, que quatre cabrouets attelés de quatre bœufs. Nous savons que cet animal intéressant peut se reproduire à S. Domingue, en ayant vu au Port-au-Prince un jeune qui étoit né sur une habitation du Cul-de-Sac. Le bufle pourroit aussi réussir dans notre climat, dont

la température n'est pas éloignée de celle de son pays.

Que le Code noir, perfectionné s'il en est besoin, soit mis rigoureusement à exécution; que le nègre soit maintenu dans le devoir et le respect qu'il doit au blanc; que le blanc n'oublie jamais ce que doit l'homme à l'homme malheureux, que sa condition a mis sous son autorité; qu'il se garde d'en abuser, son cœur y gagnera, et ses intérêts n'en souffriront pas. Et s'il se trouve un colon, qui, étouffant les cris de la nature, et sourd à la voix de sa conscience, outre-passe par caprice le droit de châtiment que lui donne les lois du Code noir, sur ses esclaves, qu'il soit déclaré incapable de régir son habitation; qu'on lui nomme un substitut dont la moralité sera bien connue, et qu'il soit embarqué pour la France. Qu'il disparoisse d'un pays, où lui et quelques-uns de ses semblables, heureusement en plus petit nombre que l'on ne pense, ont attiré, par leur conduite infâme, les calomnies qui ont rejailli sur la généralité des colons, et qui ont contribué à la perte de ce beau pays. Qu'il y ait dans chaque paroisse un inspecteur des cultures, qui tous les trois mois fera sa visite sur les habitations, et s'assurera par lui-même

s'il y a la quantité nécessaire de vivres plantés, relativement au nombre des nègres qui la cultivent. Qu'en outre de ces inspecteurs particuliers, il y ait un inspecteur général dans chaque arrondissement, qui fera sa visite tous les ans. Qu'il y ait dans chaque quartier un médecin chargé de visiter les hôpitaux des habitations, pour voir si les pharmacies sont pourvues des remèdes nécessaires, et si les drogues sont de bonne qualité. Ce sera par tous les moyens que nous venons d'indiquer, et beaucoup d'autres, qui doivent émaner de la sagesse du gouvernement, que nous pouvons espérer de voir cicatriser les plaies meurtrières que les François ingrats ont faites au sein de leur mère nourricière, l'Amérique.

La conquête de S. Domingue ne sera point aussi difficile qu'on se le persuade en France; le nombre des nègres guerriers, déjà considérablement diminué, s'affoiblit encore tous les jours dans la lutte continuelle qui existe entre les mulâtres du Sud, et les nègres du Nord. Les cultivateurs n'ont jamais réellement cessé d'être esclaves, les femmes, les enfans, et tous les nègres hors d'état de porter les armes, ou qui ne le veulent pas, car nous savons qu'il en existe quelques-uns, sont obli-

gés de sacrifier à l'ambition de leurs chefs, le produit, à la vérité, très-médiocre, du travail auquel on les force, sur les habitations même dont ils étoient esclaves. Cette contrainte que les frais de la guerre nécessite, est heureuse sous deux rapports; en empêchant la désorganisation totale des habitations, elle en facilitera beaucoup la restauration; sous un autre rapport, en forçant les nègres au travail, elle les garantit de mourir de faim, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'ils jouissoient d'une liberté absolue. Les François sont dans la fausse persuasion que tous les nègres sont dispersés et errans dans les bois et dans les montagnes; si cela étoit ainsi, S. Domingue seroit perdu sans ressource, toutes les habitations étant affermées, et le produit devant en revenir au gouvernement, ou aux chefs quelconque. Pour mettre le fermier à même de payer, il étoit nécessaire de contraindre les nègres à rester sur la ferme; il a fallu, pour cela, employer des voies de rigueur, dont nous avons déjà parlé à l'article du nègre Dessalines, inspecteur des cultures à l'Artibonite, et de Lefranc, mulâtre, inspecteur à S. Louis; l'un et l'autre ont fait fusiller ou mourir, sous les

verges, plusieurs conducteurs et cultivateurs, tout en leur disant vous êtes libres, mais il faut travailler pour nous. Une autre erreur encore très-accréditée en France, c'est qu'il ne faudra pas laisser à S. Domingue un seul ancien nègre, de peur, dit-on, qu'il ne donne de mauvais conseils aux nègres nouveaux dont il faudra repeupler la colonie. Mais avant la révolution, n'y a-t-il pas eu des négrophiles qui ont donné aux nègres le conseil de se soustraire au joug de leurs maîtres? Tous les esclaves n'ont-ils pas naturellement, et sans qu'on leur conseille, le désir de s'affranchir? Qui donc les empêchoit de l'exécuter? Il falloit des armes, et il y avoit peine de mort contre un blanc qui leur en auroit fourni; il falloit un point de ralliement presque impossible par la surveillance des blancs. D'après cela, une insurrection générale, telle que l'avoit prédite l'abbé Raynal, étoit moralement impossible. Sonthonax n'auroit jamais réussi à désorganiser la colonie, même en prononçant l'affranchissement général des nègres, et en leur disant que l'insurrection étoit le plus saint des devoirs, si la république françoise n'eût fait la faute irréparable, d'avoir envoyé à S. Do-

mingue cent mille fusils pour armer les noirs de Toussaint ; et si chaque parti, c'est-à-dire, les blancs contre les mulâtres, les mulâtres contre les blancs, les royalistes contre les républicains, et les républicains contre les royalistes n'eussent tous armés des nègres. Il étoit aisé de prévoir ce que feroient tous ces nègres armés, après avoir servi pendant quelque temps les partis différens.

Nous nous flattons que le lecteur nous pardonnera la digression que nous venons de faire relativement à la restauration de S. Domingue ; ne fut-ce qu'une illusion, elle est chère à nos cœurs, le bonheur que l'on rêve n'est pas tout-à-fait une chimère. Au reste, cette digression est bien moins étrangère au sujet que nous traitons, que ne le sont les crimes prétendus des colons, pour prouver la littérature des nègres.

Nous nous sommes oubliés un instant, déjà nous entendons l'évêque Grégoire nous faire le reproche de passer trop légèrement sur le chapitre des qualités morales des héros de son roman. Enfin nous y voilà.

Après Toussaint, celui qui a joué le second rôle, sur le théâtre révolutionnaire de S. Domingue, est le mulâtre Rigaud ; comme nous

étions dans un quartier très-éloigné de celui où il avoit établi la petite souveraineté que lui enleva Toussaint, nous ne parlerons de ce mulâtre que d'après M. o'Schiell. (1).

« Dans la province du Sud, dit cet auteur, « les mulâtres dominent en souverains, ils « sont intéressés à faire travailler les nègres, « puisqu'eux seuls, à peu d'exception près, « y prélèvent tous les revenus et les parta- « gent entr'eux; ils n'ont pu encore assujétir « les nègres à un travail suivi, malgré toutes « les mesures de rigueur et de barbarie qu'ils « ont employées. Il est de notoriété publique « qu'un nommé Lefranc, mulâtre de S. Louis, « établi inspecteur des travaux, faisant sa « tournée sur les habitations situées dans la « plaine du Fond, accompagné de ses algua- « sils, s'est trouvé forcé de mener lui-même, « aidé de ses records, les nègres au travail, « à grands coups de baton et de plat de sabre, « et que plusieurs ont péri sur la place, par « la violence de ses traitemens. Ces inspec- « tions, accompagnées d'exécutions, ayant « indisposé et irrité les nègres, Rigaud,

---

(1) *Réflexions sur la liberté des nègres*, dans les colonies françoises; par *B. o'Schiell*, pag. 79.

« l'homme tigre, et le bourreau de toute
« cette dépendance, s'est vu forcé de les sup-
« primer, et d'aller cajoler lui-même les nè-
« gres, dans la crainte qu'ils ne se révoltassent
« contre l'autorité sanguinaire que tous les
« siens exerçoient dans ces contrées dévas-
« tées et malheureuses. Les derniers dé-
« sastres qui y ont eu lieu, à l'arrivée des
« délégués des commissaires, le Borgne et
« Rey, et de Desfourneaux, dans lesquels
« quatre cents blancs françois ont été mas-
« sacrés, les uns chez eux, les autres dans
« les rues et dans les places publiques, avec
« cette joie et cette férocité brutale, que des
« animaux carnassiers mettent à déchiqueter
« leur proie, à s'abreuver de leur sang. Ces
« affreux désastres provinrent uniquement,
« de ce que les délégués avoient voulu éta-
« blir les lois de la république, et contraindre
« les nègres au travail, et de ce que les mu-
« lâtres, surtout leur chef Rigaud, ont été
« choqués et irrités de voir une autorité su-
« périeure à la leur. »

Il nous est tombé dans les mains une lettre adressée aux citoyens Rigaud et Bauvais, qui peut donner une idée de la souveraineté que s'étoient arrogés les mulâtres dans la partie

du sud. Cette lettre, écrite par les commissaires délégués par la Convention nationale, aux îles du Vent, est conçue en ces termes :

Basse-Terre, Guadeloupe, le 7 prairial an 3 de la république.

Aux citoyens Rigaud et Bauvais, commandans militaires dans les provinces de l'ouest et du sud de S. Domingue.

C'est avec une surprise extrême que nous avons appris que vous avez mis en réquisition la corvette le *Scipion*, c'est un droit que nous ne connoissions pas encore au militaire, dans le gouvernement républicain.

Vous voudrez bien, sitôt la présente reçue, la renvoyer avec sa cargaison aux îles du Vent, où l'égalité règne et la république triomphe, où la mulâtricomanie est éteinte, où la véritable liberté règne, où les seules vertus et le travail y sont récompensés, et le crime et la paresse punis.

Ce n'est pas assez de battre l'ennemi, il faut encore rétablir l'ordre et faire aimer le travail, c'est ce que nous n'avons pas vu par les dépêches que nous avons reçues par la Cornélie. Il faut avoir des vertus pour pou-

voir en inspirer ; il faut avoir la confiance des hommes que l'on commande, et être irréprochables. Les rapports du citoyen Kenel nous ont sensiblement affligés, et votre système ne peut que rendre les maux de S. Domingue irréparables. C'est l'amour des vertus et du travail qu'il faut prêcher aux nègres. Quant aux hommes de couleur, ci-devant libres, ils ne seront jamais susceptibles ni de l'un ni de l'autre; leur despotisme à S.-Domingue s'est acquis par des crimes, ne redoutez-vous pas qu'il soit détruit par des crimes? pouvez-vous leur inspirer de la confiance, vous, leurs chefs, qui en 1792, avez livré ceux qui avoient soutenu vos droits pour être jetés sur une côte abandonnée, après vous avoir soustraits au fer assassin de vos ennemis. Ce crime encore ignoré en France, recevra un jour une juste punition : un jour viendra où la France ouvrira les yeux sur tant d'atrocités, où elle vengera tant de crimes et d'innocentes victimes.

Signé, LEBAS et VICTOR HUGUES.

Il paroît que, malgré toutes les dépositions qui ont été faites en différens temps, contre Rigaud, la république françoise étoit aussi

aveugle sur son compte que sur celui de Toussaint; ce qui viendroit à l'appui de cette assertion, c'est que le général Hédouville, agent particulier du directoire exécutif, dans lequel nous n'avons connu que des intentions bien pures de faire le bien à S. Domingue, mais qui par les menées de Toussaint, n'en a eu ni le temps ni les moyens, avoit envoyé à ce mulâtre le brevet de commandant général de la partie du Sud (1), qu'il s'étoit arrogé d'avance, et où il régnoit en despote; de cinq malheureux jeunes gens qui furent chargés de lui porter les intentions du général Hédouville, quatre furent assassinés par les ordres de Toussaint, à la ravine sèche, à une lieue de S. Marc : le lendemain on vit leurs bourreaux vêtus de leurs habits, et cherchant à vendre leurs armes et leurs bijoux. Un seul de ces jeunes gens, échappé par miracle à cent nègres qui les attaquèrent dans un chemin creux, nous a rapporté avec quel sang-

---

(1) Ce brevet ne pouvoit pas manquer d'être une pomme de discorde entre Toussaint et Rigaud; aussi il en résulta une guerre sanglante dans laquelle ont péri au moins quatre-vingt mille nègres ou mulâtres, ce qui facilitera beaucoup la conquête de S. Domingue.

froid un de ses camarades, nommé Cyprès, avoit mangé un papier dont il étoit porteur, pour qu'il ne tombât pas entre les mains des nègres, et avoit ensuite vendu sa vie très-chèrement ; ses compagnons ne montrèrent pas moins de bravoure, mais ils succombèrent au nombre des assassins.

Rigaud pouvoit être (sous un rapport seulement) comparé à Domitien ; son visage devenoit riant dans l'instant où sa haine contre les blancs se concentroit autour de son cœur, ce moment étoit celui où il ordonnoit leur meurtre ; il avoit pour lors l'air serein et satisfait d'un homme vertueux qui vient de trouver l'occasion de faire une bonne action. Tel étoit, nous a-t-on dit, le caractère de sa figure, lorsqu'il fit fusiller plusieurs blancs négocians ou colons, qu'il trouva dans la ville de Léogane, lorsqu'il s'en empara ; du nombre de ceux qu'il fit sacrifier à sa haine, étoit le curé de Léogane, qui reçut le coup funeste en chantant les louanges de l'Eternel, et en le priant de pardonner à ses bourreaux.

Rigaud avoit pris en France l'état d'orfèvre, il avoit dit-on, de l'esprit, et avoit profité de l'éducation soignée que son père lui avoit fait donner ; mais les hommes, pour être éclai-

rés, en sont-ils meilleurs ? Cette question souvent agitée vient enfin d'être résolue dans la révolution. Rigaud est d'une figure agréable et douce (ah ! Lawater, te voilà en défaut) ; il portoit la dissimulation au point de donner un déjeûner ou un dîner splendide, à de malheureuses victimes qu'il avoit l'intention de faire sacrifier après, et pour cet effet, il proposoit une promenade dans son jardin ou ailleurs, et là se trouvoient les sicaires exécuteurs de sa férocité ; et il faisoit succéder en un instant toute l'horreur d'un supplice inattendu, à l'espoir qu'il avoit fait naître d'y échapper. Quel raffinement de barbarie !

Rigaud avoit déclaré une guerre à mort à tous les colons qui se trouvoient dans les dépendances occupées par les Anglois. Il avoit armé des barges dont les capitaines avoient l'ordre, lorsqu'ils prendroient des bâtimens où ils se trouveroient des blancs, de massacrer tous les mâles, jusqu'aux enfans, et d'abandonner les femmes sur des barques, à la merci des flots.

C'est un fait que nous tenons de sept Américaines de S. Domingue, qui ont elles-mêmes été victimes de cette ordre barbare. Après

avoir été témoins du massacre de leurs maris, de leurs enfans et de leurs gérans, on les a dépouillées et on les a exposées dans cet état à la merci des flots, dans une barque si frêle, que la moindre vague pouvoit les engloutir; mais leur heure n'étoit pas sans doute venue, un vaisseau anglo-américain passa par hasard dans les parages où elles se trouvoient, et les recueillit à son bord; après les avoir vêtues comme il le put, il les conduisit à l'île de Cuba, à Baracou, où deux de ces malheureuses moururent en peu de jours des suites de cet événement. Cinq existent encore et peuvent attester le fait.

S'il arrivoit à Rigaud de ne pas faire de suite massacrer les blancs, que ses troupes avoient faits prisonniers, ce n'étoit que par un raffinement de barbarie, et pour les condamner à un supplice mille fois pire que la mort. Il les faisoit enchaîner deux à deux, les envoyoit aux travaux publics, et les obligeoit de porter des pierres dont le poids excédoit leurs forces, et quand ils paroissoient fléchir sous ce fardeau, il les faisoit fouetter par des nègres. C'est ainsi qu'il traita un capitaine blanc, nommé Sébire, qui trouva le moyen d'en instruire son régiment. Nous

tenons ce fait de ses camarades, et malheureusement il y avoit avec lui beaucoup d'autres blancs, même des femmes traitées de la même manière.

Ce qui prouve bien que les François étoient absolument dans l'erreur sur la conduite de Rigaud, c'est que l'armée françoise, qui est venue à S. Domingue, en 1802, le ramena dans cette île, au grand étonnement de tous les blancs. Mais on ne fut pas long-temps à être détrompé à son égard. Il fut envoyé dans la partie du Sud, où bientôt ses vues ambitieuses se manifestèrent; une lettre maladroite, qu'il écrivit au général noir *Laplume*, ne laissoit point de doute qu'il ne cherchât à reprendre l'ascendant qu'il avoit eu sur les nègres de cette partie là, et à y rétablir son empire; mais il fut pris et renvoyé en France.

Lors de l'arrivée de ce monstre à S. Domingue, il passa au Port-au-Prince pour se rendre dans le sud de l'île; on lui donna un billet de logement, avec lequel il se présenta chez un blanc, qui à son aspect recula d'effroi. Que me voulez-vous? lui dit ce blanc. — Je viens loger chez vous, et voilà mon billet. — Vous n'y logerez pas, dit le propriétaire de la maison. — J'y logerai malgré vous, lui

répartit Rigaud. -- Eh bien, puisque vous pouvez m'y forcer, donnez-moi le temps de trouver un logement pour moi, je craindrois, en logeant sous le même toît que vous, d'être assassiné pendant la nuit.

S'il falloit ajouter un dernier coup de pinceau, au tableau de Rigaud, nous pourrions indiquer un homme respectable qui est en France, auquel on peut s'adresser; outré de la barbarie de ce petit despote, ce courageux citoyen tenta de purger la terre de ce monstre, il lui tira un coup de pistolet et le manqua; il eut heureusement le temps de se soustraire à sa vengeance.

CHAPITRE V.

Continuation du même sujet

Comme l'évêque Grégoire pouvoit faire des volumes sur les qualités morales des nègres et des mulâtres, après avoir déjà parlé très au long, dans son chapitre quatrième, de leur amour pour le travail, de leur courage, de leur bravoure, de leur tendresse paternelle et filiale, de leur générosité, etc., il passe au cinquième chapitre, et lui donne pour titre *Continuation du même sujet.* Comme nous ne sommes pas toujours en contradiction avec ce prélat, pour lui donner une preuve de notre impartialité et de notre justice, en reconnoissant le mérite partout où il se trouve, sans égard à la couleur des individus, nous allons augmenter son chapitre d'une anecdote qui prouvera aux négrophiles que les esclaves ne haïssent pas toujours leurs maîtres ; c'est à un de nous que le fait est arrivé, lui-même en sera l'historien.

Le général noir Christophe, qui commandoit au Cap, lors de l'arrivée de l'armée fran-

toise, en 1802, avoit reçu du général Toussaint, ainsi que tous les autres chefs noirs, l'ordre exprès de faire tuer tous les blancs, et de mettre le feu à la ville; ce général promit aux blancs qu'il ne mettroit point cet ordre à exécution (1), et qu'il ne leur arriveroit rien tant qu'il commanderoit au Cap. Mais il les avertit qu'il feroit mettre le feu à la ville, aussitôt que l'escadre françoise paroîtroit vouloir entrer dans le port; qu'alors il ne pouvoit plus répondre de ce qui pourroit leur arriver, qu'ils eussent à sortir de la ville et à se cacher pendant la crise. Peu d'heures après, un vaisseau de l'escadre, s'étant approché du Fort Picolet, mille voix semblèrent partir ensemble : le feu ! le feu ! Ce ne fut que dans ce moment plein d'horreur, que j'aperçus toute la profondeur du précipice, sur les bords duquel se trouvoient tous les malheureux blancs, et dans lequel ils pouvoient être précipités dans un instant. Pouvions-nous conter sur la foi du général Christophe, qui avoit promis qu'il ne mettroit point à exécution l'ordre qu'il avoit reçu du général Toussaint,

(1) Il fit tuer un seul blanc, le frère du général Pajot. Nous en ignorons la cause.

de faire tuer tous les blancs? Je ne sais qu'elle a été la conduite de ce général, depuis l'évacuation, envers les colons qui ont eu l'imprudence de rester dans ce pays infortuné; mais tous ceux qui étoient au Cap, à l'époque de l'arrivée de l'armée françoise, lui doivent la vie.

Je reviens à cet instant de crise dont le danger devenoit plus pressant, de minute en minute; le tocsin de la mort sonnoit de toutes parts. Quel parti prendre, où se cacher? Si les nègres qui étoient sous les ordres de Christophe devoient nous épargner, que n'avions-nous pas à craindre de la part des nègres étrangers, qui, après avoir assouvi leur rage sur les blancs de leurs cantons, ne manqueroient pas de venir aux environs du Cap, chercher de nouvelles victimes : dans cette cruelle conjoncture, voyant la mort presque certaine, je me décidai à monter sur ma petite habitation du morne du Cap, me livrer à mes nègres qui m'avoient toujours témoigné de l'attachement, dans l'alternative de me sauver par eux, ou d'être leur victime, s'ils n'étoient pas de bonne foi. Un négociant du Port-au-Prince, M. Morin, me demanda de me suivre, et de courir la même chance. Nous prîmes

donc ensemble la route de mon habitation; en arrivant on nous cria : qui vive! ce qui nous étonna un peu; mais comme notre parti étoit pris, nous avançâmes, je reconnus pour lors deux de mes nègres, armés chacun d'un fusil : je leur demandai pourquoi ils étoient en armes, ils me répondirent que c'étoit pour se garder, et empêcher qu'on ne mît le feu à leurs cases; ces paroles nous donnèrent un peu d'assurance; je dis à l'un d'eux, que je désirerois parler au conducteur, qui étant arrivé de suite, me dit qu'il m'attendoit, pour savoir quel parti prendre; que l'intention de l'atelier étoit de me rester fidèle; mais qu'ils avoient des risques à courir de la part des autres nègres qui ne pensoient pas comme eux. Il y avoit sur l'habitation une caverne assez profonde, formée par des rochers considérables entassés les uns sur les autres; l'entrée en étoit cachée par un bosquet épais de bambous. Je proposai au conducteur de faire transporter, pendant qu'il faisoit nuit, tous les bagages de l'atelier, dans cette vaste caverne, et de nous y réfugier tous ensemble, pour y passer le moment de crise pendant le débarquement de l'armée françoise, et jusqu'à ce que les nègres révoltés

se fussent éloignés. La majeure partie des nègres qui s'étoit rassemblée pendant que nous délibérions, parut accepter avec plaisir cette proposition, et dans moins de deux heures, nous fûmes tous rendus dans notre caverne. Malgré les marques d'attachement que nous donnèrent les nègres, mon camarade et moi nous étions obsédés par une foule d'idées plus sinistres les unes que les autres, en voyant au-dessous de nous ce superbe et horrible spectacle, de la plus belle et de la plus riche ville des Antilles, dévorée par des tourbillons de flammes qui s'élevoient en forme de trombes, et faisoient entendre un sifflement affreux, capable de déchirer l'ame la plus insensible. Nos réflexions étoient d'autant plus poignantes, qu'elles étoient concentrées, et que nous n'osions pas, au milieu des nègres, nos ennemis naturels, rien énoncer qui pût les choquer; mais, que dis-je, nos ennemis naturels! Cette dénomination ne convient-elle pas plutôt à ceux qui, poussés par le démon de l'envie, ont mis dans leurs mains les poignards et les torches? Tirons le rideau sur cette scène d'horreurs. Nous sortîmes sains et saufs mon camarade et moi, de notre caverne (que j'ai nommée depuis l'antre de salut),

où les nègres ne nous avoient laissé manquer d'aucunes provisions, et nous descendîmes au Cap pour y embrasser nos frères d'Europe, qui nous promirent un avenir plus heureux ; nous en acceptâmes l'augure, sans y croire beaucoup. Mes bons nègres portèrent, au général qui commandoit au Cap, des présens de légumes et de fruits ; entr'autre un régime de bananes qui pesoit près de cent livres (devois-je penser que cette grappe seroit comme celle des Israélites). Le lendemain ils portèrent des légumes et des fruits au marchés du Cap, et enhardirent par cette démarche les autres nègres des mornes à suivre leur exemple, et le marché se rétablit.

Je ne puis m'empêcher de citer ici un trait de bienfaisance de mon atelier à mon égard : je crois devoir le faire, tant par reconnoissance, que pour convaincre le public, que s'il a existé parmi les nègres des scélérats qui se sont portés aux excès les plus condamnables, la vertu n'est cependant point étrangère à cette race d'hommes, que tour-à-tour on a, ou calomnié, ou exalté à l'excès. On doit diviser les nègres en trois classes : les uns on fait le mal par instinct, par une

me l'envoyer, parce qu'ils savoient que j'étois parti sans argent. Peut-être, me dit-il, ne reviendrez-vous plus parmi nous ; acceptez donc ce petit présent, qui vous fera rappeler que nous vous sommes restés fidèles. Les larmes me gagnèrent, et j'appelai le capitaine pour le rendre témoin d'une action qui feroit honneur aux hommes de toutes les classes et de toutes les couleurs. Aussi je frémis d'horreur et d'indignation, quand j'entends dire à quelques François, qui par leur faux système, et leurs opinions exaltées, ont démoralisé cette caste malheureuse, plus à plaindre qu'à blâmer, qu'il faut exterminer jusqu'à l'enfant de six ans pour rétablir la colonie. Ce système me paroît aussi absurde, aussi inhumain, qu'impraticable dans son exécution.

A la fin du chapitre quatrième, de l'ouvrage de M. Grégoire, qui, comme on l'a vu, est la continuation du troisième, sur les qualités morales des nègres et des mulâtres, ce prélat commence à craindre que l'exagération ne nuise un peu à la cause qu'il plaide, et il dit (pag. 127) : « Gardons-nous cependant d'une « exagération insensée, qui, chez les noirs et « les mulâtres, voudroit ne trouver que des « qualités estimables ; mais, nous autres

« blancs, avons-nous le droit d'être leurs dé-
« nonciateurs ? »

Ici, la force de la vérité arrache à l'évêque Grégoire l'aveu que les nègres et les mulâtres pourroient bien ne pas valoir autant qu'il l'a dit ; mais pour ne pas paroître tout-à-fait chanter la palinodie, les blancs, dit-il, ne valent pas mieux ; et d'après cela, ils n'ont pas le droit d'être leurs dénonciateurs. Cette vérité affligeante pour l'humanité entière, n'avoit malheureusement pas besoin de sortir de la bouche d'un prélat pour acquérir la force d'une démonstration. La révolution nous a appris que tous les hommes, noirs, jaunes, blancs, cuivrés, olivâtres, civilisés ou non, savans ou ignorans, agités par les mêmes passions, sont partout aussi méchans les uns que les autres ; mais en convenant de leur égale propension au vice, dans tous les climats, nous ne conviendrons pas de leur aptitude égale pour les sciences et pour les arts, que nous maintenons être les enfans naturels de l'industrie, laquelle a pour mère la nécessité ; et cette mère malheureuse ne dépassa jamais les tropiques.

---

me l'envoyer, parce qu'ils savoient que j'étois parti sans argent. Peut-être, me dit-il, ne reviendrez-vous plus parmi nous ; acceptez donc ce petit présent, qui vous fera rappeler que nous vous sommes restés fidèles. Les larmes me gagnèrent, et j'appelai le capitaine pour le rendre témoin d'une action qui feroit honneur aux hommes de toutes les classes et de toutes les couleurs. Aussi je frémis d'horreur et d'indignation, quand j'entends dire à quelques François, qui par leur faux système, et leurs opinions exaltées, ont démoralisé cette caste malheureuse, plus à plaindre qu'à blâmer, qu'il faut exterminer jusqu'à l'enfant de six ans pour rétablir la colonie. Ce système me paroît aussi absurde, aussi inhumain, qu'impraticable dans son exécution.

A la fin du chapitre quatrième, de l'ouvrage de M. Grégoire, qui, comme on l'a vu, est la continuation du troisième, sur les qualités morales des nègres et des mulâtres, ce prélat commence à craindre que l'exagération ne nuise un peu à la cause qu'il plaide, et il dit (pag. 127) : « Gardons-nous cependant d'une « exagération insensée, qui, chez les noirs et « les mulâtres, voudroit ne trouver que des « qualités estimables ; mais, nous autres

« blancs, avons-nous le droit d'être leurs dé-
« nonciateurs ? »

Ici, la force de la vérité arrache à l'évêque Grégoire l'aveu que les nègres et les mulâtres pourroient bien ne pas valoir autant qu'il l'a dit ; mais pour ne pas paroître tout-à-fait chanter la palinodie, les blancs, dit-il, ne valent pas mieux ; et d'après cela, ils n'ont pas le droit d'être leurs dénonciateurs. Cette vérité affligeante pour l'humanité entière, n'avoit malheureusement pas besoin de sortir de la bouche d'un prélat pour acquérir la force d'une démonstration. La révolution nous a appris que tous les hommes, noirs, jaunes, blancs, cuivrés, olivâtres, civilisés ou non, savans ou ignorans, agités par les mêmes passions, sont partout aussi méchans les uns que les autres ; mais en convenant de leur égale propension au vice, dans tous les climats, nous ne conviendrons pas de leur aptitude égale pour les sciences et pour les arts, que nous maintenons être les enfans naturels de l'industrie, laquelle a pour mère la nécessité ; et cette mère malheureuse ne dépassa jamais les tropiques.

CHAPITRE VI.

Notice biographique du nègre Angelo-Solimann.

Nous voici au chapitre sixième de l'ouvrage de l'évèque Grégoire, et tout ce que nous avons lu jusqu'ici est absolument étranger à la Littérature des nègres; ce prélat auroit-il oublié le sujet de son livre? Nous serions tenté de le croire, si nous ne lisions en tête de chaque page, en très-gros caractères, *de la Littérature des nègres*. Au reste, ce chapitre qui devoit être intitulé comme le précédent, *Continuation du même sujet*, apprendra au lecteur l'histoire très-intéressante du nègre Angelo, qui, s'il n'a pas publié de chefs-d'œuvres de littérature, pouvoit cependant en faire, puisqu'il parloit sept langues, sans compter celle de son pays qui devoit être très-riche. D'après cela, il n'en mérite pas moins, dit l'évêque Grégoire, une des premières places « entre les nègres qui se sont « distingués par un haut degré de culture, « par des connoissances étendues, et plus

« encore par la moralité et l'excellence de
« son caractère. »

Il faut donc que vous sachiez, lecteur impatient, avant d'arriver à la Littérature des nègres, qu'Angelo Solimann étoit fils d'un prince africain, nommé *Magni Famori*; qu'on l'appeloit, quand il étoit petit, *Mmadi-Make*; qu'il avoit une petit sœur dont on ignore le nom; que le papa, *Magni Famori*, régnoit sur une peuplade qui avoit déjà un commencement de civilisation, puisqu'elle adoroit les astres; qu'il y avoit deux familles de blancs qui demeuroient dans le pays (sans doute elles n'y étoient pas depuis assez de temps pour être devenues noires), qu'une guerre éclata inopinément, que la maison du papa fut investie, que le petit *Mmadi-Make*, âgé de sept ans, eut peur, et prit la fuite avec la vitesse d'une flèche, que sa chère mère l'appela à grands cris, en lui disant : où vas-tu, *Mmadi-Make?* qu'il répondit, où Dieu veut (n'auroit-il pas dû répondre, où me conduira mon étoile, puisque leurs divinités étoient les astres). Qu'après un combat sanglant où l'on entendoit le cliquetis des armes et les hurlemens des blessés, le petit Mmadi-Make fut pris, malgré qu'il se fût

caché les yeux avec ses mains ; qu'il fut vendu, que son premier maître l'échangea pour un cheval, que le second maître le vendit à un troisième ; que le troisième, après l'avoir mis dans une maison flottante qui l'étonna beaucoup, et où il essuya une tempête, le conduisit chez lui, que son épouse le reçut avec bonté, lui fit beaucoup de caresses ; que le mari lui donna le nom d'André, et lui ordonna de conduire les chameaux aux pâturages et de les garder. Qu'on ignore de quelle nation étoit cet homme là, ni combien de temps resta chez lui Angelo, qui est mort depuis douze ans, ce qui fait que cette Notice a été rédigée par ses amis, lesquels nous ont appris que ce troisième maître le mit encore dans une maison flottante qui le conduisit à Messine, où il fut vendu à une marquise dont on ne dit pas le nom, mais qui eut pour lui les soins d'une mère ; qu'il tomba dangereusement malade ; que pendant sa maladie il ne voulut pas être baptisé ; qu'il demanda lui-même à l'être dans sa convalescence ; qu'il voulut avoir le nom d'Angelo, à cause d'une négresse qu'il avoit distingué parmi les domestiques de la marquise, qui se nommoit Angélina. Que la marquise, malgré la grande

affection qu'elle avoit pour lui, le céda au prince Lobkowitz; qu'étant au service de ce prince, il devint sauvage et colère; que le vieux maître-d'hôtel du prince, connoissant son bon cœur et ses excellentes dispositions, malgré son étourderie, lui donna un instituteur sous lequel il apprit, dans l'espace de dix-sept jours, à écrire l'allemand (race future, vous ne pourrez le croire)! qu'ensuite il devint guerrier et combattoit auprès de son maître, qu'il l'emporta blessé sur ses épaules hors du champ de bataille; que malgré les grandes obligations que lui avoit ce maître, lorsqu'il mourut, il ne lui donna point la liberté, mais qu'il le légua par son testament au prince Winceslas de Lichtenstein. Qu'il suivit ce dernier maître dans ses voyages à Francfort, lors du couronnement de l'empereur Joseph, comme roi des Romains; qu'il se maria clandestinement à la veuve de Christiani, née Kellermann, Belge d'origine; que le prince ayant appris son mariage, le bannit de sa maison; qu'il raya son nom de son testament. Qu'ensuite il se retira avec son épouse, dans une petite maison; que peu de temps après, le prince François le fit inspecteur de l'éducation de son fils, place

dont il remplissoit ponctuellement les devoirs ; qu'enfin, attaqué d'un coup d'apoplexie, il mourut dans la rue, à l'âge de soixante-quinze ans.

Multis ille bonis flebilis occidit ;
Nulli flebilior qnam tibi.

CHAPITRE VII.

Talens des Nègres pour les arts et métiers. Sociétés politiques organisées par les Nègres.

Dans le chapitre septième, l'évêque Grégoire cherche à prouver, que les nègres joignent aux qualités morales, de grandes connoissances dans les arts mécaniques et libéraux. Il cite « Bosman, Brue, Barbot,
« Holben, James-Lyn, Kiernan, d'Alrymple, Towne, Wadstrom, Falcondridge,
« Wilson, Klarkson, Durand, Stedmann,
« Mungo-Park, Ledyard, Lucas, Honython,
« Hornemann, qui tous connoissoient les noirs
« (et qui tous en étoient marchands), qui
« rendent témoignage à leurs talens indus-
« triels. Et Moreau de S. Méry les croit ca-
« pables de réussir dans les arts mécaniques
« et libéraux. »

Nous pouvons, jusqu'à un certain point, juger de l'aptitude de tous les nègres pour les arts mécaniques et libéraux, par ceux qu'on nous apportoit à S. Domingue de presque

toutes les nations d'Afrique, et que nous étions dans l'usage d'envoyer en France, pour leur faire apprendre un métier quelconque; quelques-uns y réussissoient jusqu'à un certain point, mais jamais aucun n'atteignoit le degré de perfection nécessaire pour pouvoir se passer d'un blanc pour le guider à son retour à S. Domingue, dans quelque métier que ce fût. Nous ignorons la manière dont en Afrique ils tannent et teignent les cuirs; nous n'avons jamais entendu dire qu'ils portassent des souliers dans leur pays; il nous est cependant arrivé plus d'une fois des fils de souverains, ils étoient, comme les autres, nu-pieds; et il y a tant d'avantage à aller ainsi dans les pays chauds, que nous doutons fort de l'assertion des voyageurs, qui disent qu'ils préparent si bien les cuirs. Pourquoi, à S. Domingue, où il existoit des tanneries, n'ont-ils pas manifesté ce talent, ils n'ignorent pas que l'esclave, qui possède un métier même imparfaitement, a beaucoup d'avantages sur les autres, et que son sort en est amélioré. L'évêque Grégoire cite l'indigo qu'ils savent préparer; mais la manière dont ils le font est la preuve du contraire. Ils broyent entre deux pierres les feuilles de l'indigotier, et en font

de petites boulettes qui, avec un peu de matière bleue, contiennent les trois-quarts et plus de fécule des feuilles; c'est avec ses boulettes qu'ils teignent les grosses toiles qu'ils fabriquent, et comme ils ne connoissent point de mordant pour fixer cette couleur bleue, ces toiles se déteignent aussitôt qu'on les lave. Il y a bien loin de cette préparation à celle que les blancs connoissent par la fermentation et le battage, et de l'application solide qu'ils en font sur les étoffes, par la dissolution de l'indigo dans l'acide sulfurique. Leurs beaux tissus, que cite l'évêque Grégoire, consistent dans de petits tapis composés d'une bandelette blanche et l'autre bleue. Ces bandelettes, larges de trois pouces, sont cousues à côté les unes des autres. Quant à leur belle poterie, et aux vases de forme la plus élégante et la plus recherchée, nous prions nos lecteurs d'en prendre connoissance dans les cabinets des curieux, qui sans doute en sont munis, ainsi que des fétiches et des magots en terre, qui donneront une juste idée du goût exquis des nègres dans ce genre. Ce que nous pourrions en dire, seroit trop au-dessous de la vérité.

Segnius irritant animos demissa per aures,

quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ tradit ipse sibi spectator.

Nous regrettons aussi que M. le comte Hamilton n'aient pas insérés dans sa belle collection de vases antiques, ces chefs-d'œuvres du bon goût des Africains, et nous engageons les éditeurs d'un nouvel ouvrage en ce genre de n'en pas négliger la publication.

L'évêque Grégoire vente encore les bijoux exquis en or, argent et acier, et les armes que font les nègres. Il nous semble que cette assertion est détruite par les objets que les capitaines, qui alloient à la traite, portoient en Afrique pour acheter des esclaves. Tout ce qu'il y avoit de rebut en armes, en instrumens aratoires, en mauvais couteaux, en petits miroirs, en verroterie, constituoit la pacotille que l'on portoit en Afrique pour y traiter des nègres; s'ils avoient excellé dans l'orfèvrerie, dans l'horlogerie, dans l'art de fabriquer les armes, auroient-ils acheté ces objets de peu de valeur?

« Un voyageur rapporte qu'à Juida il a
« vu de très-belles cannes d'ivoire, longues
« de deux mètres (six pieds), et d'une seule
« pièce. »

Ne sommes-nous pas fondés à nier la pos-

sibilité du fait ; les dents d'éléphans, quelque longues qu'elles soient, sont courbes, et l'ivoire ne peut se redresser. Nous connoissons parfaitement, pour en avoir vu, les cannes dont parle l'évêque Grégoire ; elles sont faites avec la corne d'un poisson qu'on nomme le narval ; cette corne est droite, quelquefois longue de dix à douze pieds (trois mètres). Cette belle matière n'a pas la blancheur matte de l'ivoire, mais elle a une demi-transparence, qui plaît davantage, et elle n'est pas, comme l'ivoire, sujette à jaunir.

Nous allons, pour terminer ce chapitre, dire encore un mot de deux chefs-d'œuvres que cite l'évêque Grégoire, pour prouver la grande aptitude des nègres, pour les arts mécaniques et libéraux.

« Dikson, dit ce prélat, parle avec admi-
« ration des serrures de bois exécutées par
« les nègres, et des guitares, sur lesquelles
« ils jouent des airs qui respirent une douce
« mélancolie. »

Rien selon nous n'est une preuve plus forte du peu d'étendue du génie des nègres, que ces deux prétendus chefs-d'œuvres. Tous les nègres qui viennent d'Afrique savent fabriquer des serrures de bois, mais, quand on en

a vu une, on les a toutes vues; c'est comme les nids d'hirondelles, qui sont partout les mêmes. La même clé peut ouvrir toutes ces serrures, et quand ils la perdent, le premier petit morceau de bois qu'ils rencontrent leur en sert.

Quant aux guitares, que les nègres nomment *banza*, voici en quoi elles consistent : Ils coupent dans sa longueur, et par le milieu, une callebasse franche (c'est le fruit d'un arbre que l'on nomme callebassier). Ce fruit a quelquefois huit pouces et plus de diamètre. Ils étendent dessus une peau de cabrit, qu'ils assujettissent autour des bords avec des petits cloux; ils font deux petits trous sur cette surface; ensuite une espèce de latte ou morceau de bois grossièrement aplati, constitue le manche de la guittarre; ils tendent dessus trois cordes de pitre (espèce de filasse tirée de l'*agavé*, vulgairement *pitre*); l'instrument construit. Ils jouent sur cet instrument des airs composés de trois ou quatre notes, qu'ils répètent sans cesse; voici ce que l'évêque Grégoire appelle une musique sentimentale, mélancolique; et ce que nous appelons une musique de sauvages.

L'autre instrument qui leur est le plus fa-

milier, parce que c'est celui au son duquel ils dansent, est le tambour; il est aussi simple que la guitare. Ils coupent un arbre creux, ils prennent une certaine longueur du tronc, ils étendent sur chaque bout une peau de mouton, en mettant le poil en dedans; cette peau est serrée autour du bois par un cercle de lianne, voici le tambour fait. Ils ne se servent point de baguettes pour le battre, mais de leurs mains. On peut aisément juger que cet instrument est peu sonore, il est d'une monotonie insupportable pour les blancs.

Dans une dissertation sur les briques flottantes des anciens, par Fabroni, l'évêque Grégoire trouve ce passage : « Comment con-
« cevoir la manière dont les anciens habitans
« de l'Irlande et des Orcades pouvoient cons-
« truire des tours de terre, et les cuire sur
« place? C'est cependant ce que quelques nè-
« gres de la côte d'Afrique pratiquent en-
« core. »

Voici à quoi se réduit ce chef-d'œuvre inconcevable. Dans les cantons de l'Afrique, où la pierre et le bois sont rares, les nègres construisent grossièrement, non pas des tours, mais de petites huttes carrées, avec de la terre argileuse; quand ils ont fini cette es-

caché les yeux avec ses mains ; qu'il fut vendu, que son premier maître l'échangea pour un cheval, que le second maître le vendit à un troisième ; que le troisième, après l'avoir mis dans une maison flottante qui l'étonna beaucoup, et où il essuya une tempête, le conduisit chez lui, que son épouse le reçut avec bonté, lui fit beaucoup de caresses ; que le mari lui donna le nom d'André, et lui ordonna de conduire les chameaux aux pâturages et de les garder. Qu'on ignore de quelle nation étoit cet homme là, ni combien de temps resta chez lui Angelo, qui est mort depuis douze ans, ce qui fait que cette Notice a été rédigée par ses amis, lesquels nous ont appris que ce troisième maître le mit encore dans une maison flottante qui le conduisit à Messine, où il fut vendu à une marquise dont on ne dit pas le nom, mais qui eut pour lui les soins d'une mère ; qu'il tomba dangereusement malade ; que pendant sa maladie il ne voulut pas être baptisé ; qu'il demanda lui-même à l'être dans sa convalescence ; qu'il voulut avoir le nom d'Angelo, à cause d'une négresse qu'il avoit distingué parmi les domestiques de la marquise, qui se nommoit Angélina. Que la marquise, malgré la grande

affection qu'elle avoit pour lui, le céda au prince Lobkowitz; qu'étant au service de ce prince, il devint sauvage et colère; que le vieux maître-d'hôtel du prince, connoissant son bon cœur et ses excellentes dispositions, malgré son étourderie, lui donna un instituteur sous lequel il apprit, dans l'espace de dix-sept jours, à écrire l'allemand (race future, vous ne pourrez le croire)! qu'ensuite il devint guerrier et combattoit auprès de son maître, qu'il l'emporta blessé sur ses épaules hors du champ de bataille; que malgré les grandes obligations que lui avoit ce maître, lorsqu'il mourut, il ne lui donna point la liberté, mais qu'il le légua par son testament au prince Winceslas de Lichtenstein. Qu'il suivit ce dernier maître dans ses voyages à Francfort, lors du couronnement de l'empereur Joseph, comme roi des Romains; qu'il se maria clandestinement à la veuve de Christiani, née Kellermann, Belge d'origine; que le prince ayant appris son mariage, le bannit de sa maison; qu'il raya son nom de son testament. Qu'ensuite il se retira avec son épouse, dans une petite maison; que peu de temps après, le prince François le fit inspecteur de l'éducation de son fils, place

dont il remplissoit ponctuellement les devoirs ; qu'enfin, attaqué d'un coup d'apoplexie, il mourut dans la rue, à l'âge de soixante-quinze ans.

Multis ille bonis flebilis occidit ;
Nulli flebilior quam tibi.

CHAPITRE VII.

Talens des Nègres pour les arts et métiers. Sociétés politiques organisées par les Nègres.

Dans le chapitre septième, l'évêque Grégoire cherche à prouver, que les nègres joignent aux qualités morales, de grandes connoissances dans les arts mécaniques et libéraux. Il cite « Bosman, Brue, Barbot, « Holben, James-Lyn, Kiernan, d'Alrymple, Towne, Wadstrom, Falcondridge, « Wilson, Klarkson, Durand, Stedmann, « Mungo-Park, Ledyard, Lucas, Honython, « Hornemann, qui tous connoissoient les noirs « (et qui tous en étoient marchands), qui « rendent témoignage à leurs talens industriels. Et Moreau de S. Méry les croit capables de réussir dans les arts mécaniques « et libéraux. »

Nous pouvons, jusqu'à un certain point, juger de l'aptitude de tous les nègres pour les arts mécaniques et libéraux, par ceux qu'on nous apportoit à S. Domingue de presque

toutes les nations d'Afrique, et que nous étions dans l'usage d'envoyer en France, pour leur faire apprendre un métier quelconque ; quelques-uns y réussissoient jusqu'à un certain point, mais jamais aucun n'atteignoit le degré de perfection nécessaire pour pouvoir se passer d'un blanc pour le guider à son retour à S. Domingue, dans quelque métier que ce fût. Nous ignorons la manière dont en Afrique ils tannent et teignent les cuirs ; nous n'avons jamais entendu dire qu'ils portassent des souliers dans leur pays ; il nous est cependant arrivé plus d'une fois des fils de souverains, ils étoient, comme les autres, nu-pieds ; et il y a tant d'avantage à aller ainsi dans les pays chauds, que nous doutons fort de l'assertion des voyageurs, qui disent qu'ils préparent si bien les cuirs. Pourquoi, à S. Domingue, où il existoit des tanneries, n'ont-ils pas manifesté ce talent, ils n'ignorent pas que l'esclave, qui possède un métier même imparfaitement, a beaucoup d'avantages sur les autres, et que son sort en est amélioré. L'évêque Grégoire cite l'indigo qu'ils savent préparer ; mais la manière dont ils le font est la preuve du contraire. Ils broyent entre deux pierres les feuilles de l'indigotier, et en font

de petites boulettes qui, avec un peu de matière bleue, contiennent les trois-quarts et plus de fécule des feuilles ; c'est avec ses boulettes qu'ils teignent les grosses toiles qu'ils fabriquent, et comme ils ne connoissent point de mordant pour fixer cette couleur bleue, ces toiles se déteignent aussitôt qu'on les lave. Il y a bien loin de cette préparation à celle que les blancs connoissent par la fermentation et le battage, et de l'application solide qu'ils en font sur les étoffes, par la dissolution de l'indigo dans l'acide sulfurique. Leurs beaux tissus, que cite l'évêque Grégoire, consistent dans de petits tapis composés d'une bandelette blanche et l'autre bleue. Ces bandelettes, larges de trois pouces, sont cousues à côté les unes des autres. Quant à leur belle poterie, et aux vases de forme la plus élégante et la plus recherchée, nous prions nos lecteurs d'en prendre connoissance dans les cabinets des curieux, qui sans doute en sont munis, ainsi que des fétiches et des magots en terre, qui donneront une juste idée du goût exquis des nègres dans ce genre. Ce que nous pourrions en dire, seroit trop au-dessous de la vérité.

Segnius irritant animos demissa per aures,

quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ tradit ipse sibi spectator.

Nous regrettons aussi que M. le comte Hamilton n'aient pas inserés dans sa belle collection de vases antiques, ces chefs-d'œuvres du bon goût des Africains, et nous engageons les éditeurs d'un nouvel ouvrage en ce genre de n'en pas négliger la publication.

L'évêque Grégoire vente encore les bijoux exquis en or, argent et acier, et les armes que font les nègres. Il nous semble que cette assertion est détruite par les objets que les capitaines, qui alloient à la traite, portoient en Afrique pour acheter des esclaves. Tout ce qu'il y avoit de rebut en armes, en instrumens aratoires, en mauvais couteaux, en petits miroirs, en verroterie, constituoit la pacotille que l'on portoit en Afrique pour y traiter des nègres; s'ils avoient excellé dans l'orfèvrerie, dans l'horlogerie, dans l'art de fabriquer les armes, auroient-ils acheté ces objets de peu de valeur?

« Un voyageur rapporte qu'à Juida il a « vu de très-belles cannes d'ivoire longues « de deux mètres (six pieds) et d'une seule « pièce. »

Ne sommes-nous pas fondés à nier la pos-

sibilité du fait ; les dents d'éléphans, quelque longues qu'elles soient, sont courbes, et l'ivoire ne peut se redresser. Nous connoissons parfaitement, pour en avoir vu, les cannes dont parle l'évèque Grégoire ; elles sont faites avec la corne d'un poisson qu'on nomme le narval ; cette corne est droite, quelquefois longue de dix à douze pieds (trois mètres). Cette belle matière n'a pas la blancheur matte de l'ivoire, mais elle a une demi-transparence, qui plaît davantage, et elle n'est pas, comme l'ivoire, sujette à jaunir.

Nous allons, pour terminer ce chapitre, dire encore un mot de deux chefs-d'œuvres que cite l'évêque Grégoire, pour prouver la grande aptitude des nègres, pour les arts mécaniques et libéraux.

« Dikson, dit ce prélat, parle avec admi-
« ration des serrures de bois exécutées par
« les nègres, et des guitares, sur lesquelles
« ils jouent des airs qui respirent une douce
« mélancolie. »

Rien selon nous n'est une preuve plus forte du peu d'étendue du génie des nègres, que ces deux prétendus chefs-d'œuvres. Tous les nègres qui viennent d'Afrique savent fabriquer des serrures de bois, mais, quand on en

a vu une, on les a toutes vues; c'est comme les nids d'hirondelles, qui sont partout les mêmes. La même clé peut ouvrir toutes ces serrures, et quand ils la perdent, le premier petit morceau de bois qu'ils rencontrent leur en sert.

Quant aux guitares, que les nègres nomment *banza*, voici en quoi elles consistent : Ils coupent dans sa longueur, et par le milieu, une callebasse franche (c'est le fruit d'un arbre que l'on nomme callebassier). Ce fruit a quelquefois huit pouces et plus de diamètre. Ils étendent dessus une peau de cabrit, qu'ils assujettissent autour des bords avec des petits cloux; ils font deux petits trous sur cette surface; ensuite une espèce de latte ou morceau de bois grossièrement aplati, constitue le manche de la guittarre; ils tendent dessus trois cordes de pitre (espèce de filasse tirée de l'*agavé*, vulgairement *pitre*); l'instrument construit. Ils jouent sur cet instrument des airs composés de trois ou quatre notes, qu'ils répètent sans cesse; voici ce que l'évêque Grégoire appelle une musique sentimentale, mélancolique; et ce que nous appelons une musique de sauvages.

L'autre instrument, qui leur est le plus fa-

milier, parce que c'est celui au son duquel ils dansent, est le tambour; il est aussi simple que la guitare. Ils coupent un arbre creux, ils prennent une certaine longueur du tronc, ils étendent sur chaque bout une peau de mouton, en mettant le poil en dedans; cette peau est serrée autour du bois par un cercle de lianne, voici le tambour fait. Ils ne se servent point de baguettes pour le battre, mais de leurs mains. On peut aisément juger que cet instrument est peu sonore, il est d'une monotonie insupportable pour les blancs.

Dans une dissertation sur les briques flottantes des anciens, par Fabroni, l'évêque Grégoire trouve ce passage: « Comment con-
« cevoir la manière dont les anciens habitans
« de l'Irlande et des Orcades pouvoient cons-
« truire des tours de terre, et les cuire sur
« place? C'est cependant ce que quelques nè-
« gres de la côte d'Afrique pratiquent en-
« core. »

Voici à quoi se réduit ce chef-d'œuvre inconcevable. Dans les cantons de l'Afrique, où la pierre et le bois sont rares, les nègres construisent grossièrement, non pas des tours, mais de petites huttes carrées, avec de la terre argileuse; quand ils ont fini cette es-

pèce de pisé, ils remplissent l'intérieur de la case d'herbes sèches, et en garnissent aussi le dehors, ensuite ils y mettent le feu ; les murailles se durcissent jusqu'à un certain point, mais ne cuisent point. Nous avons vu de ces petites maisons de terre à S. Domingue, qui avoient été construites par des nègres d'Afrique. Il y a bien loin de là, à des tours cuites sur place.

« Un problème non résolu, jusqu'à présent,
« mais non pas insoluble, est, selon M. Gré-
« goire, la manière de concilier le dévelop-
« pement de toutes les facultés intellectuelles,
« de tous les talens, sans laisser germer cette
« corruption que les arts d'agrément traînent,
« je ne dis pas inévitablement, mais cons-
« tamment à leur suite. »

M. Grégoire a raison de dire que ce problème n'est pas insoluble, puisqu'il se trouve résolu par toutes les qualités morales que les nègres joignent aux grands talens qu'il leur suppose.

Ce prélat, craignant d'être contredit par le grand nombre de capitaines qui ont fréquenté les côtés d'Afrique, affirme, sur le témoignage de quelques voyageurs, entr'autre de l'abbé Prévot, que les nègres de l'intérieur de l'Afrique sont bien plus civilisés et plus moraux.

En nous bornant, « dit-il, à l'acception que « présente l'idée de sociabilité, d'aptitude à « vivre avec les hommes, en rapport de ser- « vices mutuels, l'idée d'un état policé qui a « une forme constituée de gouvernement et « de religion, un pacte conservateur des per- « sonnes, des propriétés ; qui pourroit dis- « puter à plusieurs peuples noirs la qualité « de civilisés ? Seroit-ce à ceux dont parle « Léon l'Africain, qui, dans les montagnes, « ont quelque chose de sauvage, mais qui, « dans les plaines, ont bâti des villes où ils « cultivent les sciences et les arts. »

Ne sommes-nous pas en droit de demander ce que sont les villes dont nous parle Léon ? quelles sont les sciences et les arts qui y fleurissent, pourquoi les voyageurs ne nous apportent pas le moindre produit de tant de talens (1) ? quelle est enfin la religion que l'on y professe ? C'est par elle particulièrement

(1) « La France, dit un voyageur, est pleine des étoffes faites par des nègres. » Cela est vrai ; mais ces étoffes viennent de l'Inde, où elles sont faites par des Indiens noirs à cheveux longs, qui ont beaucoup plus d'intelligence que les nègres d'Afrique, qui ont de la laine, au lieu de cheveux.

que nous pourrions juger du degré de civilisation des peuples. Ne savons-nous pas que plusieurs de ces castes noires adorent les astres, d'autres, des serpens ; les autres, des fétiches.

Il existe, parmi les peuples de l'intérieur de l'Afrique (à ce que nous assure l'évêque Grégoire), un pacte conservateur des personnes.

Et le plus grand nombre des esclaves que traitent les capitaines négriers, est amené de plus de deux cents lieues de l'intérieur des terres. Ce prélat, pour nous prouver la perfection d'un des gouvernemens de la contrée de Juida, nous cite la négresse Zingha, reine d'Angola, dont l'astuce diplomatique ne le cédoit en rien à celle des souverains d'Europe qui ont le plus perfectionné cet art funeste ; la preuve en est, dit-il, dans la conduite de cette reine, morte à quatre-vingt-deux ans, à qui un esprit éminent et une intrépidité féroce assurent une place dans l'histoire. Elle fit périr, à la vérité, une grande quantité de ses sujets ; mais, dans sa vieillesse, elle eut des remords, qui, comme le dit fort bien M. Grégoire, ne rendoient pas la vie aux malheureux qu'elle avoit fait sacrifier. Quel exemple de civilisation à citer! Ne pourrions-

nous pas, par la même raison, préconiser la civilisation du féroce Dessalines, qui peut-être auroit aussi expié ses forfaits par des remords, si les mulâtres et les nègres n'avoient purgé la terre de ce monstre noir, qui, peu à peu, les auroit tous dévorés?

« En parlant des idées reçues parmi nous, « communément on croit qu'un peuple n'est « pas civilisé, s'il n'a des historiens et des an-« nales. Nous ne prétendons pas mettre les « nègres au niveau de ceux qui, héritiers des « découvertes de tous les âges, y ajoutent les « leurs; mais, peut-on inférer de là, que les « nègres sont incapables d'entrer en partage « du dépôt des connoissances humaines (cha-« pitre VI, page 153)? »

Ce seroit sans doute un acte d'ingratitude la plus marquée de la part des blancs: quand les pères ont perdu leur fortune, c'est un devoir de la part des enfans de partager avec eux le peu qu'ils ont. L'évêque Grégoire ne nous a-t-il pas dit, d'après Volney et Grégory, que les nègres ont été nos pères dans les sciences et dans les arts, et qu'ils nous ont appris jusqu'à l'art de parler.

L'évêque Grégoire ne peut pourtant s'empêcher de convenir que la civilisation est pres-

que nulle dans plusieurs de ces états nègres. Par exemple, dans celui où l'on parle au roitelet, à travers une sarbacanne ; ou quand il a dîné, un héraut annonce qu'alors tous les autres potentats du monde peuvent dîner à leur tour. Ce prélat traite encore de barbare le roi de Kakongo, qui, réunissant tous les pouvoirs, juge toutes les causes, avale une coupe de vin de palmier à chaque sentence qu'il prononce, et termine quelquefois cinquante procès dans une séance. Quelle barbarie! Tandis que chez nous, où la civilisation est montée au dernier échelon, il faut souvent cinquante séances et plus, pour terminer un procès.

CHAPITRE VIII.

De la Littérature des Nègres.

Tandem, tandem, tandem, tandem, denique tandem.

Enfin, après sept chapitres, qui ne sont qu'un ayant-propos, ou plutôt un hors de propos, du sujet de l'ouvrage annoncé par l'évêque Grégoire, ce prélat se décide à aborder la Littérature des nègres, dont, selon notre manière de voir, il ne donne que des preuves négatives. Que doit-on entendre par la Littérature d'un peuple ? C'est l'ensemble des productions littéraires de cette nation. En partant de cette définition, nous allons examiner les preuves que prétend donner l'évêque Grégoire, de l'existence de la Littérature des nègres.

« Willeberforce, de concert avec les mem-
« bres de la société, qui s'occupe de l'édu-
« cation des Africains, a fondé pour eux un
« espèce de collége à Clapham, distant de
« Londres d'environ six mille, j'ai, dit M. Gré-
« goire, visité moi-même cet établissement

« en 1802, pour m'assurer du progrès des « élèves, et j'ai vu, qu'entr'eux et les Européens, il n'existoit d'autre différence que « la couleur. La même observation a été faite « à Paris, au collége de Lamarche, par « M. Coesnon, professeur de l'Université, « où il y avoit un certain nombre d'enfans « nègres. La même observation a été faite « à Philadelphie, à Boston; et le bon Wadstrome prétendoit, à cet égard, que les « noirs avoient la supériorité sur les blancs. « L'ancien consul américain, Skipwith, est « du même avis (chap. VII, pag. 176). »

En accordant à l'évêque Grégoire une égalité, même une supériorité d'aptitude pour les sciences, à quelques nègres, sur les blancs, qu'en peut-on conclure en faveur de la Littérature de leur nation? L'aptitude à acquérir dans quelques individus, suppose-t-elle la science de la nation dont ils sont sortis? Le nègre don Juan Latino, enseignoit à Séville la langue latine; l'avoit-il apprise en Afrique? où existoient leurs Universités, leurs Colléges? dans quelle langue leurs littérateurs ont-ils écrit? Si Clénard, après avoir dit que les nègres étoient des brutes, reconnut dans un autre temps leur aptitude, et qu'il leur

enseigna la littérature, dans la supposition qu'il ait réussi, n'a-t-il pas formé des savans en littérature portugaise, et non en littérature africaine? Que prouvent pour cette littérature, les réparties brillantes des nègres, dont l'évêque Grégoire cite un exemple.

« Un nègre de la côte, dormoit. Son maître, « en le réveillant, lui dit, n'entends-tu pas « maître qui appelle? Le nègre ouvre les « yeux et les ferme aussitôt, en disant so« meil n'a pas de maître. » Cette répartie ne sent-elle pas un peu la littérature françoise?

Quelles preuves à donner de la littérature des nègres, que leur intelligence pour les affaires, dont on ne peut citer que quelques exemples très-rares, et leur mémoire prodigieuse dont on ne peut en citer qu'un. Leur talent pour servir d'interprêtes, pour lequel ils n'ont besoin que de savoir un peu de françois, et l'idiome très-borné de quelques peuplades africaines, qui leur vendent des esclaves.

Nous demanderons à M. Grégoire, pourquoi, s'il y avoit en Afrique une Littérature, des Universités, le fils du roi de Nimbana, est-il venu en Angleterre pour y apprendre

l'hébreu ? Pourquoi Stedman, qui accorde aux Africains le génie poétique et musical, ne nous a-t-il pas apporté quelques-uns de leurs chefs-d'œuvres en ces genres ? Un opera de leur façon nous eût fait connoître leur poésie et leur musique, bien mieux que des relations de voyageur dont on doit toujours se défier.

Enfin, des preuves irréfragables de la Littérature des nègres, selon l'évêque Grégoire, ce sont les Chevilles du Père Adam, menuisier de Nevers; les ouvrages de Louise, l'abbé de Lion, surnommée la Belle Cordière; les Œuvres d'Hubert Pott, simple journalier en Hollande, proclamé par le voyageur Pratt, le père de la poésie élégiaque; les Poésies de Béronicius, ramoneur de cheminées; les Romans d'un domestique de Glatz en Silésie; les Poésies de Bloomfield, valet de charrue; les Poésies de Greensted, servante, et d'Anne Gearley, laitière à Bristol. Or, il est évident, d'après ces exemples, que si les blancs, dans les dernières classes de la société, sont parvenus à un degré de mérite aussi éminent, à *fortiori*, les nègres peuvent en faire autant et plus; donc ils ont une Littérature. D'ailleurs, comme l'observe fort bien l'évêque

Grégoire, le génie est l'étincelle recelée dans le sein du caillou ; dès qu'elle est frappée par l'acier, elle s'empresse de jaillir. Nous pensons sans doute sur ce point comme M. Grégoire ; mais nous avons observé que dans les cailloux noirs, l'étincelle étoit si bien encroûtée, que l'acier le mieux trempé pouvoit à peine l'en faire jaillir.

CHAPITRE IX.

Notice des Nègres et des Mulâtres distingués par leur talent et leurs ouvrages. Annibal, Amo, Lacruz-Bagay, l'Ilet-Geofroy, Derham, Fuller, Banaxe, Othello, Cugoano, Capitein, Williams, Vassa, Sancho, Phillis-Weathley.

Dans ce neuvième chapitre, nous allons examiner si les ouvrages faits par les nègres, ou pour les nègres, sont bien une preuve de la littérature de leur caste.

« *Annibal* ou *Hannibal*, qui eut l'honneur
« d'être connu du Czar Pierre, par son édu-
« cation et son instruction, fut élevé en Rus-
« sie, au grade de lieutenant-général, et de
« directeur du génie. »

Avoit-il reçu en Afrique l'éducation et l'instruction qui l'avoient porté à ces grades?

Amo (Antoine-Guillaume), né en Guinée, fut amené très-jeune à Amsterdam; un de ses maîtres l'envoya faire ses études aux Universités de Halle en Saxe, et de Wittemberg; il soutint une thèse, et publia une dissertation

De Jure Maurorum ; il parloit le latin, le françois, le hollandois et l'allemand.

Où avoit-il appris à parler toutes ces langues, étoit-ce dans les Universités d'Afrique ?

Lacruz-Bagay, étoit ou nègre ou sang mêlé; l'évêque Grégoire dénonce lui-même son incertitude à cet égard. Selon nous, il n'étoit ni l'un ni l'autre, puisqu'il étoit Indien Tagal, nation qui diffère beaucup des Africains nègres ; il grava une carte des Philippines, composée par le Père Murello Vélande, jésuite.

Un graveur est-il un littérateur ?

L'Ilet Geoffroy, également indien, fit aussi des cartes qui ne prouvent nullement la littérature des Africains.

Derham (Jacques), esclave à Philadelphie, fut vendu par son maître à un médecin, qui le vendît à un chirurgien, qui le vendît au docteur Robert Dove, de la Nouvelle-Orléans ; à l'âge de vingt-six ans, il est devenu le médecin le plus distingué de la Neuvelle-Orléans ; nous en sommes bien persuadés. Mais qu'a de commun la science de la médecine acquise à la Nouvelle-Orléans, avec la Littérature des nègres d'Afrique ?

« Blumenbach, voyageant en Suisse, a vu,

« à Yverdun, une négresse citée comme la
« personne la plus habile du pays, dans l'art
« des accouchemens. »

Qui pourra, d'après cela, douter de la Littérature des nègres?

Fuller (Thomas), né en Afrique, et residant à quatre milles d'Alexandrie, ne savoit, à la vérité, ni lire ni écrire, mais il n'en étoit pas moins littérateur, par sa prodigieuse facilité à calculer de mémoire. Un jour, on lui demanda combien de secondes avoit vécu un homme âgé de soixante-dix ans, « tant de
« mois et tant de jours? Il répondit dans une
« minute et demie. L'un des interrogateurs
« prend la plume, et après avoir longuement
« chiffré, prétend que Fuller s'est trompé
« en plus; non, lui dit le nègre, l'erreur est
« de votre côté, car vous avez oublié les
« bissextiles; le calcul se trouva juste. »

Les nègres des Antilles, qui pourtant viennent d'Afrique, sont encore bien éloignés de ce degré de perfection de littérature arithmétique, ils sont obligés, pour compter jusqu'à douze seulement, d'avoir recours; n'allez pas croire que ce soit à la plume, mais à des grains de maïs, ou à de petits cailloux. Pour savoir leur âge, ils mettent, à chaque renouvelle-

ment de lune, un petit caillou dans une callebasse, destinée pour cela, et quand on leur demande quel âge ils ont, ils répondent, autant de lunes qu'il y a de petits cailloux dans cette callebasse; mais il n'entre pas dans leur littérature de savoir de combien de lunes est composée une année; encore moins de connoître le calendrier de César, et le calendrier Grégorien; connoissance que le nègre calculateur, cité par M. Grégoire, n'avoit pas certainement acquise dans son pays, qui, par conséquent, ne prouve rien en faveur de la littérature africaine.

Nous pourrions encore donner ici les noms de quelques autres nègres ou mulâtres, dont l'évêque Grégoire cite les ouvrages comme des preuves de l'existence de la Littérature africaine; mais nous craignons d'abuser de la patience du lecteur, et nous l'engageons à en prendre connoissance dans l'ouvrage même de M. Grégoire. D'après cela, il conviendra avec nous qu'il étoit bien inutile que ce prélat se mît en frais de produire une foule de citations, dont plusieurs, très-insignifiantes, ne tendent qu'à prouver ce que jamais nous ne lui avons contesté, qu'il se trouve (quoique rarement) parmi les nègres d'Afrique, quel-

ques individus qui ont un certain degré d'aptitude à acquérir une certaine somme de connoissance. Mais nous maintenons, et le lecteur impartial, conviendra avec nous, que les ouvrages que l'évêque Grégoire attribue aux nègres et aux mulâtres, bien au-dessous de l'idée que ce prélat s'est efforcé d'en donner, ne prouvent nullement la littérature des nègres d'Afrique ; 1°. parce qu'ils sont tous écrits en langues totalement étrangères aux différentes populations africaines ; 2°. parce que leurs auteurs ont puisé leurs connoissances, soit en Angleterre, soit en France, soit en Hollande, soit en Portugal, soit en Espagne, et que pas un n'a composé ses ouvrages dans son pays ; nous maintenons donc que ces ouvrages sont la preuve la plus irréfragable, que les Africains n'ont point de littérature ; et que les preuves que donne M. Grégoire, qu'ils en ont eu une autrefois, ne sont rien moins que certaines.

Il est cependant possible, qu'en notre qualité de François, nous soyons, comme le dit l'évêque Grégoire, tellement étrangers à tout ce qui s'appelle littérature étrangère, que nous n'ayons pu deviner celle des nègres. Au reste, l'intention de l'auteur est évidente ; son but,

en faisant son ouvrage, n'a pas plus été de prouver la littérature des nègres, que nous en faisant le nôtre, de la réfuter; on ne se bat pas contre une chimère.

Pour prouver à l'évêque Grégoire notre reconnoissance, en suivant la maxime sublime de l'Evangile, qui est de se venger de ceux qui nous font du mal, en leur faisant du bien, nous donnerons à ce prélat un avis, qui ne peut qu'être très-profitable à ses intérêts; c'est celui de ne pas envoyer une pacotille trop considérable de ses ouvrages (surtout du dernier), à la Guadeloupe, à la Martinique, aux îles Espagnoles, enfin, dans toutes les Antilles, où la peste négrophilique n'a pas exercé ses ravages; ce seroit une très-mauvaise spéculation, et nous craindrions beaucoup que le colporteur ne fût très-mal accueilli.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer cet ouvrage, de jeter quelques fleurs sur la tombe du général Ferrand; ce brave militaire, vraiment ami de son pays, connut le prix des colonies, et fut l'ami des colons; l'expérience l'avoit fait revenir de la malheureuse prévention que les négrophiles ont donnée contr'eux à la majeure partie des Fran-

vois. La perte de ce général est donc une nouvelle calamité qui atténue encore le peu d'espoir qui leur restoit. Dans le nombre des militaires qui ont partagé avec ce général les mêmes sentimens, nous nous plaisons à citer ici un de ses aides-de-camp, M. Castel Laboulbene, chef d'escadron, et commandant à Samana, qui réunit aux talens militaires les plus distingués, les qualités sociales les plus aimables.

Nous croirions encore manquer à la reconnoissance, si nous ne citions pas ici le général Morgan, qui, dans le peu de temps qu'il a resté dans la colonie, a témoigné aux colons l'affection la plus marquée, et leur a rendu, dans les circonstances critiques où ils se sont trouvés, tous les services qui ont dépendu de lui. Ce brave général, à ses talens militaires, réunissoit la connoissance des colonies, et il ne faut que les connoître pour en sentir l'importance.

L'évêque Grégoire termine son ouvrage de la Littérature des nègres, par une péroraison que nous allons copier.

« Puissent les nations européennes expier
« enfin *leurs crimes* envers les Africains!
« Puissent les Africains, relevant leurs fronts

« humiliés, donner l'essor à toutes leurs fa-
« cultés, ne rivaliser avec les blancs qu'en
« talens et en vertus, oublier *les forfaits de*
« *leurs persécuteurs*, ne s'en venger que par
« des bienfaits (ils les ont égorgés). Dût-on
« ici bas n'avoir que rêvé ces avantages, il
« est du moins consolant d'emporter au tom-
« beau la certitude, qu'on a travaillé de toutes
« ses forces à la procurer aux autres. »

N'eût-il pas été beau à l'évêque Grégoire d'emporter aussi dans le tombeau le repentir des maux réels que son rêve a occasionnés, aux blancs, aux nègres même, et à la France.

FIN.

ERRATA.

PAGE 58 lig. 4 lombi ; *lisez*, lambi
— 68 — 22 si nous maintenons ; *lisez*, nous maintenons.
— 78 — 17 des malheurs, *lisez*, du malheur.
— 96 — 22 vovis ; *lisez*, veris.
— 114 — 5 et l'un et l'autre ; *lisez*, l'un et l'autre.
— 176 — 1, 2 défendent de montrer. Chez les peuples civilisés ; *lisez*, défendent de montrer chez les peuples civilisés.
— 191 — 19 triturantii ; *lisez* trituranti.

